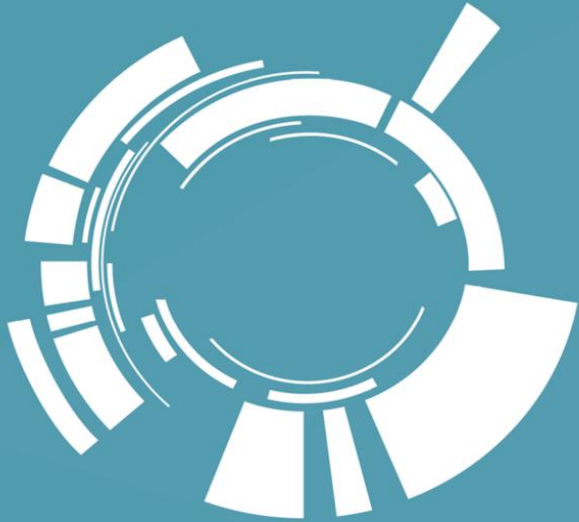




LIVRE 1.1 //

Diagnostic territorial – Volet socioéconomique

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Syndical du SCoT Piémont Pays des Nestes arrêtant le Schéma de cohérence territoriale en date du 06 Mars 2020

Préambule : Qu'est-ce qu'un SCoT ?	4
Introduction : Présentation générale du territoire	8
0.1 Localisation du Pays des Nestes	9
0.2 Un Pays, deux périmètres de cohérence territoriale	10
0.3 Évolution du périmètre du SCoT et recompositions intercommunales	11
0.4 Ancien découpage cantonal	13
0.5 Etat des lieux des documents d'urbanisme	14
I - Démographie	15
<i>Quelques chiffres clés</i>	<i>16</i>
I.1 Une population inégalement répartie sur le territoire	17
I.2. Une population qui tend à croître de nouveau depuis 1999	19
I.3. Une population vieillissante	20
I.4. Un renouvellement de la population en cours grâce à l'arrivée de nouveaux ménages	23
I.5. Des ménages de plus en plus petits	24
Synthèse des problématiques et des enjeux	25
II - Habitat	26
<i>Quelques chiffres clés</i>	<i>27</i>
II.1. Un parc de logement en forte évolution	28
II.2. Un renouvellement progressif de l'habitat	29
II.3. Un problème structurel de vacance et une croissance des résidences secondaires	31
II.4. Des logements majoritairement occupés par leur propriétaire	33
Synthèse des problématiques et des enjeux	34
...	...

III - Équipements	35
<i>Quelques chiffres clés</i>	36
III.1. Une répartition inégale des services de proximité	37
III.2. Santé et aide à la personne : un secteur bien développé sur le territoire	39
III.3. Des équipements petite-enfance, scolaires et de formation bien présents	41
III.4. Loisirs et tourisme : des initiatives intéressantes, un secteur à conforter	44
III.5. Une couverture numérique insuffisante	48
III.6. Une couverture mobile partielle	49
Synthèse des problématiques et des enjeux	50
IV - Activités économiques et emploi	51
<i>Quelques chiffres clés</i>	52
IV.1. Une répartition inégale des catégories socio-professionnelles et des niveaux de revenus	54
IV.2. Une polarisation des emplois sur quelques communes	57
IV.3. Une forte prédominance de l'économie présentielle	58
IV.4. Un secteur agricole en perte de vitesse	60
IV.5. Une industrie locale très dynamique, mais en cours de mutation	62
Synthèse des problématiques et des enjeux	63
V - Organisation territoriale des déplacements et pratiques de mobilités	64
<i>Quelques chiffres clés</i>	65
V.1. Un territoire desservi par des axes routiers majeurs	66
V.2. Un réseau ferroviaire présent, à renforcer	69
V.3. Une desserte aéroportuaire importante à proximité	70
V.4. Les flux domicile-travail	71
V.5. Des services de transports présents mais qui ne permettent pas de palier l'usage de la voiture	71
V.6. Le stationnement / le covoiturage	72
Synthèse des problématiques et des enjeux	73
VI - Analyse de la consommation foncière	74

A faint, light blue line-art map of a city grid is visible in the background, showing streets and building footprints. It is centered on the right side of the slide.

PREAMBULE //

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Un schéma... = un document prospectif qui fixe les grandes orientations pour les 10 à 20 ans à venir et donne un cadre aux documents d'urbanisme,

...de cohérence... = qui prend en compte et articule toutes les problématiques de l'aménagement du territoire (environnement, paysage, habitat, économie, déplacements, équipements...),

... territoriale = à l'échelle d'un territoire de projet cohérent ("d'un seul tenant et sans enclave").

Les 3 principes du développement durable

- Le principe d'équilibre entre les espaces, suivant un principe de consommation limitée des espaces et de qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville,
- Le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale,
- Le principe d'un urbanisme respectueux de l'environnement.

Les conséquences du Grenelle et de la Loi ALUR

- **Un SCoT renforcé, document pivot stratégique, de cohérence et de référence**
- **De nouveaux objectifs pour la planification :**
 - Lutter contre l'étalement urbain,
 - Contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'efficacité énergétique,
 - Prendre en compte la biodiversité,
 - Anticiper l'aménagement opérationnel durable,
 - Organiser l'aménagement commercial.

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

HIÉRARCHIE DES NORMES

COMPATIBILITÉ avec

- Les PIG, les OIN, les DTA
- Les chartes des Pays et des parcs naturels
- les directives de protection et de mise en valeur des paysages
- Les SDAGE et les SAGE
- Les plans de gestion des risques

PRISE EN COMPTE des

- Programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics
- SRCE (schéma régional de cohérence écologique)
- SRCAE (climat, air, énergie)
- PCET (plans climat-énergie territoriaux)



Le SCoT impose ses orientations (principe de compatibilité)

Documents de planification sectorielle (PLH, PDU, schéma de développement commercial)

Documents d'urbanisme (PLU, carte communale, PSMV)

Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

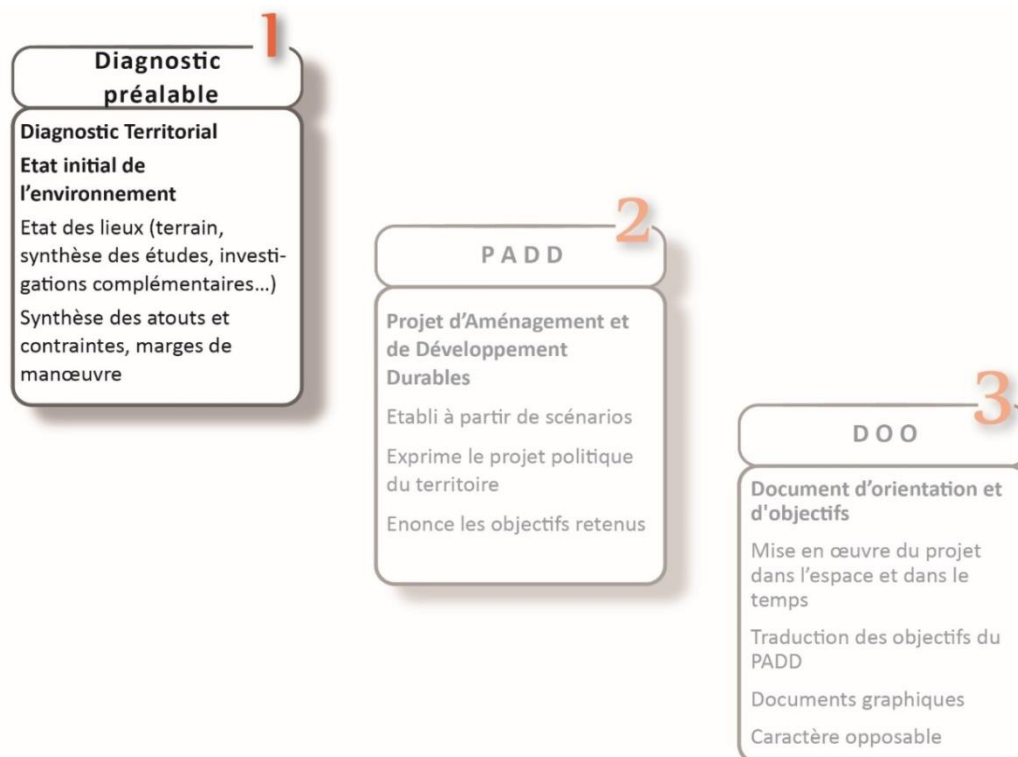
Certaines **opérations**

- ZAD, ZAC, lotissements
- Constructions > 5 000m² de SDP

→ Dans un délai maximal de 6 ans à compter de l'approbation du SCoT, celui-ci devra faire l'objet d'un bilan (obligatoire).

Qu'est-ce qu'un SCoT?

LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU SCOT



LE DIAGNOSTIC D'APRÈS LE CODE DE L'URBANISME

[...] un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes. Il prend en compte la localisation des structures et équipements touristiques existants, les besoins globaux en matière d'immobilier de loisir, la maîtrise des flux de personnes, les objectifs de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que les objectifs de protection contre les risques naturels.

[...]

A faint, light blue line-art map of a city grid is visible in the background, showing streets and building footprints. It is centered on the right side of the slide.

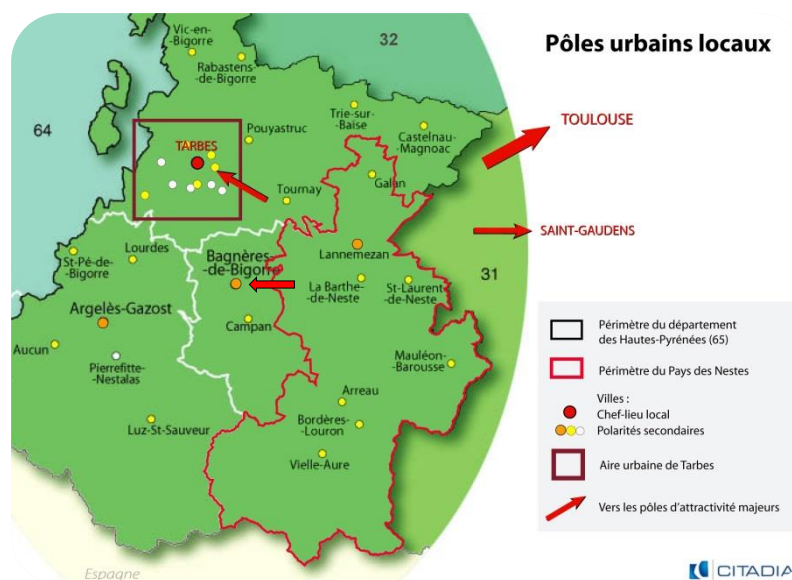
INTRODUCTION //

Présentation générale du
territoire

1. Localisation du Pays des Nestes

Le **Pays des Nestes** est l'un des cinq Pays du département des Hautes-Pyrénées. Créé en décembre 2004 sous forme de Syndicat Mixte du Pays des Nestes, il est devenu **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)** du Pays des Nestes le 1^{er} janvier 2015.

Le Pays se situe au sud-ouest de la Région Midi-Pyrénées entre Toulouse et Pau, à l'extrémité est du département des Hautes-Pyrénées. Si le Piémont n'est qu'à 30 minutes de Tarbes, les fonds de vallée sont à plus d'une heure de la capitale départementale.

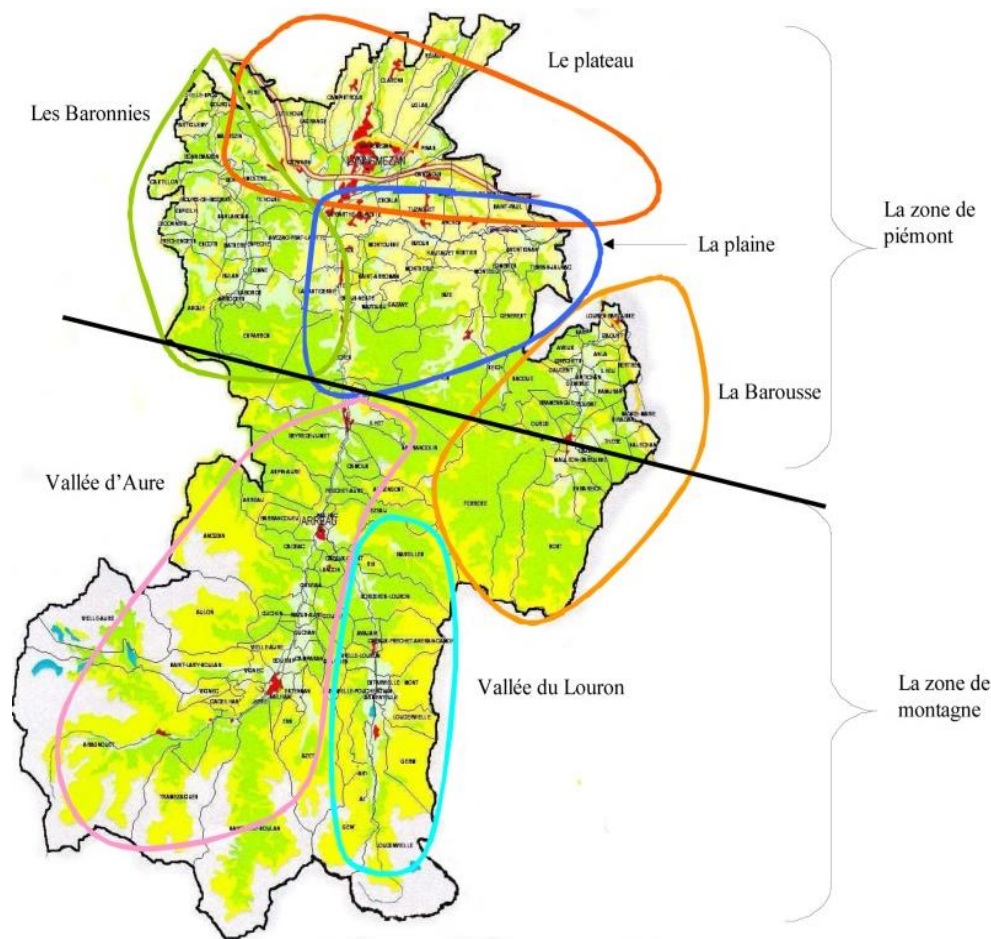


Les pays des Hautes-Pyrénées



Sources : GéoFLA[®] © IGN - CDDE

2/ Un Pays, deux périmètres de cohérence territoriale



Source pour la carte : Syndicat Mixte du Pays des Nestes - 2008

Le Pays des Nestes est un vaste territoire de 1400 km² qui comprend :

Au nord :

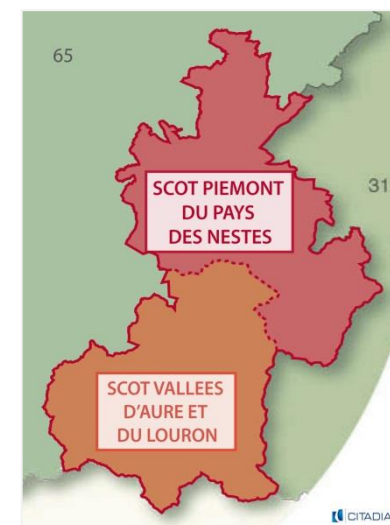
- une zone de piémont relativement vaste qui s'étend de la Barousse aux Baronnie, constituées elles-mêmes d'une multitude de micro-vallées profondes;
- une zone de plateau à 625 m d'altitude où se rencontrent les principales voies de communication (autour de Lannemezan) ;

Au sud:

- une zone de montagne principalement orientée sud-nord, formée de quatre vallées : Aure, Louron, Barousse, Nistos. Les Vallées d'Aure et du Louron sont une partie des Pyrénées fortement touristique, labellisée « Pays d'Art et d'Histoire ».

Sur la base de ce découpage et de ces contrastes naturels et culturels induisant deux trajectoires de développement, les collectivités territoriales du Pays des Nestes se sont organisées en deux Syndicats Mixtes, portant chacun l'élaboration d'un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** :

- Le Syndicat Mixte des Vallées d'Aure et du Louron devenu Communauté de Communes Aure Louron pour le PLUi valant **SCoT des Vallées d'Aure et du Louron** ;
- Le Syndicat Mixte du Plateau de Lannemezan et des Vallées Neste-Barousse-Baronnies, pour le **SCoT Piémont du Pays des Nestes**.



3/ Évolution du périmètre du SCoT et re compositions intercommunales

Le SCoT Piémont du Pays des Nestes regroupait depuis sa formation en décembre 2004 **cinq Communautés de Communes**.

À noter : la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses est issue de la fusion de la CC. du Plateau de Lannemezan et de la CC. des Baïses le 1^{er} janvier 2014. Avant cette date, le Pays des Nestes n'intégrait pas les 11 communes de la CC. des Baïses (96 km² au nord-ouest du territoire, gagnés sur le Pays voisin des Coteaux). Depuis, le SCoT Piémont du Pays des Nestes représente **100 communes et 734 km²**.

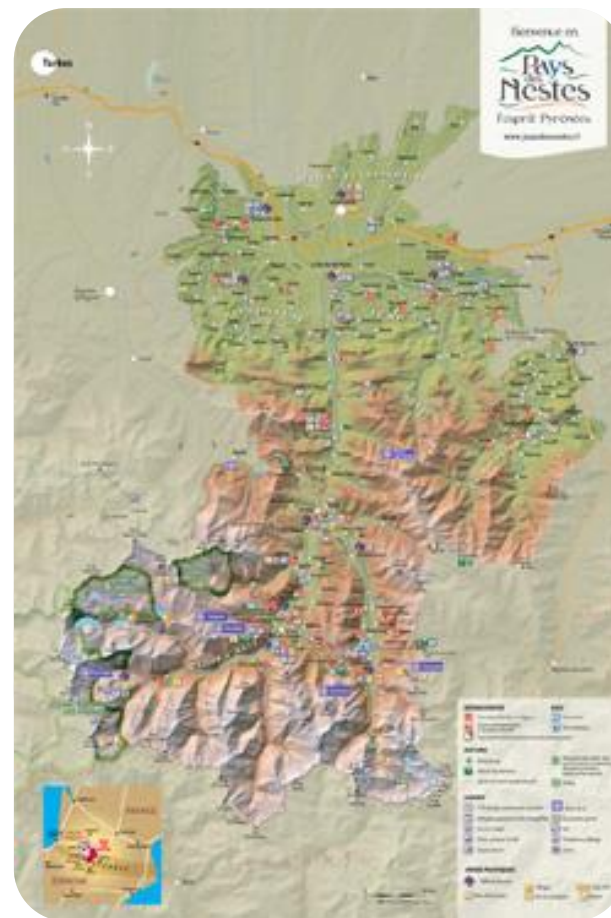
La Convention Territoriale de pays 2008-2013 a été réalisée sur les bases de l'ancien périmètre. Elle ne prend donc pas particulièrement en compte les caractéristiques de la zone géographique des 11 communes agrégées par la suite au territoire.

Poursuivant l'objectif de simplification du découpage administratif, les cinq Communautés de Communes du SCoT ont été transformées en 2 EPCI au 1^{er} Janvier 2017 :

- La première, la CC du Plateau de Lannemezan rassemble les trois anciennes CC du nord-ouest du territoire (CC du Plateau de Lannemezan et des Baïses, CC des Baronnie, CC. Neste-Baronnie)
- La seconde, la CC Neste Barousse, remplace les CC. Du Canton de Saint-Laurent-de-Neste et de la Vallée de la Barousse.

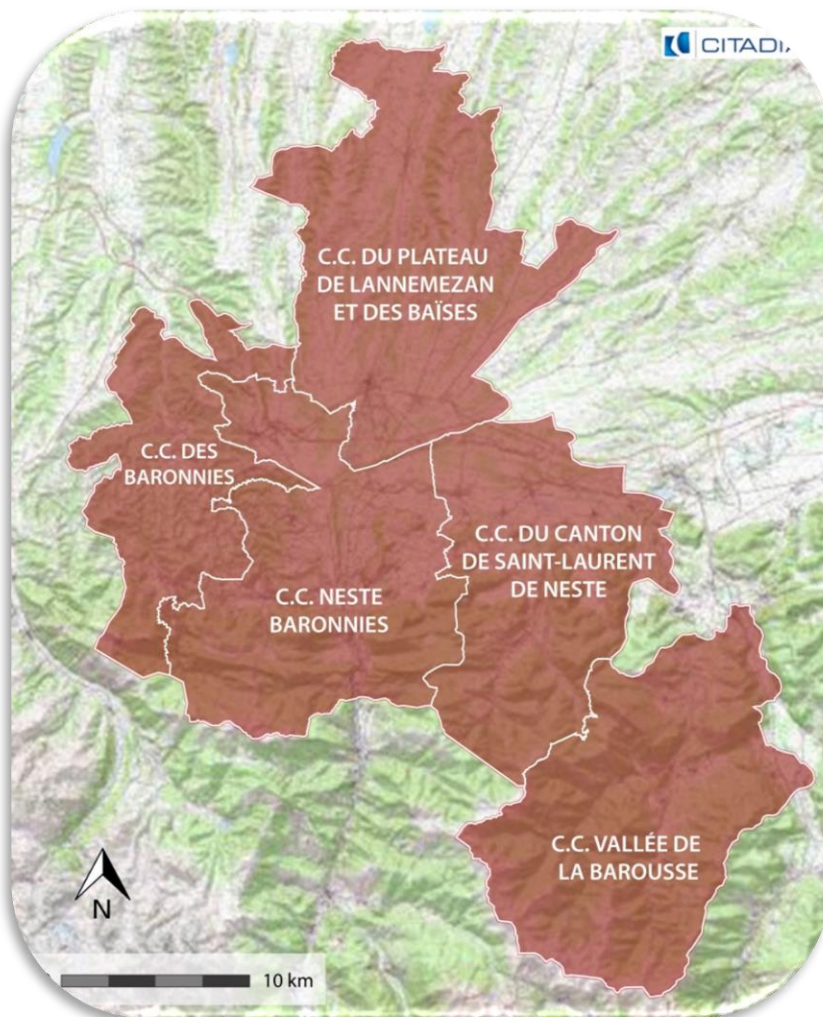
Une mise à jour du diagnostic avant arrêt a été réalisée sur la base des nouveaux périmètres.

PÉRIMÈTRE PAYS DES NESTES AVANT 2014

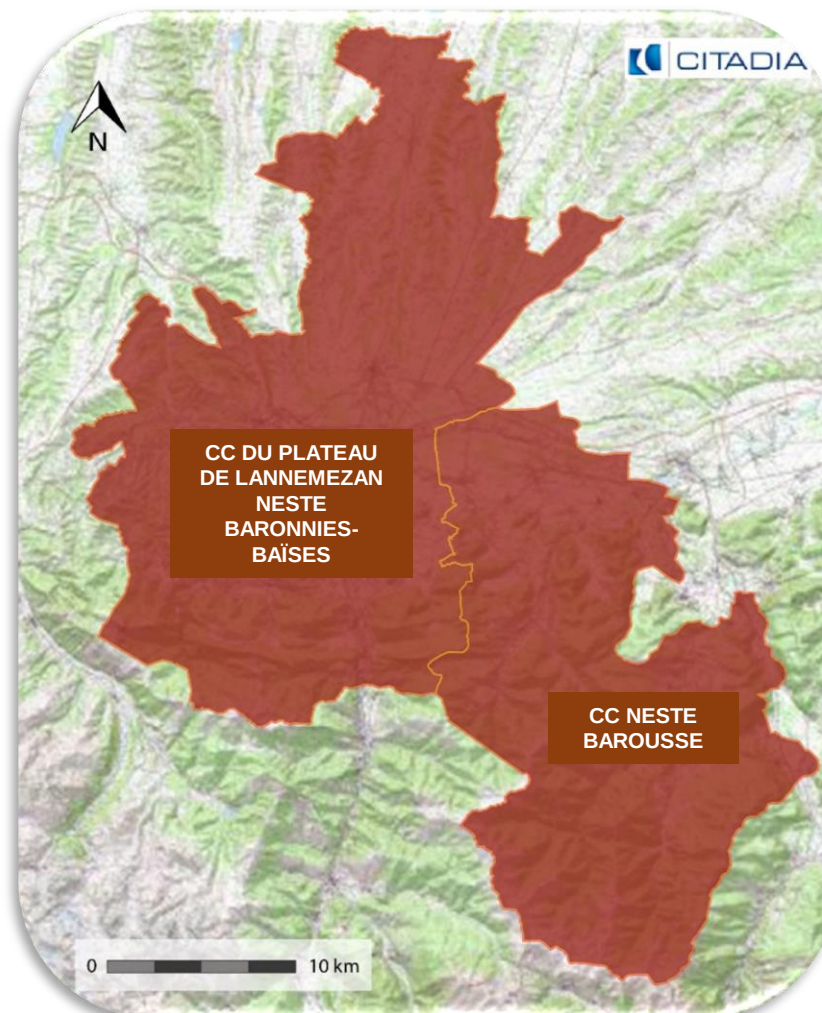


3/ Évolution du périmètre du SCoT et recombositions intercommunales

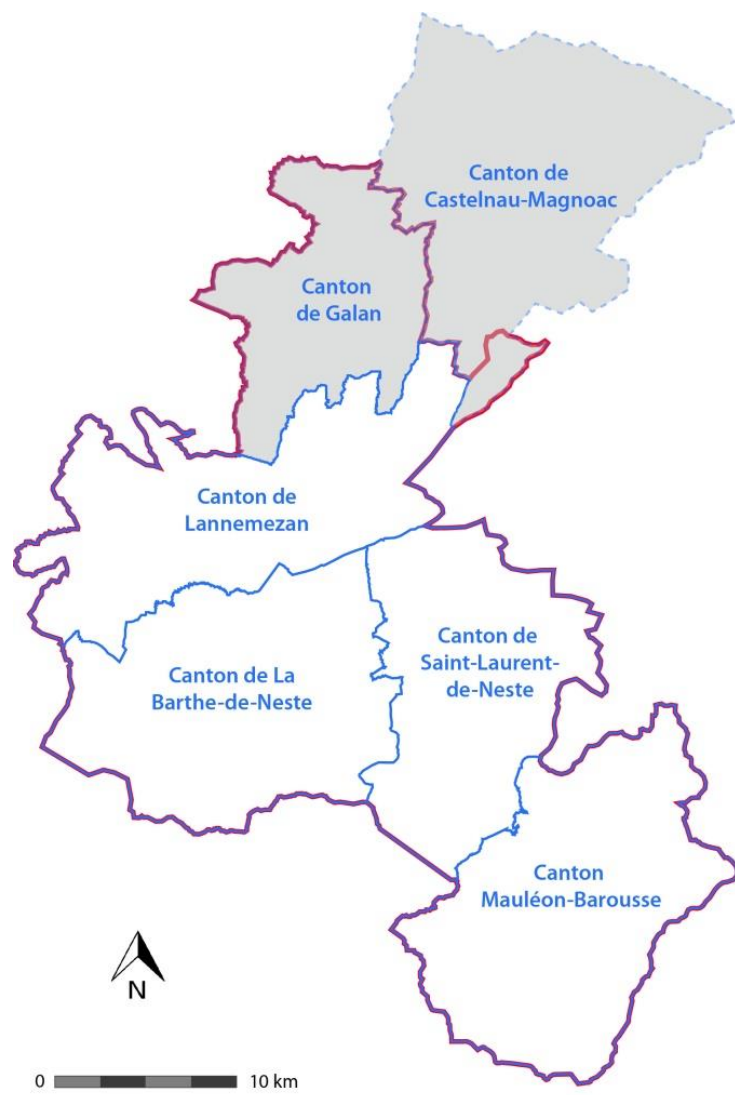
**COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU SCOT AVANT LE
1^{ER} JANVIER 2017**



**COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU SCOT APRES LE
1^{ER} JANVIER 2017**



4/ Ancien découpage cantonal



Plusieurs études sur lesquelles l'élaboration de ce diagnostic prend appui ont été réalisées sur la base du découpage cantonal en vigueur jusqu'en 2014 (schéma ci-contre).

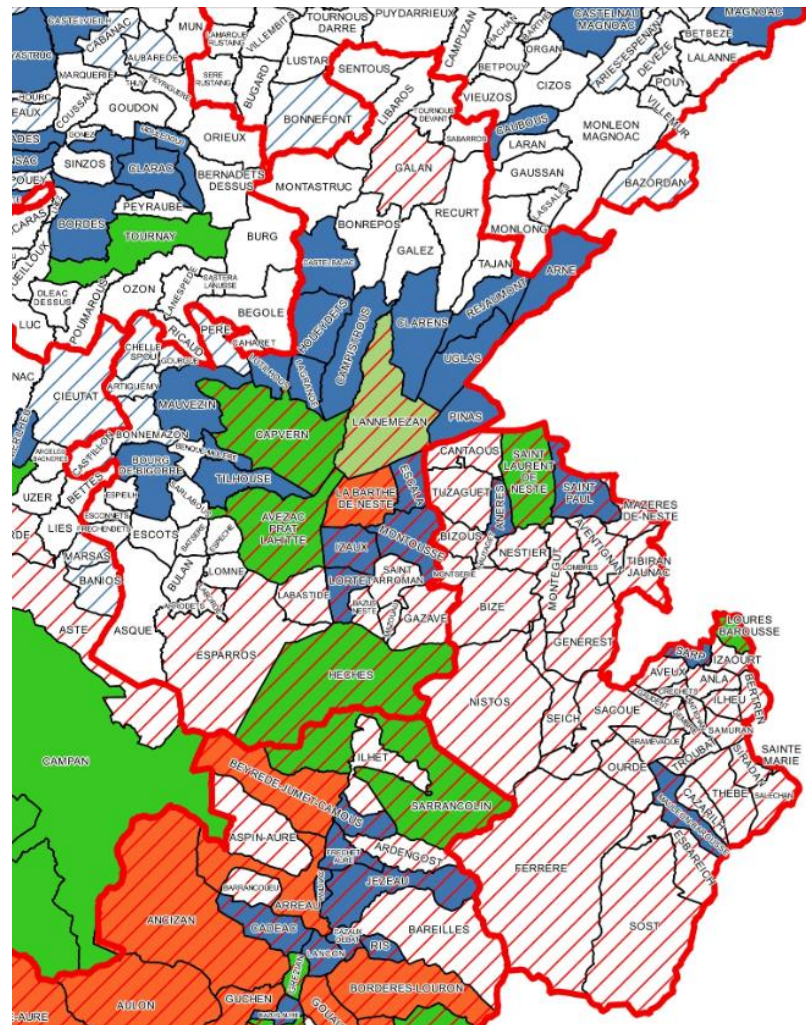
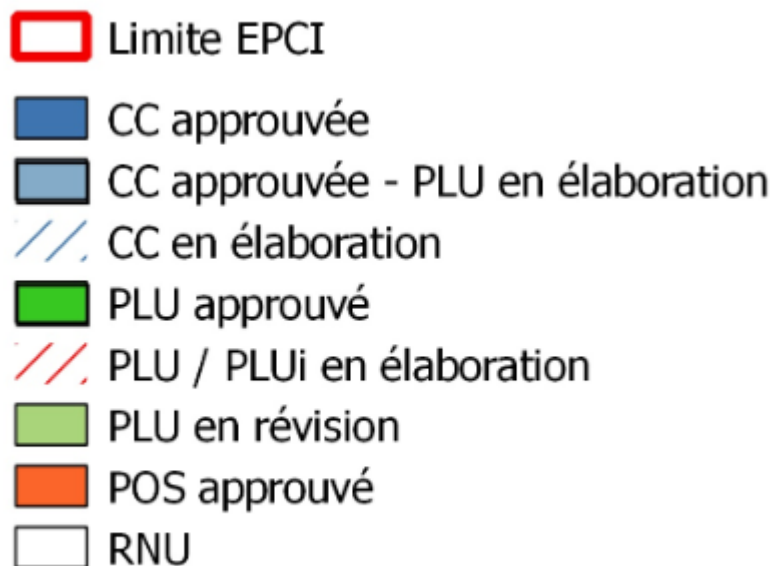
Cela concerne notamment :

- le Schéma Territorial des Infrastructures Economiques du Pays des Nestes (novembre 2008)
- Etude sur la Politique Enfance sur le Pays des Nestes (2011)
- [...]

Le pays des Nestes correspond aux anciens cantons de Mauléon-Barousse, de Saint-Laurent-de-Neste, de La Barthe-de-Neste, de Lannemezan et de Galan, avec la commune d'Arné faisant partie du canton de Castelnau-Magnoac. On peut cependant constater que le périmètre du canton de Galan n'est autre que celui de l'ancienne Communauté de communes des Baïses : à l'époque des études ci-dessus mentionnées, le Pays des Nestes n'incluait pas encore le canton de Galan. Les 11 communes de celui-ci n'ont donc pas été intégrées à la plupart des études économiques globales réalisées à l'échelle du Pays.

Le découpage ici présenté est aujourd'hui obsolète. Suite au nouveau découpage cantonal défini par décret début 2014 et entré en vigueur sur le territoire aux élections de mars 2015, les Hautes-Pyrénées se composent de 17 cantons au lieu de 31 auparavant. Les anciens cantons du Pays des Nestes ont aujourd'hui une configuration très différente.

5. État des lieux des documents d'urbanisme



Source : DDT 65, janvier 2019

DIAGNOSTIC //
Démographie

1

Quelques chiffres clés

DONNEES MISES A JOUR EN FEVRIER 2020

25 133 habitants en 2016 sur l'ensemble du SCoT

1138 habitants supplémentaires sur l'ensemble du territoire du SCoT entre 1999 et 2016

10 communes totalisent 50% de l'ensemble des habitants du territoire en 2016

71 % des habitants du SCoT résident sur la seule Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan

43 communes sur 100 ont gagné de nouveaux habitants entre 2011 et 2016

0,45 Indice de jeunesse en 2016

3,1 personnes par foyer en moyenne

37 % des ménages ne comptent qu'une seule personne en 2016 (27 % en 1999)

72 % des ménages comptent deux personnes ou moins en 2016

En 2016, l'ensemble du territoire du SCoT représente environ 25 130 habitants, pour une **densité moyenne de 38 habitants au km²** (pour 51 à l'échelle du département des Hautes-Pyrénées).

Population par Communauté de Communes en 2016 :

- CDC du Plateau de Lannemezan : 17886 habitants
- CDC Neste-Barousse : 7247 habitants

Source : INSEE, RP 2016

I.1. Une population inégalement répartie sur le territoire

• LES PRINCIPAUX AXES ET BASSINS DE PEUPLEMENT

Un bassin de vie dense rayonne depuis Lannemezan et La Barthe-de-Neste, deux communes qui rassemblent à elles seules environ 30% de la population totale du SCoT. Lannemezan est de loin, la commune la plus peuplée. Avec 5940 habitants en 2013 (5865 hab. en 2016), elle représente plus de 4,5 fois la population de la seconde commune la plus peuplée du SCoT (Capvern, qui compte alors 1293 habitants).

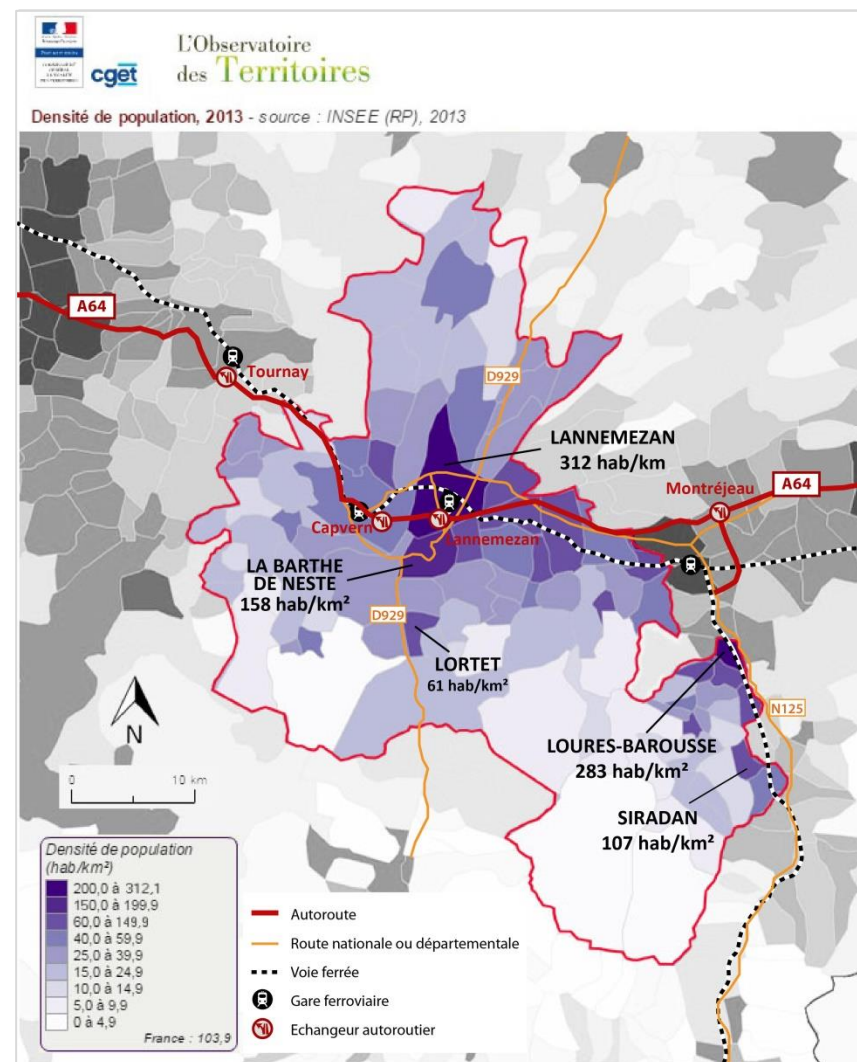
Les zones les plus denses se retrouvent **autour des principaux axes de communication** :

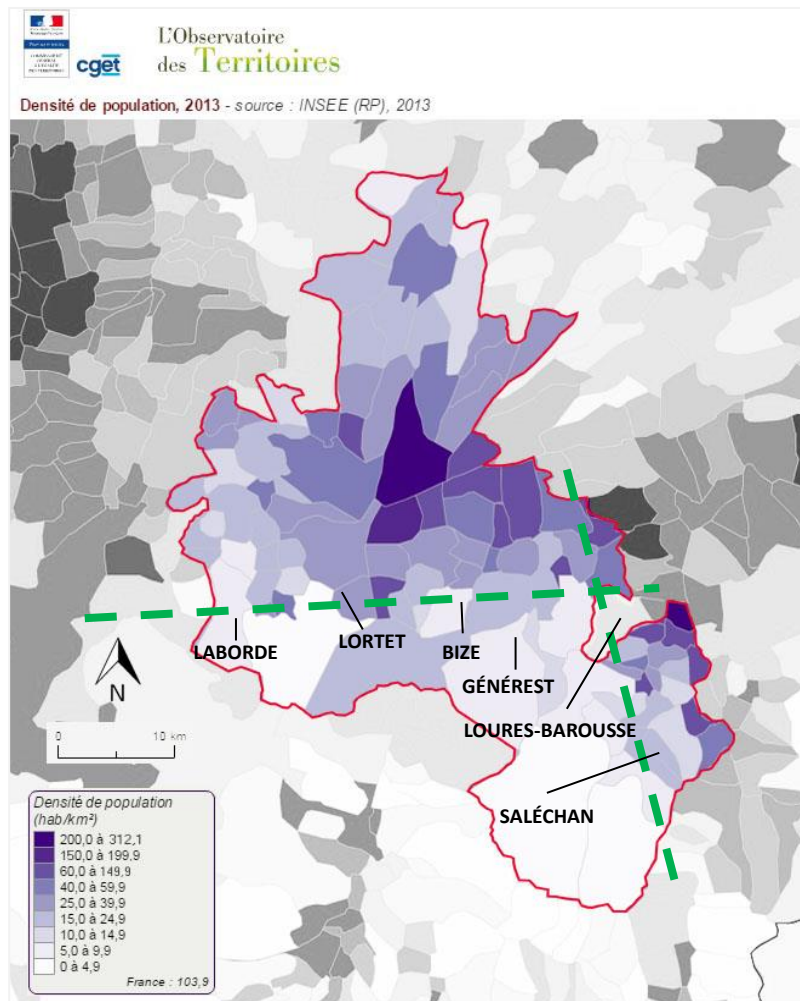
> Axe est-ouest:

- autoroute A 64 qui relie Tarbes à Toulouse et passant par Lannemezan
- ligne ferroviaire (gares de voyageurs à Lannemezan et à Capvern)

> Axe nord-sud, le long de la Vallée de la Neste (Lannemezan, La Barthe, Izaux, Lortet...): RD 929

> À l'est de la vallée de la Barousse (Loures-Barousse, Sainte-Marie, Siradan...): RN 125.





• DES ESPACES MONTAGNEUX PEU DENSES

Au sud de la ligne Laborde/Lortet/Bize/Générest, le territoire est plus montagnard et moins accessible. A l'entrée des vallées d'Aure et du Luron, on se trouve au pied des pics pyrénéens. On constate alors des densités beaucoup plus faibles, alors que le périmètre des communes a tendance à s'étaler.

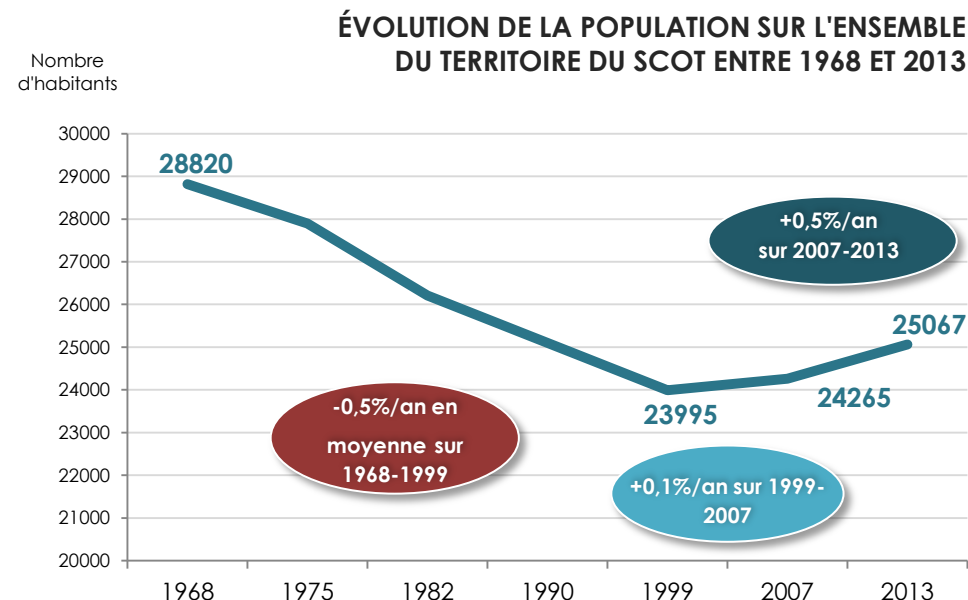
Ainsi la Communauté de communes de la Vallée de la Barousse, à l'exception de sa frange est, rassemble un territoire beaucoup moins dense : les communes de Ferrère et de Sost, qui s'étalent à elles deux sur près de 90 km², hébergent en moyenne 2 habitants au km². Par comparaison : à Lannemezan, nous sommes à 312 habitants au km².

I.2. Une population qui tend à croître de nouveau depuis 1999

Depuis les années 1990, l'ensemble du Massif des Pyrénées regagne des habitants grâce à un important afflux de population dans les villes du piémont. Longtemps, l'apport migratoire a surtout profité à la partie orientale du Massif. Depuis une décennie, l'ensemble des départements du Massif en bénéficie également. Cependant, si certains cantons (15 % des cantons pyrénéens), notamment ceux situés dans le piémont et à proximité des pôles urbains, conjuguent une forte attractivité et un solde naturel positif caractéristique d'une population jeune, la grande majorité des cantons sont dépendants de l'apport migratoire pour conserver un solde de population positif.

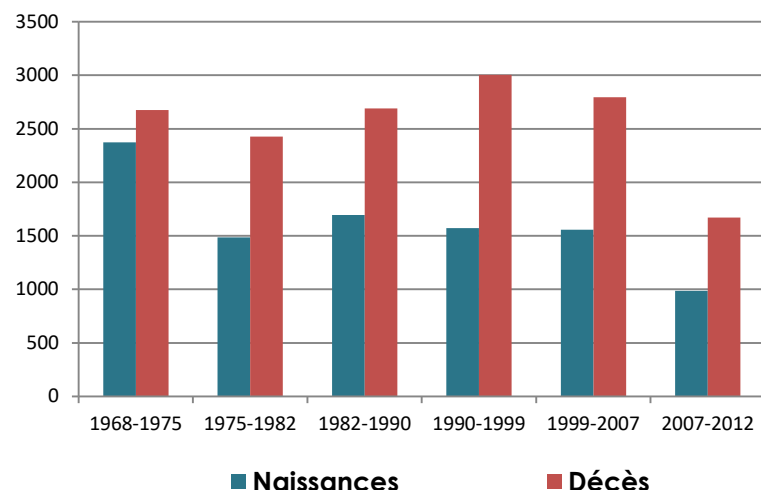
Le Piémont du Pays des Nestes se retrouve dans cet ensemble de tendances. Ce territoire rural présente un taux de croissance de la population globalement faible. Il n'a cessé de perdre des habitants entre 1968 et 1999 du fait de la déprise industrielle. Depuis 1999 cependant, la tendance s'est inversée. Sur la période 2007-2013, l'INSEE enregistre un taux de croissance de 0,5% par an, ce qui correspond globalement à l'inverse de la tendance constatée sur les trois dernières décennies du 20^{ème} siècle (1968-1999). Cette croissance positive est entièrement due au solde migratoire.

Cependant, on constate de forts contrastes d'évolution sur les différentes parties du territoire. Les communes qui enregistrent les plus forts taux de croissance ne sont plus forcément les communes-centres des bassins de vie mais les communes situées en périphérie des pôles urbains : les habitants recherchent un compromis entre une situation à proximité des polarités d'équipements et de services, des zones d'emplois touristiques pour le sud (le long de la RD929) et des zones au foncier plus abordable.



I.3. Une population vieillissante

EVOLUTION DU NOMBRE DE NAISSANCES ET DE DÉCÈS PAR PÉRIODE



À l'image de la plupart des territoires ruraux, le Piémont du Pays des Nestes rassemble une population globalement plus âgée que la moyenne française. En conséquence, c'est un territoire qui affiche un solde naturel continuellement négatif : sur la période 2007-2012, les deux tiers des 101 communes enregistrent toujours beaucoup plus de décès que de naissances. Néanmoins, l'écart s'est quand même réduit sur les deux dernières décennies, signe d'une tendance au renouvellement endogène de la population.

En 2012, on constate aussi que 31 communes sur 101 enregistrent une part des 65 ans et plus (sur l'ensemble de la population dans chaque commune) supérieure à 30%. Mais c'est un taux qui reste relativement stable sur l'ensemble du territoire du SCoT : sur cette période de 5 ans, la part moyenne des plus de 65 ans a gagné à peine 0,2 points de pourcentage, passant de 26,1% en 2007 à 26,3% en 2012.

La part des 15-29 ans et des 30-44 ans a tendance à décroître très fortement. Dans toutes les parties du territoire, même Lannemezan qui se targue pourtant d'un bon niveau d'emploi et de quelques sites de formation, on assiste continuellement au départ des jeunes de la classe étudiants/jeunes actifs.

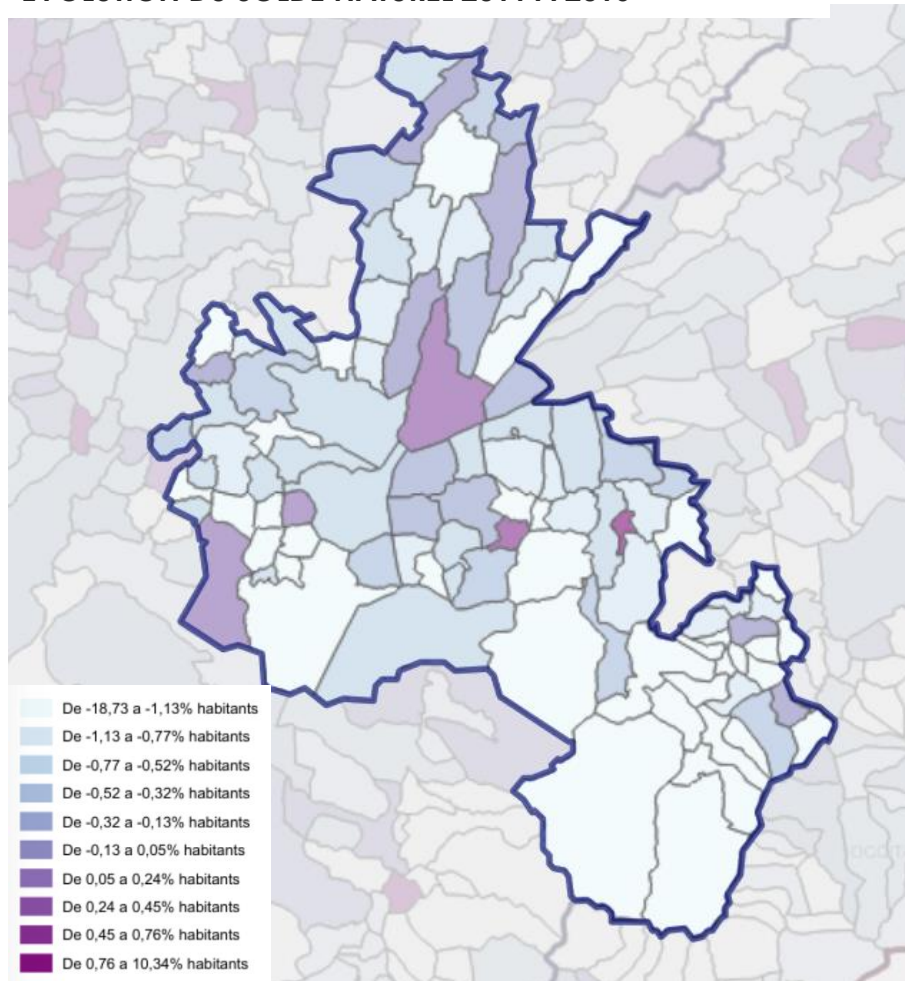
TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DÉMOGRAPHIQUE PAR TRANCHES D'ÂGES ENTRE 1999 ET 2012 :

Tranches d'âges	Part de la population du SCoT en 1999	Part de la population du SCoT en 2012	Part de la pop. Française en 1999	Part de la pop. Française en 2012	Tendance 99-2012 (SCoT)	Tendance 99-2012 (France)
0-14 ans	13,6 %	13,9%	18,9 %	18,4%	+0,3 %	-0,5 %
15-29 ans	13,7 %	11,5%	20,3 %	18,1%	-2,2 %	-2,2 %
30-44 ans	20,5 %	16,5%	21,9 %	19,7%	-4,0 %	-2,2 %
45-59 ans	20,2 %	22,9%	18,2 %	20,0%	+2,7 %	+1,8 %
60-74 ans	20,1 %	20,4%	13,5 %	14,6%	+ 0,3 %	+1,1 %
75 ans+	11,8 %	14,8%	7,0 %	9,1%	+ 3,0 %	+2,1 %

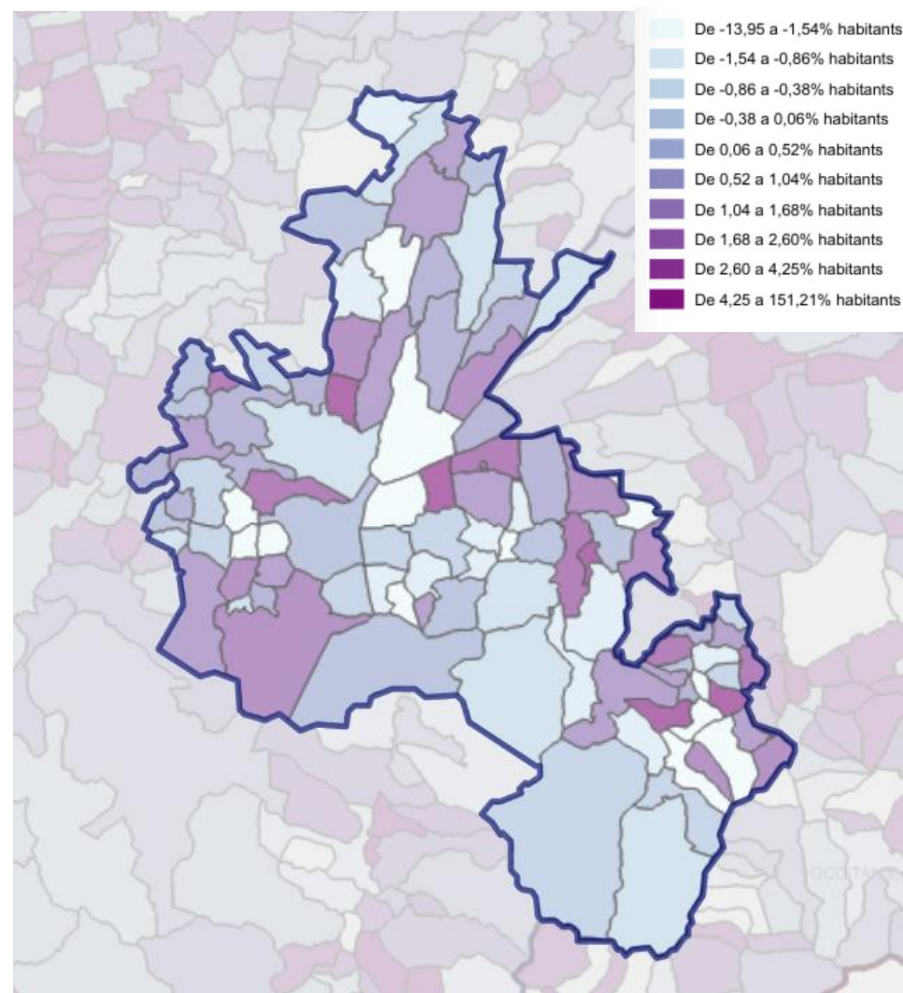
Source : Insee, RP exploitation principale

I.3. Une population vieillissante

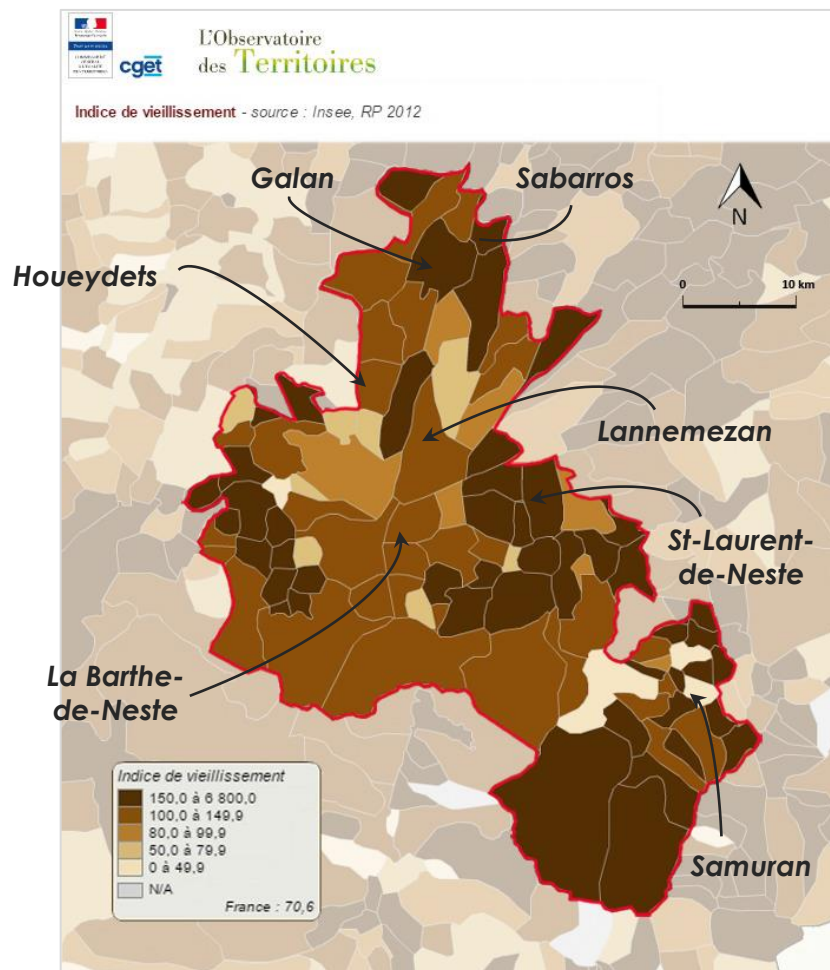
EVOLUTION DU SOLDE NATUREL 2011 À 2016



EVOLUTION DU SOLDE MIGRATOIRE 2011 À 2016



I.3. Une population vieillissante



L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus à celle des moins de 20 ans (Observatoire des Territoires), multiplié par 100.

Un indice autour de 100 permet d'indiquer que les 65 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Le plus élevé du territoire : Sabarros (32 habitants) 1900,0

- **Le plus faible : Samuran (24 habitants) 36,4**
- Le plus équilibré : Houeydets (48 habitants) 100,0

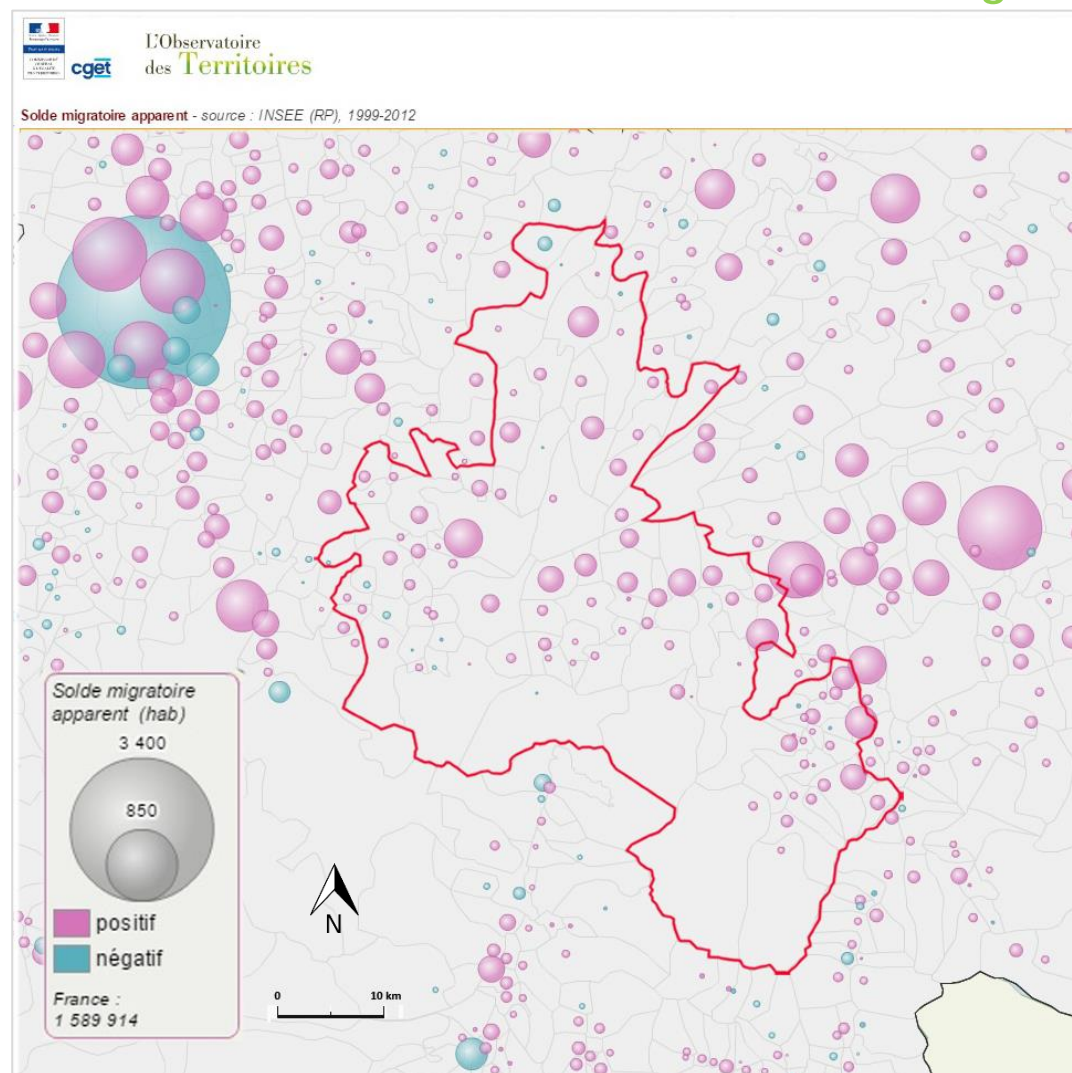
Au niveau des communes les plus peuplées :

- Lannemezan (5906 habitants) : 149,2
- Capvern (1287 habitants) : 92,3
- La Barthe-de-Neste (1189 habitants) : 118,1
- Saint-Laurent-de-Neste (939 habitants) : 155,1
- Galan (731 habitants) : 289,0

I.4. Un renouvellement de la population en cours grâce à l'arrivée de nouveaux ménages

Plusieurs communes voient leur solde naturel négatif entièrement compensé par un solde migratoire positif, à l'exemple de Tibiran-Jaunac ou de Bertren (est du territoire), communes de l'ordre de 200 habitants qui enregistrent un renouvellement particulièrement remarquable sur la dernière période 2007-2012.

En outre, le secteur du Plateau de Lannemezan résiste aussi à la tendance générale du vieillissement avec une reprise démographique récente, et la banlieue de Lannemezan attire des populations un peu plus jeunes que le reste du territoire. Le canton central de la Barthe-de-Neste*, qui accueille aussi des populations travaillant sur les vallées touristiques d'Aure et du Louron, et a multiplié les services aux jeunes familles (écoles, systèmes de garde collective, nombreuses associations culturelles et sportives...).



* Ancien découpage cantonal (avant 2015), présenté en page 11

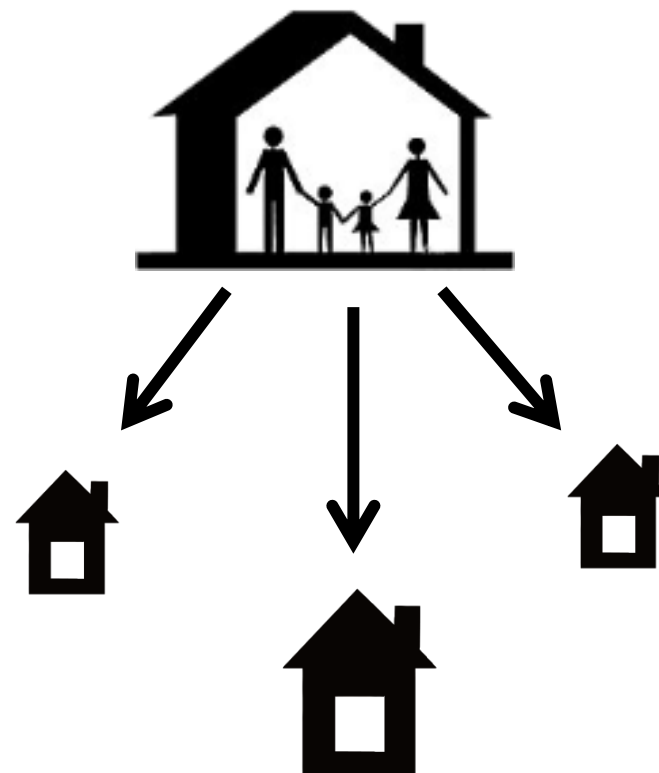
I.5. Des ménages de plus en plus petits

Entre 1999 et 2012, on constate globalement sur le territoire du SCoT :

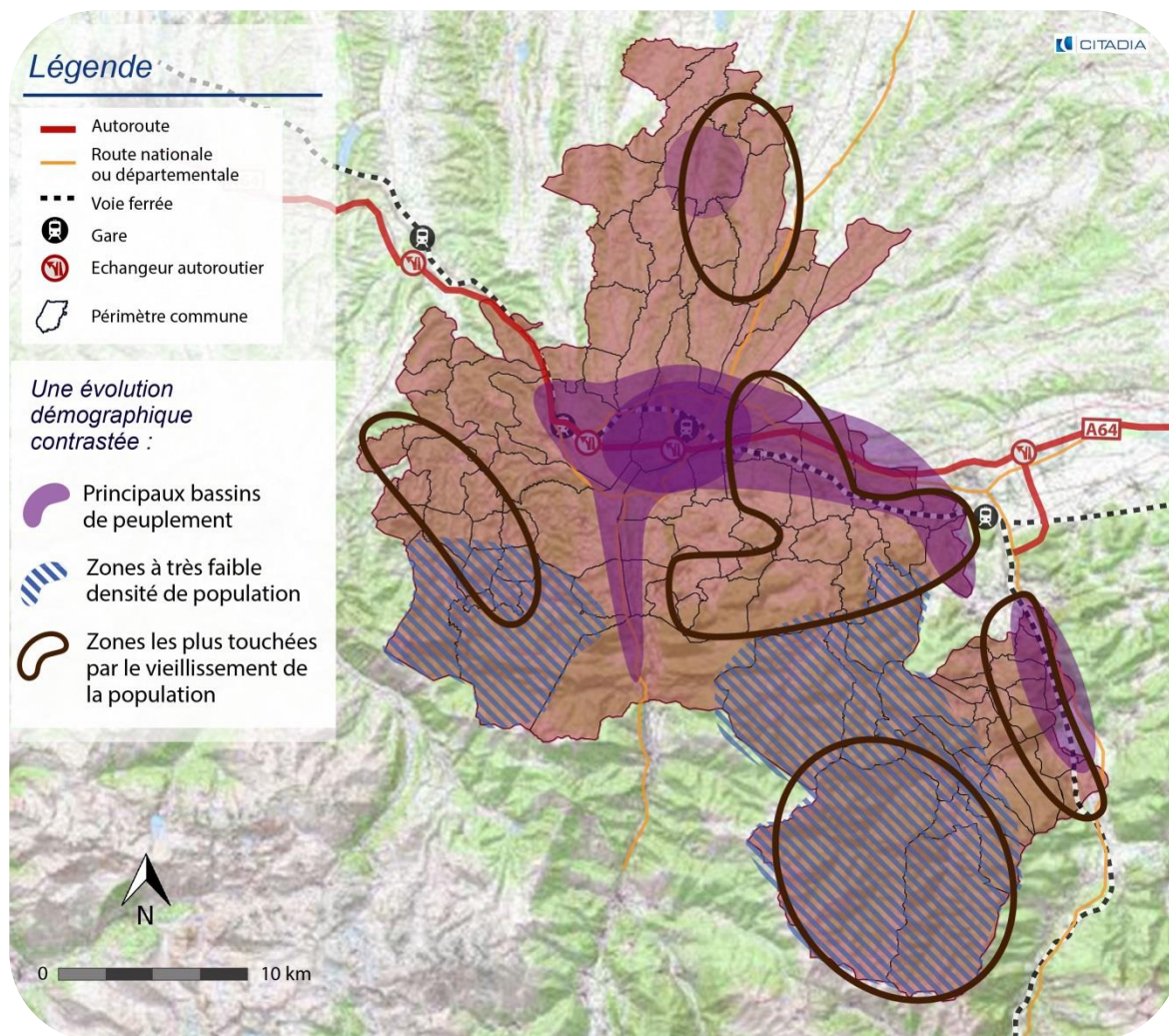
- Une augmentation du nombre de familles monoparentales, qui représentent 14,5% des familles en 2012 pour 12,2% en 1999;
- Une hausse globale du nombre de ménages étant des couples sans enfant (+5% en 13 ans sur l'ensemble du territoire) ;
- Une hausse du nombre de ménages formés d'une seule personne (+4,5%);
- Une forte baisse du nombre de la part des « couples avec enfants » parmi les familles recensées : 36,0% pour 43,4% en 1999.

Le nombre de personnes par ménage a ainsi tendance à décroître (2,2 en 2012 pour 2,5 en 1999), tandis que le nombre de ménages augmente : l'INSEE recense en effet 1358 ménages supplémentaires en 2012 par rapport à 2009. On observe donc sur le territoire un **desserrement des ménages**.

Ces chiffres recoupent le constat du vieillissement de la population (familles dont les enfants partent + couples de retraités venant s'installer) et de l'augmentation du nombre de divorces.



Synthèse des problématiques et des enjeux



ATOUTS/OPPORTUNITÉS

- Un niveau de population qui continue globalement à augmenter
- Un territoire traversé et bordé par de grands axes de communication
- Un nouveau phénomène d'exode urbain (encouragement par le marché du retour à la campagne)

POINTS DE VIGILANCE

- Le constat d'un important vieillissement de la population
- Des densités inégalement réparties, avec une croissance démographique contrastée à l'échelle du territoire
- Le départ des jeunes, étudiants et nouveaux actifs

ENJEUX MAJEURS

- ➔ Le maintien et l'attraction sur le territoire de la population des 18-35 ans
- ➔ L'anticipation des conséquences du vieillissement des habitants (habitat, nécessités d'infrastructures, niveaux de services à assurer, etc.)
- ➔ Le maintien du fragile équilibre des densités sur le territoire

DIAGNOSTIC // 2
Habitat

Quelques chiffres clés

DONNEES MISES A JOUR EN FEVRIER 2020

16 435 logements en 2016 sur l'ensemble du territoire du SCoT

70% résidences principales dans le parc total de logements

801 logements commencés entre 2011 et 2016, soit plus de 130 par an

32 habitants en moyenne pour 14 ménages supplémentaires (tendance 2011-2016), chiffre indiquant un ralentissement du desserrement des ménages

3267 résidences secondaires ou occasionnelles en 2016, soit près de 20 % du parc de logements

293 logements inoccupés supplémentaires entre 2011 et 2016

1604 logements inoccupés en 2016, soit 9,7 % du parc de logements

86 % d'habitat individuel dans le parc total de logements

75 % des résidents sont propriétaires en 2016

89% des logements comportent 4 pièces et plus alors que 75 % des ménages comptent 2 personnes et moins

3 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours sur le territoire du SCoT

470 logements sociaux en 2015

Source : INSEE, RP 2016 et données Sit@del

II.1. Un parc de logement en forte évolution

• PLUS DE LOGEMENTS...

Le desserrement des ménages induit une hausse de la demande en logement (ce besoin est celui que l'on appelle le « point-mort »). Les nouveaux ménages qui se forment en lien avec l'évolution des modes de vie (divorces, départ des enfants...) sont en moyenne plus petits qu'il y a 15 ans.

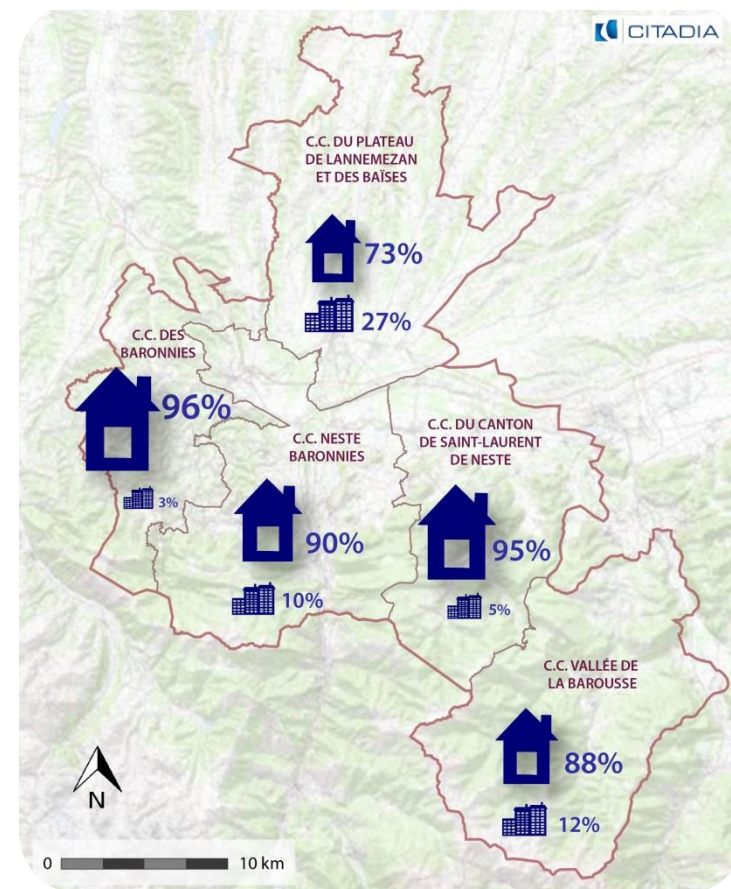
• PLUS DE GRANDS LOGEMENTS...

La décroissance de la taille des ménages pourrait suggérer une hausse de la demande en petits logements et une baisse de la demande en grands logements. Ce n'est pourtant pas ce qu'indiquent les statistiques. Sur la période 1999-2013, parmi l'ensemble des résidences principales déclarées, le nombre de pièces n'est pas spécialement à la baisse. Au contraire, ce sont les petits logements (1 à 3 pièces) dont la proportion a tendance à se réduire, tandis que celle des logements de 4 pièces et plus représente une part grandissante du parc sur la même période, passant de 72 à 76% des résidences principales.

• ET TOUJOURS UNE FAIBLE PROPORTION D'HABITAT COLLECTIF

Partout sur le territoire, l'habitat individuel prévaut largement sur l'habitat collectif. En matière de typologies sur le parc de résidences principales en 2012, les maisons représentent 84% pour 16% d'appartements. La proportion d'appartements parmi les résidences principales n'a gagné qu'un point de pourcentage depuis 1999. La plupart des logements collectifs (type immeubles) sont concentrés sur la commune de Lannemezan.

**PARC DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2012 :
PROPORTION MAISONS / APPARTEMENTS PAR
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**



II.2. Un renouvellement progressif de l'habitat

• UN PARC VIEILLISSANT

A l'instar de la plupart des territoires ruraux, le Pays des Nestes et tout particulièrement son Piémont, voit son parc de logements vieillir. Les maisons anciennes sont souvent moins adaptées aux besoins et à la demande des habitants. Les coûts de réhabilitation, compte tenu de la taille des bâtisses, sont souvent prohibitifs. Des efforts sont d'ores-et-déjà menés par les collectivités afin de :

- soutenir les actuels propriétaires (la majorité d'entre eux le sont depuis plus de 10 ans, souvent du fait d'héritages) et de leur permettre de rénover leur bien ;
- réadapter le parc social et notamment les logements communaux (remise aux normes) ;
- offrir des possibilités de construction neuve à de nouveaux habitants.

- Une OPAH lancée fin 2019 sur l'ensemble du territoire du SCOT.

Ces OPAH ont permis l'attribution d'aides financières pour assurer la possibilité de rénover l'habitat vétuste du parc privé.



Rénovation d'un immeuble à Lannemezan © Even Conseil

• QUATRE OPAH SUR LE TERRITOIRE

Plusieurs Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ont été menées sur le territoire :

- une OPAH-RU sur la ville de Lannemezan (2011-2015),
- l'OPAH Neste Barousse (2005-2010), qui couvre les CC. De St-Laurent-de-Neste, Vallée de la Barousse, Neste-Baronnies, et les communes de l'ancienne CC. Du Haut-Arros (sud des Baronnies),
- l'OPAH Plateau Baronnies (2007-2012) associant les CC. des Baronnies et du Plateau de Lannemezan, ainsi que les communes de Capvern, Péré et Uglas. Cette OPAH a été élargie pour 2013-2018 aux communes de la CC. des Baïses, mais elle exclut désormais Capvern,

• LA REPRISE DISPARATE ET CONTRASTÉE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

La construction neuve avait connu un pic de hausse en 2007, tout particulièrement dans la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses, mais aussi dans une mesure plus modérée, dans la Communauté de Communes de la Vallée de la Barousse. Une hausse a ensuite été constatée en 2008 dans la Communauté de Communes Neste-Baronnies.

Depuis, le rythme de construction neuve est resté modéré avec une tendance à l'affaiblissement. Seule la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses connaît une reprise de la construction depuis 2012.



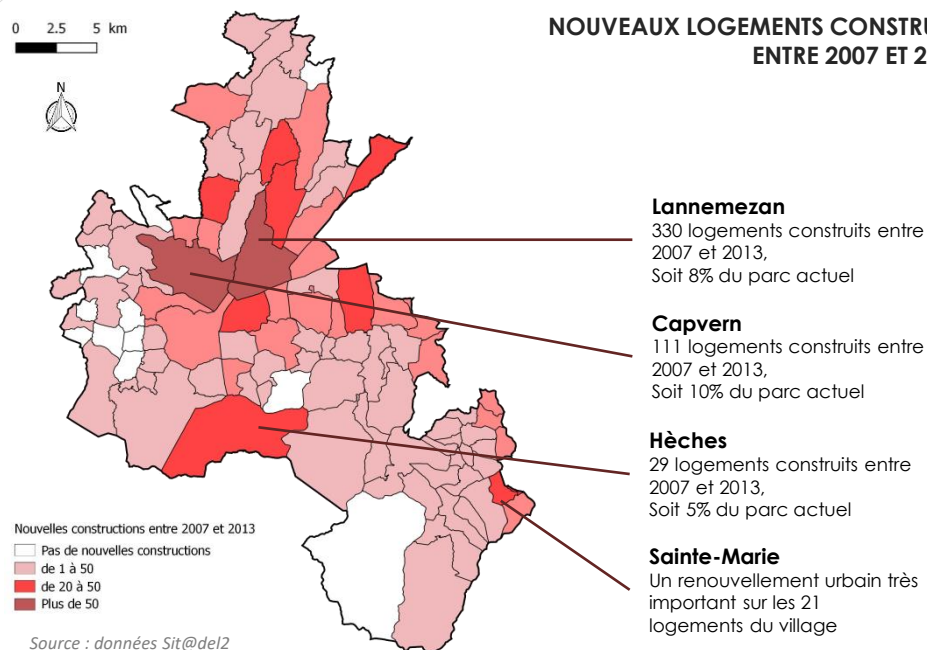
• UNE TENDANCE À L'URBANISATION DIFFUSE

En dehors du cœur de Lannemezan et de Capvern, la majorité des nouvelles constructions se sont implantées en secteurs diffus et non en densification. La zone de Piémont, notamment en remontant vers le nord (Campistrous, Galez, Bonrepos...) n'est plus couverte par la loi Montagne. La constructibilité est ainsi rendue possible sur de nombreux terrains et l'on voit apparaître des nouveaux lotissements le long des routes aménagées, mais à l'écart des villages. Outre les aspects de protection des paysages et d'accès aux services des habitants (notamment pour la mobilité), ce phénomène pose aussi question pour le raccordement des nouvelles constructions aux réseaux (eau, assainissement, couverture numérique...), qui peut générer des coûts d'investissement et de gestion importants pour les collectivités.



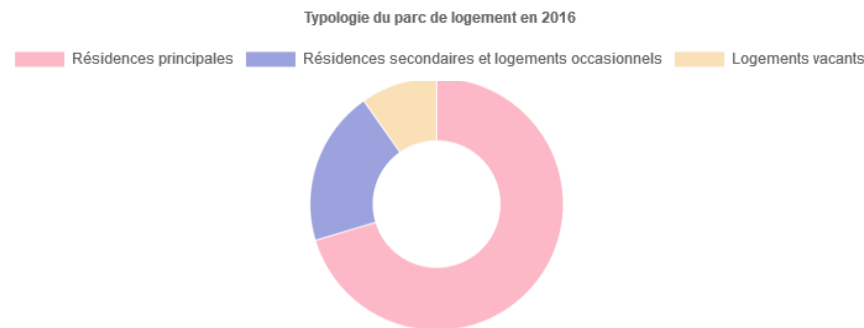
Nouveau lotissement sur la commune de Galez : urbanisation diffuse, à l'écart de l'agglomération.

NOUVEAUX LOGEMENTS CONSTRUITS ENTRE 2007 ET 2013



II.3. Un problème structurel de vacance et une croissance des résidences secondaires

	1999		2007		2016	
	Nombre	% du parc	Nombre	% du parc	Nombre	% du parc
Résidences principales	9783	70,92%	10624	72,49%	11565	70,37%
Résidences secondaires et logements occasionnels	2547	18,46%	2858	19,50%	3267	19,88%
Logements vacants	1465	10,62%	1174	8,01%	1604	9,76%
ENSEMBLE	13795	100%	14656	100%	16435	100%



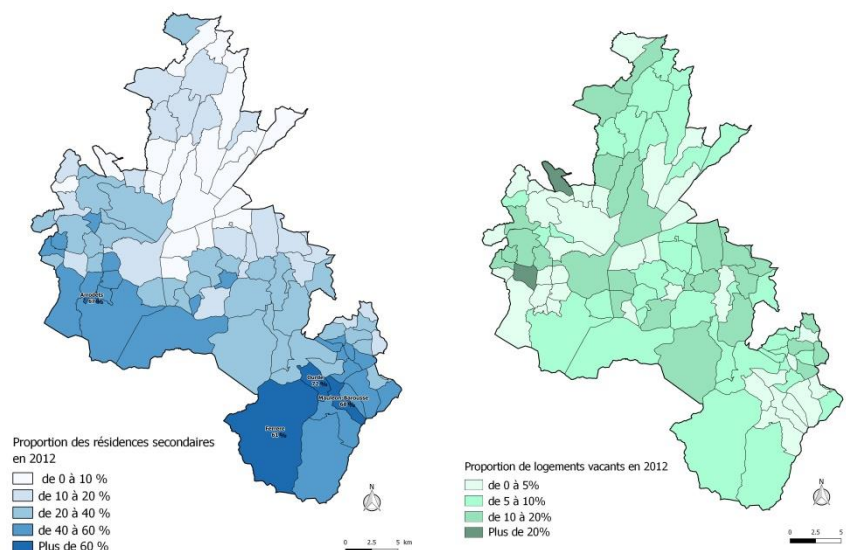
Source : INSEE recensement de la population

• UN TAUX CROISSANT DE RÉSIDENCES SECONDAIRES

Plus on se rapproche de la haute-montagne, plus la part de résidences secondaires est importante. Le cœur du Piémont, notamment aux abords de Lannemezan, est moins touché par ce phénomène, à l'exception de Capvern, ville thermale accueillant des vacanciers en cure. Le taux de logements occasionnels et résidences secondaires était à 18% en 1999, il est passé à 21% en 2012 (+743 unités, soit 1 logement nouveau sur 3).

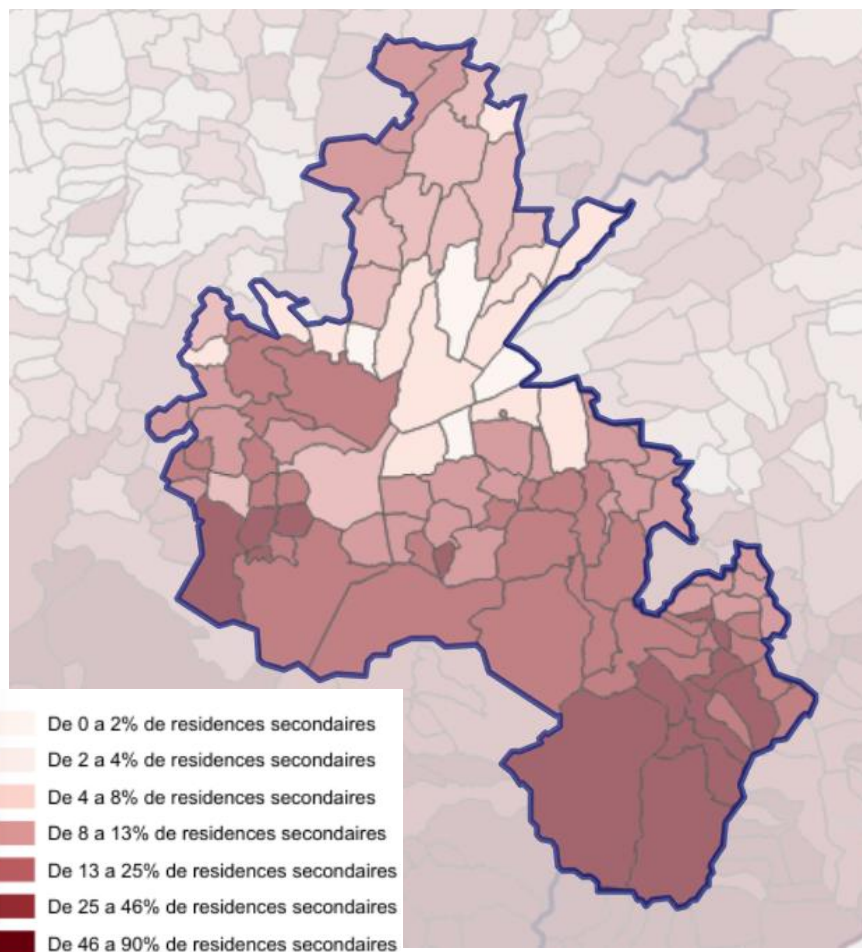
• LE PROBLÈME STRUCTUREL DES LOGEMENTS VACANTS

De nombreuses maisons, qu'elles soient au sein de hameaux isolés ou même en cœur de villages, sont peu entretenues et parfois laissées en déshérence par les héritiers. La vacance structurelle, qui correspond à la part de vacance durable du fait d'une inadéquation des logements à la demande (localisations à l'écart des infrastructures et services, logements vétustes et mal adaptés aux standards actuels, grands logements chers à réhabiliter et à entretenir, etc.), est elle aussi globalement croissante d'année en année, même si des actions sont menées pour y remédier comme sur Lannemezan. L'ensemble du territoire est impacté, bien que de forts contrastes apparaissent sur la CC. des Baronnies.

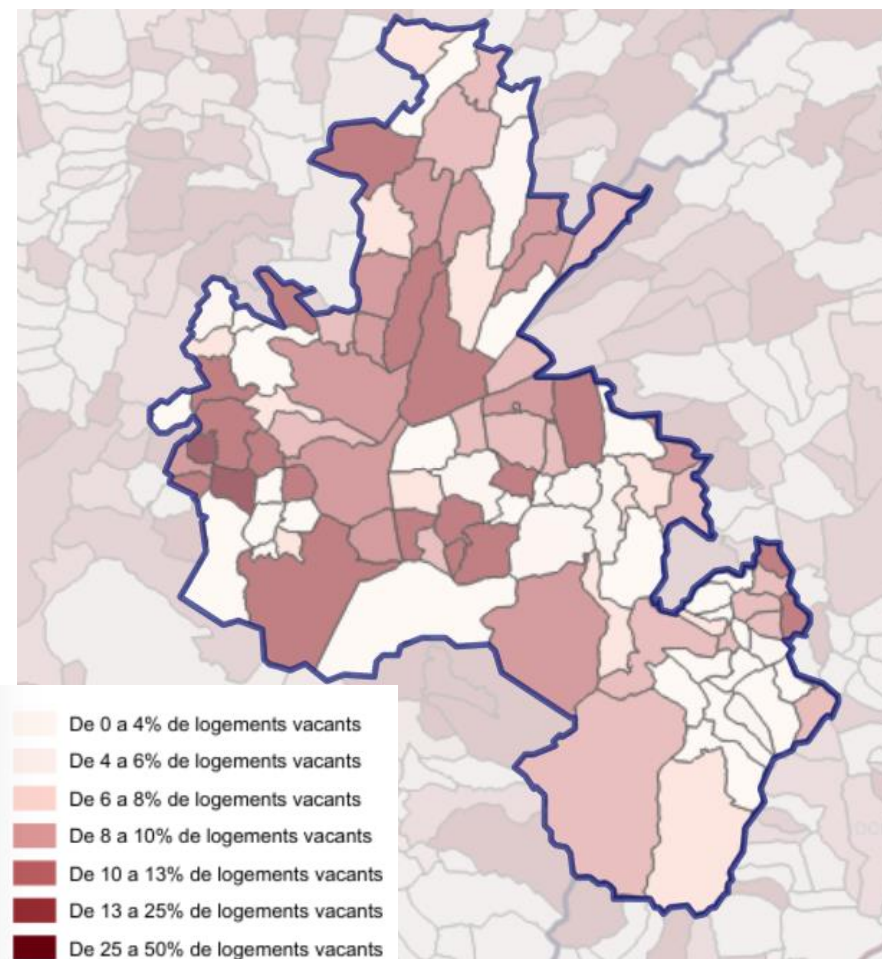


II.3. Un problème structurel de vacance et une croissance des résidences secondaires

PART DES RÉSIDENCES SECONDAIRES SUR LE TOTAL DU PARC EN 2016



PART DES LOGEMENTS VACANTS SUR LE TOTAL DU PARC EN 2016



II.4. Des logements majoritairement occupés par leur propriétaire

• UNE GRANDE MAJORITÉ DE PROPRIÉTÉS PRIVÉES, UNE FAIBLE PART DE LOGEMENTS SOCIAUX

Sur l'ensemble du territoire, 75% des résidences principales occupées sont des propriétés privées. Les locations privées représentent 22% du parc, et les locations HLM 4% seulement. Le logement social est concentré sur 10 communes :

COMMUNE	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE LOGEMENTS HLM	% DU PARC COMMUNAL
Lannemezan	5906	364	13%
La Barthe-de-Neste	1189	37	4%
Sarp	109	13	21%
Escala	410	9	5%
Hèches	597	6	2%
Cantaous	441	5	3%
Mauléon-Barousse	121	4	6%
Pinas	463	3	1%
Lourès-Barousse	652	2	1%
Clarens	482	1	0,5%

Source : INSEE RP 2012

Compte tenu des prix pratiqués en location privée non conventionnée, notamment par les collectivités, il n'y a pas de réel besoin recensé. La mise aux normes des logements « sociaux » actuels est par contre un enjeu, tout comme l'aide à la réhabilitation des logements occupés dont les propriétaires ont des moyens limités.



Nouvelles constructions de logements sociaux sur la commune de Lannemezan

• DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Une aire d'accueil pour les gens du voyage a ouvert en 2011 à l'entrée ouest de la commune de Lannemezan. Le terrain comprend 10 emplacements et offre des équipements sanitaires pour chacun d'entre eux. Cette aire est gérée par la société privée Vago. La durée de séjour des occupants est limitée à 3 mois.



L'aire d'accueil des gens du voyage de Lannemezan, en bordure de la route D 817.



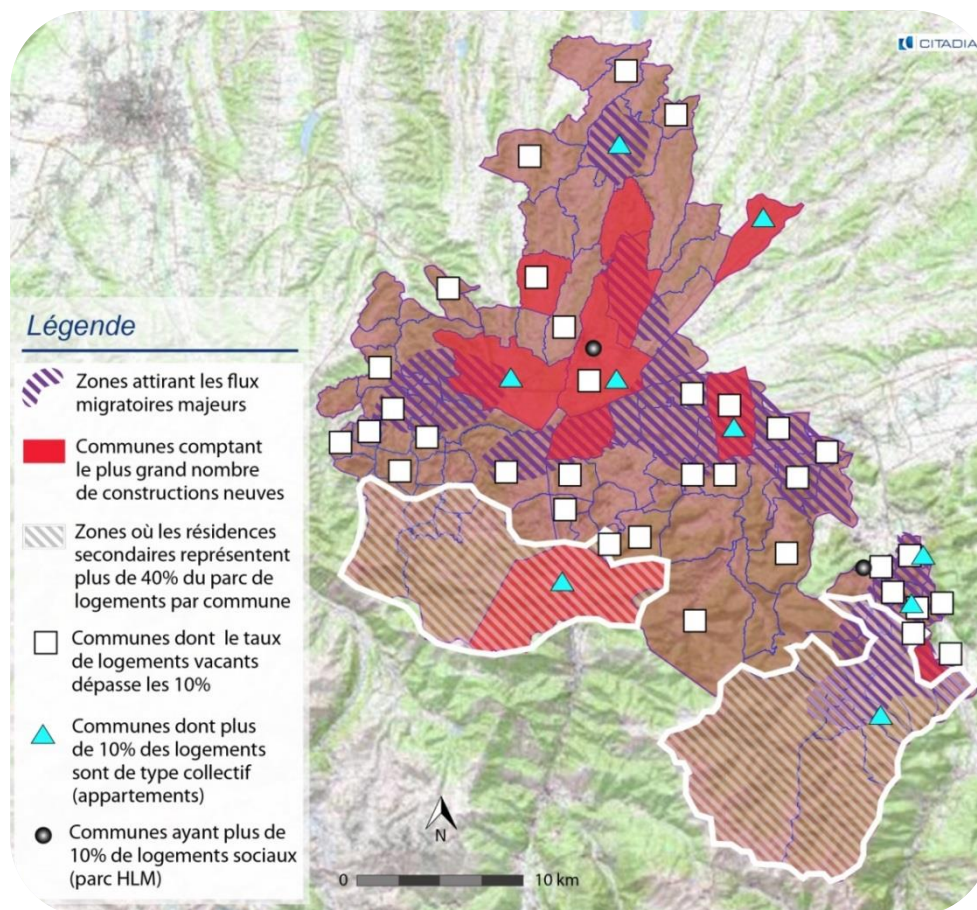
Emplacements individuels.
Image : CCPLB

Synthèse des problématiques et des enjeux

ATOUTS/ OPPORTUNITÉS	POINTS DE VIGILANCE
• Un territoire de piémont vaste et largement constructible, • Une attractivité, notamment liée à l'axe Espagne pour la Barousse et aux vallées pour le plateau, • Des opérations d'amélioration de l'habitat déployées sur l'ensemble du territoire.	• Une inadéquation entre l'offre et la demande. Les jeunes préfèrent du neuf (ancien cher à réhabiliter, volumes, stationnement inadaptés), • Un étalement urbain qui n'est pas sans risques : dégradation des paysages, difficultés de liaisons aux réseaux, poids économique pour les collectivités, • Une vacance toujours plus importante au sein du parc de logements, corrélée au vieillissement des habitations, • Un très faible taux de logements sociaux, • La prééminence du logement individuel, avec peu de logements collectifs.

ENJEUX

- ➔ La limitation de l'étalement urbain tout en conservant le potentiel d'accueil,
- ➔ La diversification des typologies d'habitations pour mieux répondre à la demande,
- ➔ L'adaptation du foncier (redécoupage),
- ➔ Le développement du logement social.





DIAGNOSTIC //
Equipements

3

Quelques chiffres clés

**DONNÉES À PARTIR DU RETOUR DES
QUESTIONNAIRES DES COMMUNAUTÉS DE
COMMUNES ET INSEE 2014**

ACCUEIL SCOLAIRE ET PRÉSCOLAIRE

- 4** structures d'accueil Petite Enfance,
dont **2** micro-crèches associatives
- 24** communes équipées d'une école ou d'une RPI
- 3** collèges et **1** lycée
- 3595** enfants scolarisés en 2012

LOISIRS ET TOURISME

- 10** centres de loisirs
- 73** équipements sportifs et culturels
- 8** hôtels et **3** campings homologués
- Plus de **4000** curistes reçus chaque année
à **Capvern-les-Bains**

SANTÉ

- 7** médecins omnipraticiens indépendants recensés en 2012
- 9** EHPAD (maisons de retraite)
- 1** maison de santé (Loures-Barousse)
- **Centre Hospitalier de Lannemezan :**
- 543** lits
- 1035** soignants et personnels médicaux en 2014

AUTRES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES QUOTIDIENS

- 109** types d'équipements et de services de proximité
différents recensés par l'INSEE sur le territoire
- 6** principaux pôles de proximité à l'échelle communale
- 15** communes dotées d'un bureau de Poste
- 6** supermarchés

III.1 Une répartition inégale des services de proximité

• UN NOMBRE LIMITÉ DE PÔLES DE PROXIMITÉ

D'après la nomenclature INSEE qui se base sur la variété d'équipements présents à l'échelle de chaque commune, le territoire du SCoT Piémont du Pays des Nestes compte un pôle de services supérieur (Lannemezan), cinq pôles « intermédiaires » (La Barthe-de-Neste, Capvern, Saint-Laurent-de-Neste, Galan et Loures-Barousse) et une quinzaine de communes « petits pôles de proximité », attractifs pour un petit nombre de services, ou une aménité particulière (pour huit communes : l'école). La réalité du territoire montre une répartition assez dispersée des commerces et services. Sur les Baronnie, Bourg-de-Bigorre et les communes environnantes présentent ensemble une offre artisanale assez diversifiée, mais non rassemblée en un pôle de services.

• DES POLARITÉS TRANSDÉPARTEMENTALES

On remarque aussi dans certaines zones une attraction des communes vers des pôles situés à l'extérieur du SCoT. C'est tout particulièrement le cas à l'est du territoire : ainsi une grande partie des habitants de la Vallée de la Barousse et du canton de Saint-Laurent-de-Neste est liée sur le plan des services aux polarités de Montréjeau/Gourdan-Polignan, situées en Haute-Garonne.

Saint-Gaudens constitue un « pôle supérieur » avec une offre de services un peu supérieure à celle de Lannemezan et donc concurrentielle pour ce pôle local. Saint-Gaudens est située à seulement 20 minutes de Loures-Barousse.

MÉTHODOLOGIE (carte page suivante)

Source des données : Base Permanente des Equipements de l'INSEE, 2014

L'analyse réalisée porte sur 95 équipements répartis dans 6 domaines d'activité (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, transports, sports/loisirs/culture) permettant de cerner globalement le maillage du territoire.

Chaque service de proximité fait l'objet d'une pondération selon le degré d'attractivité pour de potentiels nouveaux habitants. La pondération dépendra en outre :

- De la **fréquence supposée d'utilisation du service** : en cela, un commerce d'alimentation aura plus de points qu'un salon de beauté ,
- De la **largeur du public concerné** : un supermarché concerne tous les publics, une école seulement les familles avec enfants (ou projetant d'en avoir), un boulodrome seulement les joueurs de pétanque, etc,
- De la **aire de chalandise potentielle** de l'équipement ou du commerce : ce critère dépend notamment :
 - de la taille de l'équipement (par exemple : épicerie=1/ supermarché=2 / hypermarché = 3 ; pour une école : nombre de places; etc.),
 - et de la situation de la concurrence, en fonction de la densité commerciale sur un même type de produit au sein d'une zone donnée. Par exemple pour une boulangerie : sur quelle distance à la ronde est-elle le seul point de vente de pain ?

Remarque : Cette pondération permet l'établissement d'un repérage des pôles de proximité qui reste principalement quantitatif.

III.1. Une répartition inégale des services de proximité

• ATTRACTION DE LA POLARITÉ TARBAISE

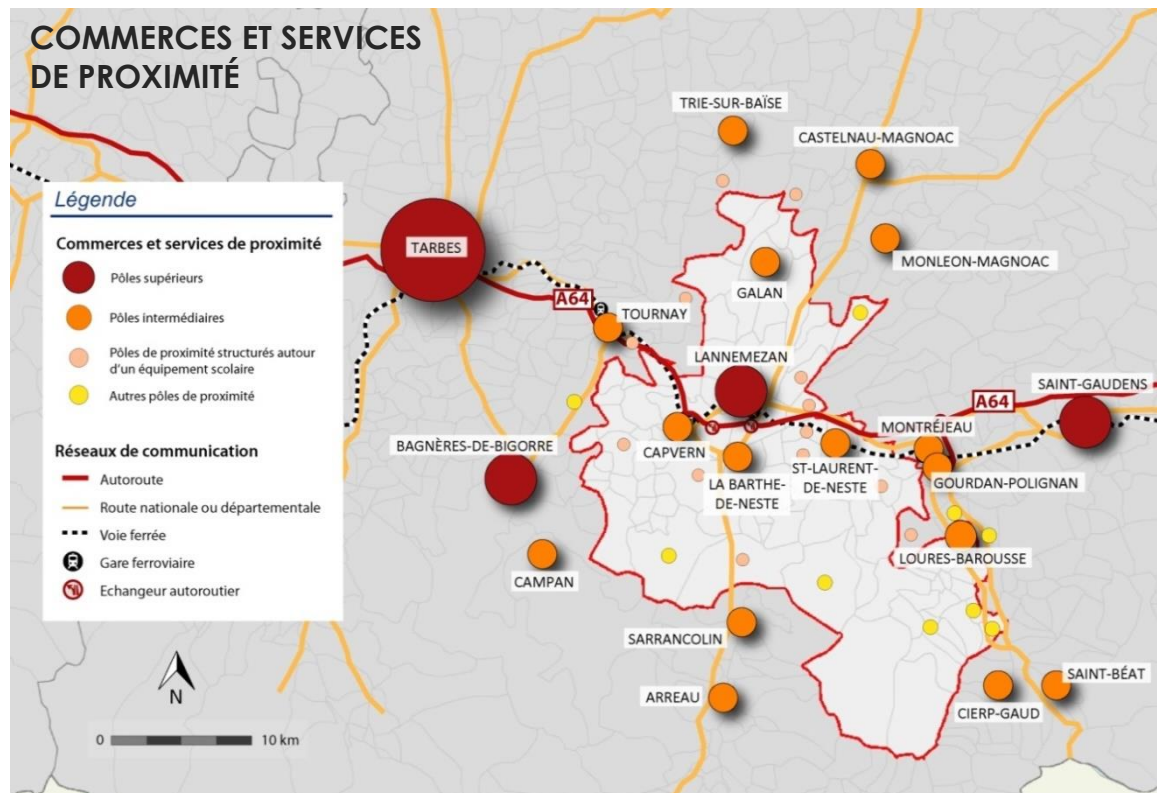
Le pôle régional de Tarbes est situé via l'A64, à 30 minutes de Lannemezan ou de Péré, et à 45 minutes de Loures-Barousse ou de Galan. La ville comprend une offre en équipements et services de « gamme supérieure » (services administratifs centraux, gare TGV et aéroport, services médicaux de pointe, cinéma 11 salles, centres commerciaux, hypermarchés et très grandes surfaces spécialisées, etc...) qui attire les consommateurs depuis l'ensemble du territoire du SCoT. Tarbes est aussi un important pôle d'emploi où travaillent 5% des actifs du territoire (cf. *Partie IV. Activités économiques et emploi*).

• ATTRACTION DE LA POLARITÉ TOULOUSAINE

Il est important de souligner cependant que pour les communes les plus à l'est, l'attractivité de la métropole toulousaine est importante, notamment les zones commerciales régionales situées sur Roques et Portet-sur-Garonne.

• ATTRACTION DE LA POLARITÉ BAGNÈRES-DE-BIGORRE

Le pôle de Bagnères-de-Bigorre est également très attractif pour le territoire du SCoT en offrant des équipements scolaires (lycée et collège), des services médicaux, (maisons de l'éducation) ainsi que des emplois notamment dans l'industrie.



Source : INSEE, base permanente des équipements (BPE) 2014

III.2. Santé et aide à la personne : un secteur bien développé sur le territoire

• LES HÔPITAUX DE LANNEMEZAN, UN PÔLE RECONNU À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

L'ensemble hospitalier de Lannemezan s'est développé sur la base d'un hôpital psychiatrique implanté sur la commune depuis 1937 (zone de La Demi-Lune, située à l'est du bourg). Consacrant toujours une part importante de son activité à la Santé Mentale, l'établissement a aussi développé, en plus des unités de soins généraux et de chirurgie, les secteurs de la Gériatrie et du Médico-Social (suivi des handicaps et soins de réhabilitation), ainsi qu'un centre d'alcoologie. Le Centre hospitalier offre ainsi un panel complet de soins pour **l'accompagnement des personnes dépendantes**.

Au fil des années, le Centre hospitalier a poursuivi une politique du rapprochement du lieu de soins et du domicile des patients. Ceci a mené à la création de plusieurs centres d'accueil de jour ou de nuit et de centres de consultations. Les services sont aujourd'hui bien déployés sur l'ensemble du territoire.

Pour les **personnes âgées**, un service de Soins Infirmiers à Domicile a été mis en place peu après l'ouverture d'une Unité de Soins de Longue Durée. Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) public a également ouvert à Galan.

Deux structures médico-sociales ont aussi été créées pour l'accueil des résidents **handicapés mentaux** (Maison d'accueil spécialisée pour les adultes, Foyer d'accueil médicalisé pour les adolescents), lesquels y sont réorientés à partir des services de psychiatrie.

• AUTRES SERVICES D'ACCUEIL, DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

⇒ Professionnels indépendants

En-dehors de l'hôpital qui emploie un nombre conséquent de médecins et autres personnels médicaux, l'INSEE recense relativement peu de praticiens médicaux exerçant en libéral sur le territoire. On décompte ainsi en 2014 seulement 7 médecins généralistes et moins d'une quarantaine de spécialistes tous domaines confondus.

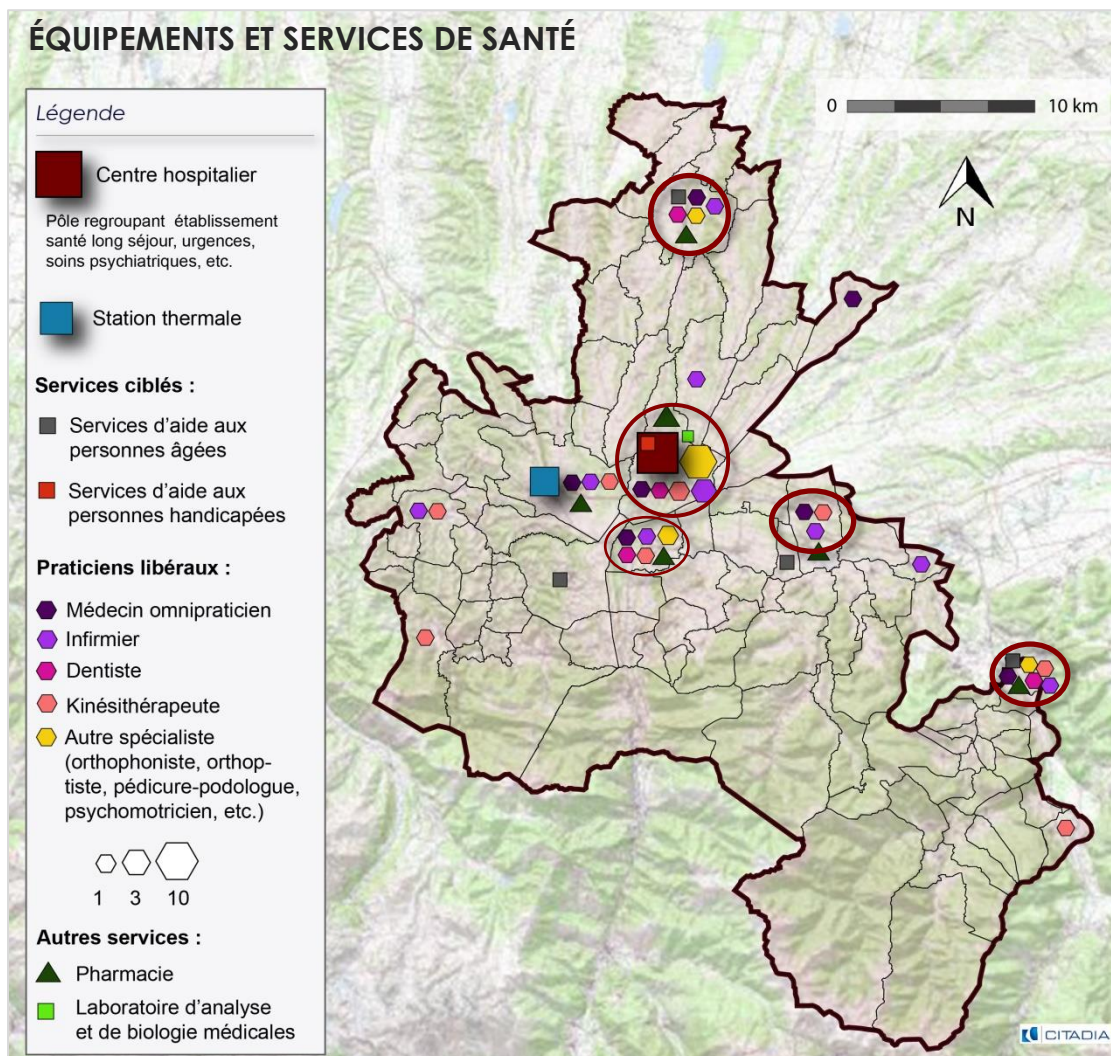
⇒ Structures gériatriques privées et services complémentaires pour les personnes âgées

Plusieurs résidences privées à destination des personnes âgées (pour la plupart EHPAD) se sont réparties sur le territoire. Les résidents peuvent tirer parti de la proximité de la station thermale de Capvern pour un accompagnement paramédical curatif (soin des reins, soin des rhumatismes, etc.)

⇒ L'ESAT du Plateau, pour l'aide à l'insertion des handicapés

Pour assurer le suivi et l'accompagnement des personnes handicapées plus autonomes, un établissement et service d'aide par le travail a été ouvert en 1998 sur la commune de Lannemezan. L'ESAT du Plateau, structure gérée par le Conseil Départemental, accueille 53 personnes reconnues travailleurs handicapés et son foyer d'hébergement peut accueillir 104 personnes.

III.2. Santé et aide à la personne : un secteur bien développé sur le territoire



Les **bassins de santé de proximité** sont définis autour de la notion de pôle de santé de base (commune comptant au minimum un médecin généraliste, un infirmier, un kinésithérapeute, un chirurgien-dentiste, une pharmacie) et de la notion de bassins de patientèle en retenant, sauf exception, un seuil de population minimale de 2500 habitants.

Source : INSEE, base permanente des équipements 2014

III.3. Des équipements petite-enfance, scolaires et de formation bien présents

• DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

En 2012, on dénombre sur l'ensemble du territoire du SCoT un total de 3484 enfants (0-14 ans), soit environ 14% de la population totale. La demande de garde d'enfants est la plus élevée au niveau des principaux bassins de vie et notamment des pôles d'emploi (principalement Lannemezan) qui attirent une concentration de services et de flux et rencontrent ainsi les plus fortes demandes pour l'accueil quotidien des enfants en-dehors de l'école.

• Accueil Petite-Enfance

Seules trois communes sont équipées d'un établissement d'accueil pour la petite enfance :

- À Lannemezan : une halte-garderie communale, la crèche de l'hôpital et une crèche d'entreprise ;
- Deux micro-crèches associatives à l'est du territoire, gérées par l'association Les P'tits Bouts : une à Saint-Laurent-de-Neste, une autre à Siradan.

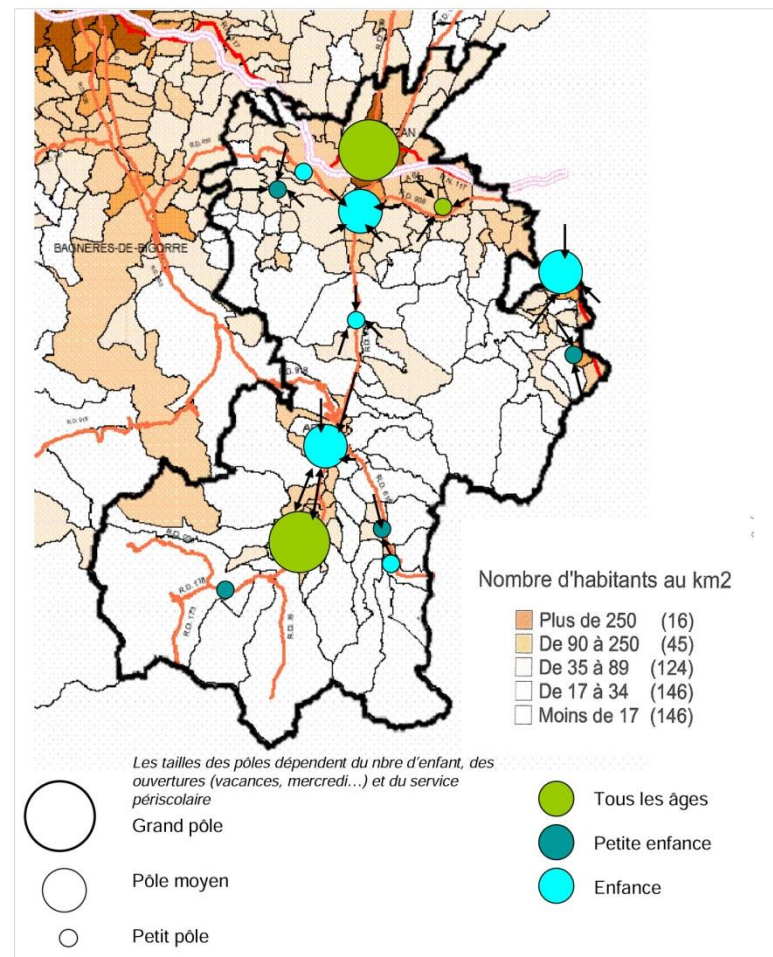
Une large partie du territoire n'est ainsi pas couverte par de telles structures d'accueil. L'accueil petite enfance repose alors largement sur les modes de garde individuelle, assurée par des assistantes maternelles agréées par le Conseil Général et travaillant à domicile.

Un Réseau d'Assistants Maternelles a été créé en 2009 sur les cantons de Lannemezan et de La Barthe-de-Neste. Il fédère en 2011, 71 assistantes maternelles pour 212 places. Les deux tiers sont concentrés sur la commune de Lannemezan.

Deux pôles exclusivement « petite enfance » se distinguent sur le territoire : un à l'est autour de Siradan ; un autre à l'ouest sur les Baronnie.



Crèche Babilou à Saint-Laurent-de-Neste



Carte extraite de l'Analyse Enfance Jeunesse réalisée par le Syndicat Mixte du Pays des Nestes en juin 2011. Ne tient pas compte des cantons de Galan et de Castelnau-Magnoac au nord du territoire.

III.3. Des équipements petite-enfance, scolaires et de formation bien présents

A l'est, les cantons de Saint-Laurent-de-Neste et de Mauléon-Barousse offrent 20 places dans les deux micro-crèches, et décomptent 32 assistantes maternelles (104 places). La micro-crèche de Siradan attire notamment une part importante de population travaillant en Haute-Garonne, sur les pôles d'emploi de Montréjeau ou Saint-Gaudens (43% de la population active de la Vallée de la Barousse). Une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) existe à Pinas.

Plus à l'ouest, deux autres MAM ont été créées, en 2010 à Tilhouse et en 2015 à la Barthe-de-Neste (MAM'Mour) pour de petits effectifs (respectivement 16 et 12 places).

Ces deux parties du territoire sont confrontées à une pression croissante de la demande d'accueil des jeunes enfants.

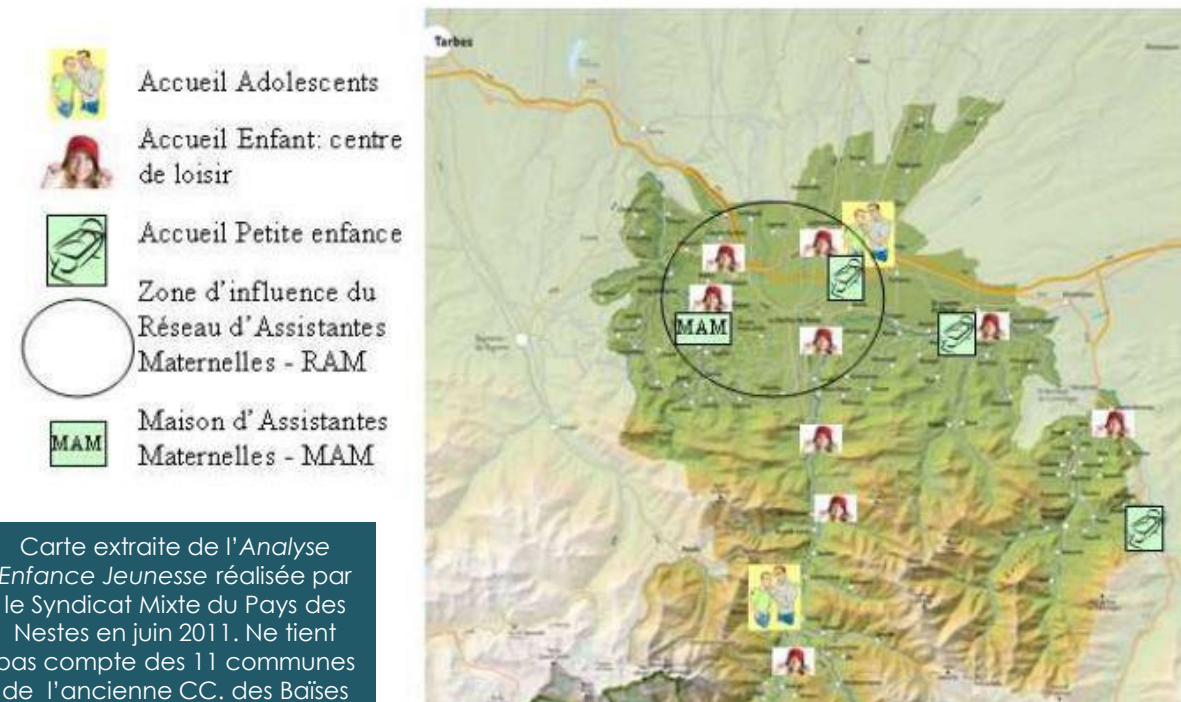
- **Accueil périscolaire**

Lannemezan compte 5 Accueils de Loisirs Sans Hébergement, dont 4 communaux et un associatif. Le territoire du SCoT en compte 5 autres, à Capvern, Tilhouse, La Barthe-de-Neste, Hèches, Saint-Laurent-de-Neste et Loures-Barousse.

Le centre de loisirs de La Barthe-de-Neste a un rayonnement bien plus large que l'échelle communale, et accueille les enfants de toutes les communes limitrophes, et de la plupart de celles de la Communauté de communes. Au sud du territoire, les familles se rallient au pôle de Sarrancolin (SCoT Aure & Louron) commune limitrophe de Hèches, de Nistos et de Ferrère.

Pour les 12-17 ans, Lannemezan offre aussi un « local jeunes » qui a ouvert en 2007.

MODES D'ACCUEIL SUR LE PAYS DES NESTES au 31/01/11



Carte extraite de l'Analyse Enfance Jeunesse réalisée par le Syndicat Mixte du Pays des Nestes en juin 2011. Ne tient pas compte des 11 communes de l'ancienne CC. des Baïses au nord du territoire.

III.3. Des équipements petite-enfance, scolaires et de formation bien présents

• ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- *Une concentration sur l'axe est-ouest, bassin principal de peuplement*

Les établissements scolaires se situent au niveau des communes les plus peuplées. Sur l'ensemble du territoire, on dénombre :

- 2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaire à Lannemezan
- 1 école maternelle et un RPI élémentaire à Loures-Barousse

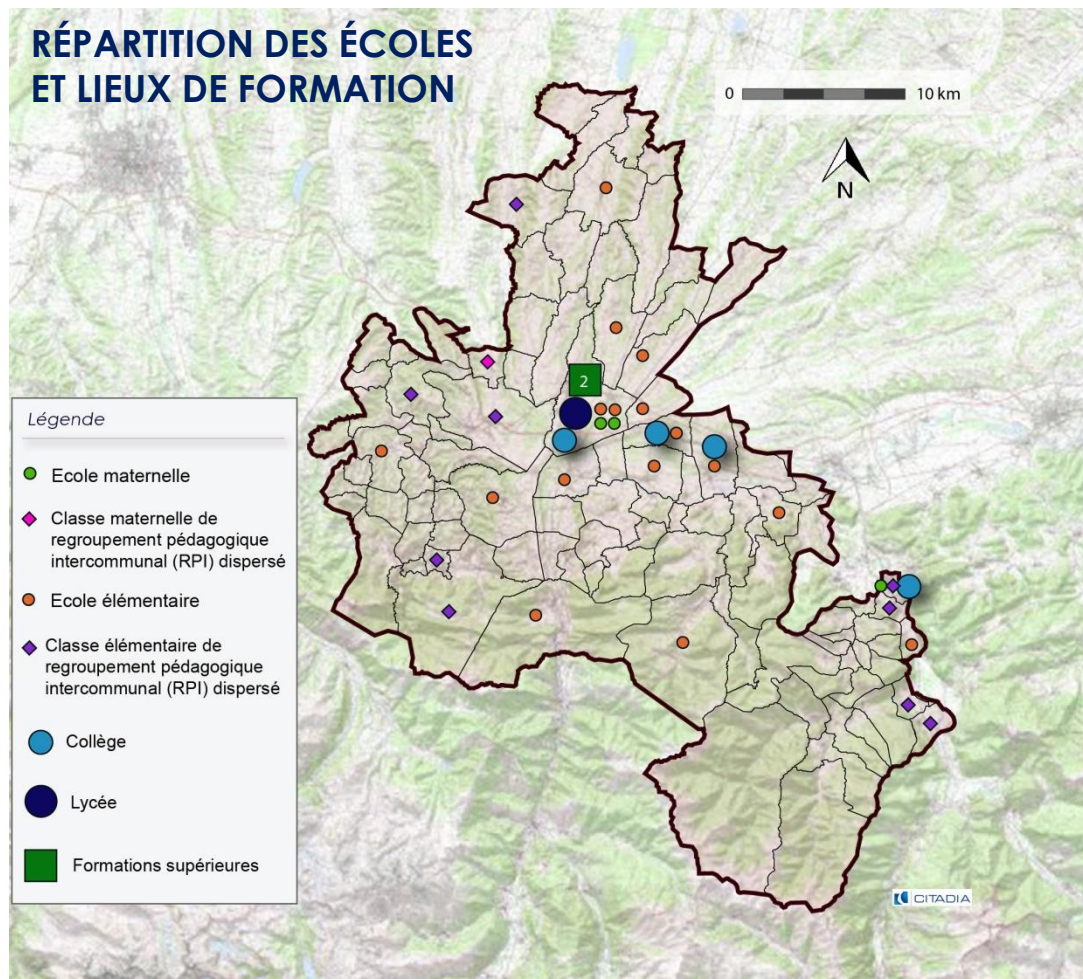
On compte également un RPI maternelle à Lutilhous

- 13 autres communes comptent une école élémentaire : La Barthe-de-Neste, Uglas, Cantaous, Bertren, Avezac-Prat-Lahitte, Saint-Laurent-de-Neste, Pinas, Aventignan, Nistos, Bourg-de-Bigorre, Hèches, Galan et Clarens
- Et 8 communes sont concernées par un RPI élémentaire : Siradan, Saléchan, Montastruc, Mauvezin, Laborde, Izaourt, Esparros et Capvern
- 3 collèges (Lannemezan, Saint-Laurent-de-Neste et Loures-Barousse);
- Un seul lycée à Lannemezan.

- *Peu de formations post-bac sur le territoire*

Lannemezan compte à ce jour deux centres d'enseignement supérieur :

- Une formation santé sur le Centre Hospitalier (Institut de Formation des Aides-Soignants);
- Un Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA).



III.4. Loisirs et tourisme : des initiatives intéressantes, un secteur à conforter

• DES EFFORTS DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Si le Piémont n'attire pas autant de visiteurs que les Vallées d'Aure et du Louron, le territoire dispose d'importantes richesses locales, ressorts de développement d'un tourisme rural.

• *Un atout naturel majeur : les sources thermales*

Bénéficiant de sa situation au pied des montagnes, un premier ressort de l'activité touristique du Pays se trouve au niveau des Thermes, en particulier sur la commune de Capvern qui reçoit les sources Hount Caoute et Le Bourridé. Avec plus de 4000 curistes chaque année, Capvern-les-Bains attire une population dont seuls 6% proviennent de la Région Midi-Pyrénées (chiffre 2013).

La Vallée de la Barousse dispose de ressources thermales qui sont peu exploitées. Historiquement, une importante station thermale était basée sur la commune de Barbazan (Haute-Garonne), mais sa voisine Loures-Barousse, où se situait la gare (fermée en 2014), profitait au début du 20^{ème} siècle d'une arrivée massive de visiteurs.



thermes-de-capvern.fr

Au cœur du territoire, sur la commune de Ferrère, le site des Chalets Saint-Nérée comprend des locaux qui accueillent en saison estivale une colonie de vacances. La gestion de cet endroit est partagée entre deux collectivités publiques : le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save

et la communauté de communes de la Vallée de la Barousse qui ont créé le syndicat de la maison des sources. Ce dernier entretient aussi un musée qui se veut lieu d'accueil ludique et pédagogique pour découvrir le patrimoine de la Barousse, avec l'eau pour thème central.

• *Des zones naturelles préservées*

Le territoire du SCoT est un terrain riche pour un tourisme axé sur les randonnées de pleine nature, le VTT et le patrimoine rural. Différents itinéraires de découverte sont mis en avant notamment sur le site internet de l'office de tourisme coeurdespyrenees.com, dont le GR78 ou «chemin du Piémont», part de la célèbre route de pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Egalement des sites naturels d'escalades, lieux de compétitions nationales, engendrent un flux touristique non négligeable.

Le territoire comprend deux sites naturels classés : le Gouffre d'Esparros et le site de Saint-Bertrand-de-Comminges qui s'étend sur la commune de Sarp.

Sur la CC de Saint-Laurent-de-Neste, on remarque la présence d'un site de sports d'hiver sur la commune de Nistos. De taille modeste, la station Neste-Nistos est principalement destinée au ski de fond, à la randonnée en raquettes et à la luge, et offre des points de vue exceptionnels sur les reliefs environnants et sur les vallées du Pays des Nestes.



<http://www.coeurdespyrenees.com/>

III.4. Loisirs et tourisme : des initiatives intéressantes, un secteur à conforter

Toujours sur la CC de Saint-Laurent-de-Neste mais cette fois côté Piémont, un parc de 1,5 hectare a été aménagé autour d'un bassin dédié à la baignade « naturelle et biologique ». Le site des Ocybelles comprend aussi un parcours de santé.

La Vallée de la Barousse compte également un patrimoine naturel remarquable: les rives de l'Ourse font notamment partie des sites naturels inscrits. En revanche, cette partie du territoire est moins fournie en aménagements (routes partiellement entretenues, manque de balisage des chemins de randonnées, etc.). Un élément notoire s'y distingue cependant : retenu pour son relief et ses paysages, le site du port de Balès (ou col de Balès) situé à 1 755 mètres d'altitude sur les hauteurs de Ferrère, est un lieu de passage du Tour de France depuis 2007. Cet événement fut l'occasion de développer le cyclotourisme sur le Pays des Nestes, avec le balisage de 5 itinéraires cyclistes.

On retrouve également le parc naturel de la Tourbière de Clarens classé site Natura 2000, renforçant l'attractivité du territoire à travers ces espaces naturels.

- *Un riche patrimoine préhistorique, historique et religieux*

On compte aussi huit sites inscrits, dont plusieurs au titre des Monuments Historiques (patrimoine religieux, médiéval ou des vestiges préhistoriques). Ils sont, là aussi particulièrement mis en valeur du côté des Baronnie, à l'image du château de Mauvezin, de l'Abbaye cistercienne de l'Escaladieu, ou des vestiges préhistoriques de Labastide. Le site des grottes de Gargas, avec son espace d'accueil (Le Paléo) présente un patrimoine préhistorique de premier ordre, qu'il convient de valoriser.

- *Gastronomie et produits locaux*

Le territoire regorge de productions agricoles diversifiées (fromages, viande bovine et ovine, miel, truites ...) dont certains bénéficient d'une renommée (AOC Porc Noir de Bigorre, IGP Haricot Tarbais, Association Paysans des Baronnie...). Une dynamique de valorisation du patrimoine gastronomique local existe sur la CC du Plateau de Lannemezan et des Baïses avec le projet GUSAPIR (porcs noirs de Bigorre, miel, etc.). Un projet de consommation de proximité est également en cours sur l'aire du Pic du Midi.

- **LANNEMEZAN, PÔLE DE LOISIRS**

Le Plateau de Lannemezan bénéficie lui aussi d'un cadre naturel favorable à une diversité d'activités de pleine nature grâce à la Forêt du CM10. Par ailleurs, un poumon vert se développe depuis plus d'un demi-siècle sur la zone de la Demi-Lune, récemment enrichie de plusieurs équipements dédiés aux loisirs.

- *Le parc de la Demi-Lune*

A proximité du centre hospitalier et à l'écart du bourg-centre, sur un terrain forestier entouré de canaux, existe un parc de loisirs de 18 hectares dédié à des activités ludiques.

Ce parc a vu le jour dans les années 50, à l'initiative de l'hôpital, afin de développer un espace touristique sur le plateau de Lannemezan qui offrirait un lieu de travail pour des patients en réadaptation sociale. Toujours géré aujourd'hui par l'ESAT du Plateau, le parc de la Demi-Lune a fait l'objet d'un programme de modernisation entre 2011 et 2013.

Destiné à un public familial, il offre aux visiteurs une diversité d'activités, du carrousel aux deux parcours d'accrobranches avec leurs tyroliennes au-dessus du lac, sans oublier mini-golf, pédalos et mini-ferme pédagogique. Le parc comprend aussi un bistrot et des aires de pique-nique.

III.4. Loisirs et tourisme : des initiatives intéressantes, un secteur à conforter

• PARCOURS DE GOLF, CENTRE ÉQUESTRE, ACCROBRANCHE...

Non loin du parc de la Demi-Lune est implanté, depuis 1962, un terrain de golf de 50 hectares. Il est aussi voisin d'un vaste domaine équestre, lequel comprend un hippodrome.

Plus récemment, un autre espace de loisirs pour petits et grands est venu tirer parti de ce cadre forestier : le N'Co Park, comprenant 7 hectares avant tout dédiés à l'accrobranche avec tyroliennes, lianes, ponts suspendus et autres ponts de singe, est aussi un espace pour le laser-game et les courses d'orientation.

Toujours à proximité, au sein de la zone d'activités qui borde la route de la Barthe, on trouve aussi un espace de parcours d'aventure en intérieur pour les enfants (Acro Kids) ainsi qu'un bowling.

Ces sites pourraient être mis en réseau avec celui des Ocybelles notamment (base de loisirs à développer à proximité de Nestier et St Laurent de Neste).



• UNE OFFRE EN HÉBERGEMENT À CONFORTER SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

D'après les réponses aux questionnaires retournées par les communautés de communes, le territoire du SCoT compte 8 hôtels dont 4 à Lannemezan. Ainsi que 3 campings sur les communes de Sarlabous, Loures-Barousse et Siradan.

Au sein de la communauté de communes de Barousse, on trouve 53 gîtes avec une capacité de 317 couchages. Le territoire dispose également d'hébergements insolites d'une capacité de 30 personnes composés de yourtes et de cabanes dans les arbres.

Dans la communauté de communes des Baronnies, il y a 33 gîtes répartis sur de nombreuses communes.

5 gîtes d'une capacité de 29 personnes sont présents sur la communauté de communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses.

L'ensemble du territoire compte avant tout une diversité de chambres d'hôtes réparties dans les communes de toutes tailles. Ce mode d'hébergement participe à la préservation d'une authenticité rurale, recherchée par les visiteurs de la région.

III.4. Loisirs et tourisme : des initiatives intéressantes, un secteur à conforter

• LES RÉFLEXIONS EN COURS POUR LA PROMOTION DU TOURISME LOCAL

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a mené en 2016 une réflexion stratégique sur la dynamisation touristique de son territoire. Le pôle des Côteaux Nestes-Barousse-Baronnies constitue l'un des 10 secteurs distingués sur le département. La stratégie annoncée se décline en deux volets opérationnels :

1/ Se saisir des leviers pour développer l'attractivité du territoire :

Avoir une stratégie de vitrine pour faire venir les visiteurs : valoriser l'image du territoire sur les médias de masse (notamment numériques, comme les réseaux sociaux), mettre en place une stratégie marketing pour faire connaître les meilleurs atouts du territoire.

Sur le pôle des Côteaux Nestes-Barousse-Baronnies, les atouts et arguments marketing sont d'ores-et-déjà repérés, mais la stratégie de communication reste à mettre en place pour acquérir un positionnement reconnu sur les marchés du tourisme.

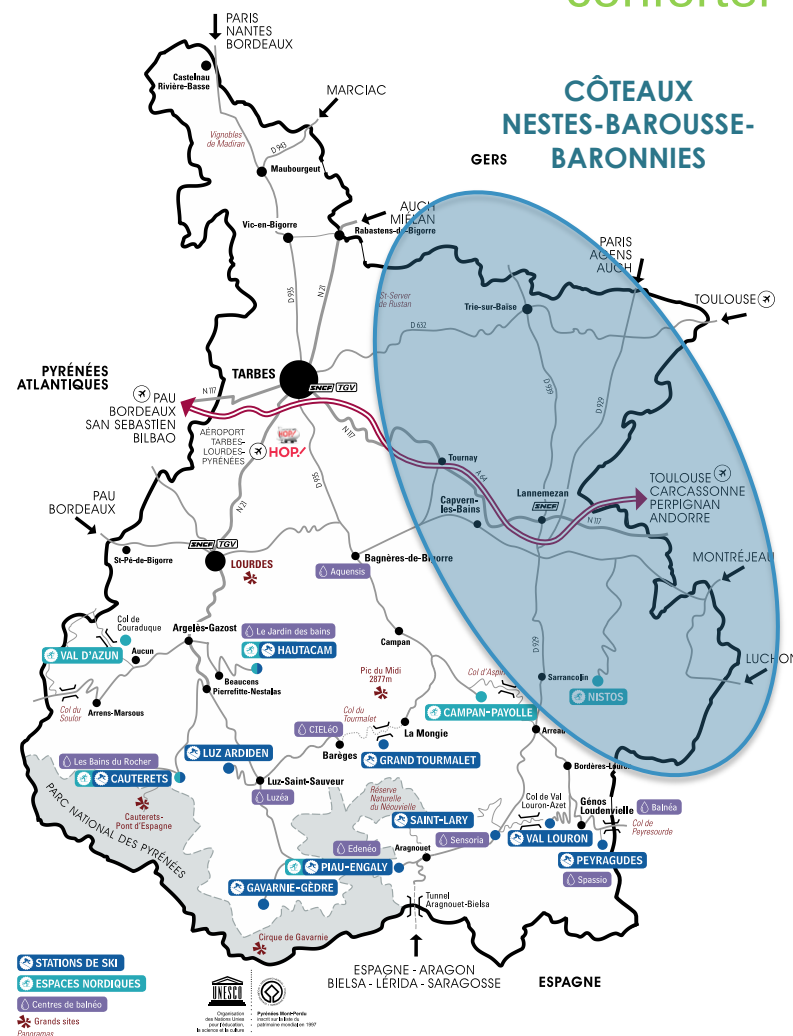
« un esprit gascon teinté de Toscane : les saveurs, la nature, les villages, le plateau, des rondeurs et la haute chaîne en toile de fond »

« la proximité - à quelques minutes - des grands sites à forte notoriété : Lourdes, Gavarnie, Tourmalet, Pic du Midi, St Bertrand de Comminges... »

« plusieurs outils d'animation déjà en place : Ocybelles, Nestploria (Grottes de Gargas), Nistos, Mauvezin, Esparros, Escaladieu... »

2/ Agir sur l'aménagement du territoire et l'offre de services :

- la qualité environnementale et urbanistique du territoire,
- son accessibilité et ses dessertes,
- la maturité commerciale de ses acteurs,
- la mise en tourisme des sites naturels et du territoire,
- la qualité de l'accueil,
- la qualité des hébergements, restaurants, équipements et services.



Source : CD65, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement

III.5. Une couverture numérique insuffisante

• UNE COUVERTURE NUMÉRIQUE GLOBALEMENT FAIBLE DU TERRITOIRE

La desserte numérique est inégale sur le territoire :

- 18 communes* sur 100 ont une partie de leur territoire couvert par une offre ADSL de 30 à 100Mbit/s
- De nombreux espaces, notamment en périphérie des centres-bourgs les mieux desservis, ont entre 8 et 30Mbit/s
- Le reste du territoire présente une offre faible ou inexistante.

En 2016, le territoire n'est pas encore couvert par la fibre optique.

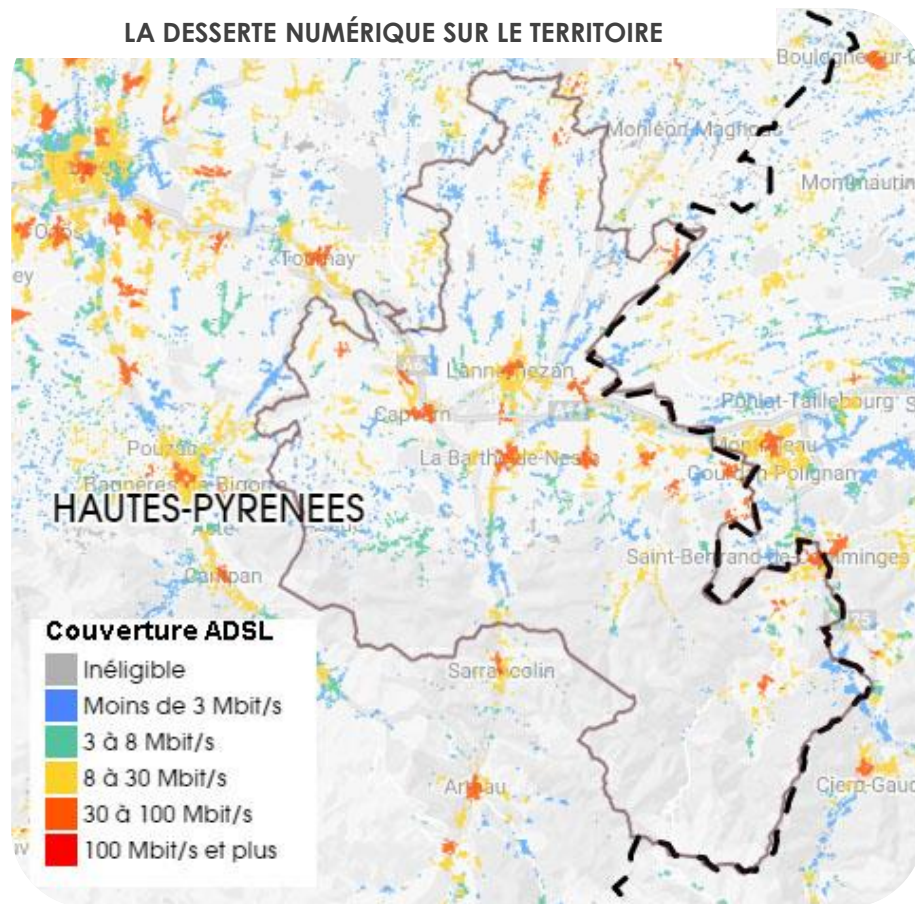
• UN ENJEU POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Le numérique est un élément clé de l'économie locale, essentiel pour garantir une bonne attractivité résidentielle et économique au sens large.

Un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, élaboré en 2012, fixe les orientations générales à l'horizon 2030. L'objectif du département des Hautes-Pyrénées est de couvrir 100% du territoire en FTTH (Fibrer To The Home → « fibre optique jusqu'au domicile ») à l'horizon 2030.

Les espaces ciblés comme prioritaires sur le territoire sont les zones d'activités d'intérêt régional (ZIR : Lannemezan, Saint-Laurent-de-Neste). L'ensemble du territoire ne bénéficiera probablement pas du déploiement des infrastructures avant la troisième phase du projet, à partir de 2025.

LA DESSERTE NUMÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE



Source : observatoire France Très Haut Débit, mars 2016

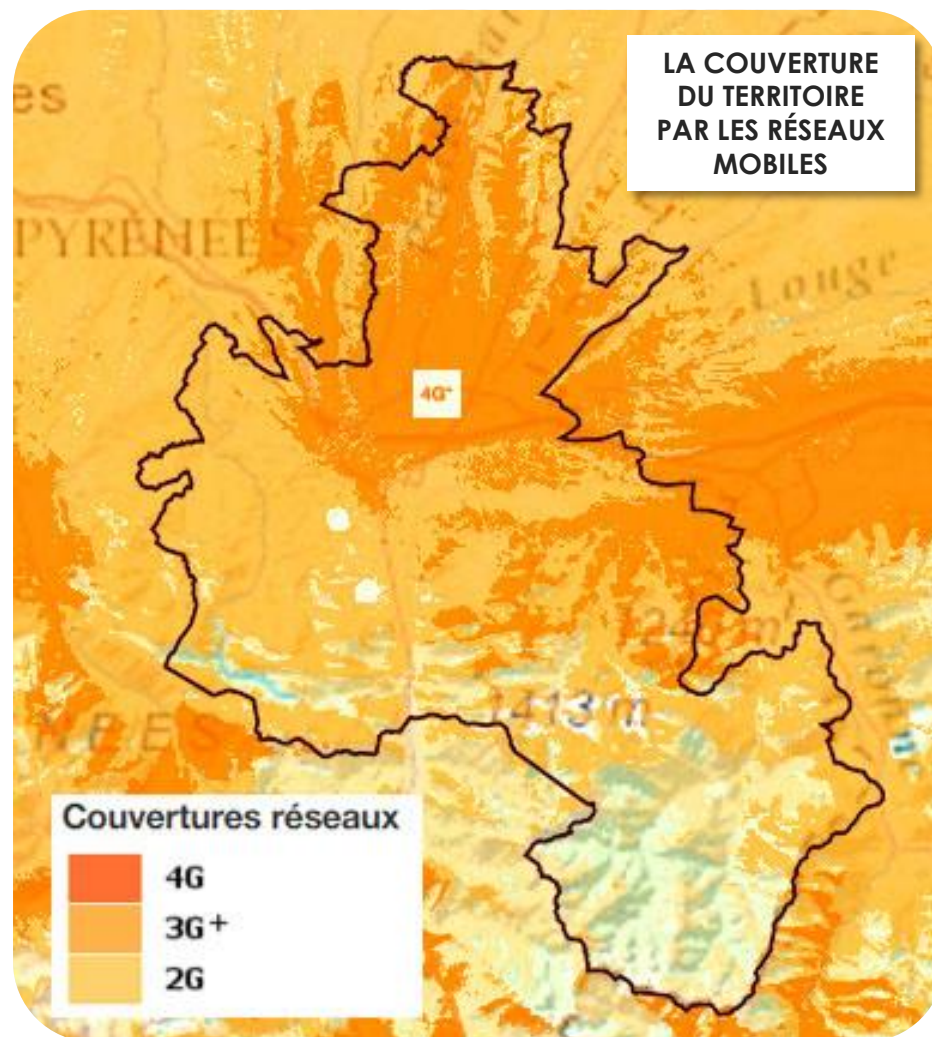
* Les 18 communes bénéficiant en partie du très haut débit en 2016 : Lannemezan, Arné, Galan, Tournous-Devant, Gourgue, Capvern, La Barthe-de-Neste, Tuzaguet, Pinas, Saint-Laurent-de-Neste, Montégut, Mazères-de-Neste, Tibiran-Jaunac, Loures-Barousse, Créchet, Anle, Mauléon-Barousse, Cazarilh

III.6. Une couverture mobile partielle

• UNE LARGE PARTIE DU TERRITOIRE COUVERTE PAR LA 4G

Selon les données de l'opérateur Orange, premier sur le déploiement des réseaux mobiles nouvelles génération sur l'ensemble du territoire français métropolitain, environ un tiers du territoire du SCoT est déjà couvert en 2016 par les réseaux 4G. Cette couverture concerne 85% de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses, ainsi qu'une grande partie de La CC. du Canton de Saint-Laurent-de-Neste. Sur la CC. Nestes-Baronnies, à l'exception de Capvern et La Barthe qui sont aussi couvertes par la 4G, la plupart des communes sont en 3G. La 3G couvre aussi la quasi-intégralité de la CC. des Baronnies et la partie la plus urbanisée de la CC. de la Vallée de la Barousse.

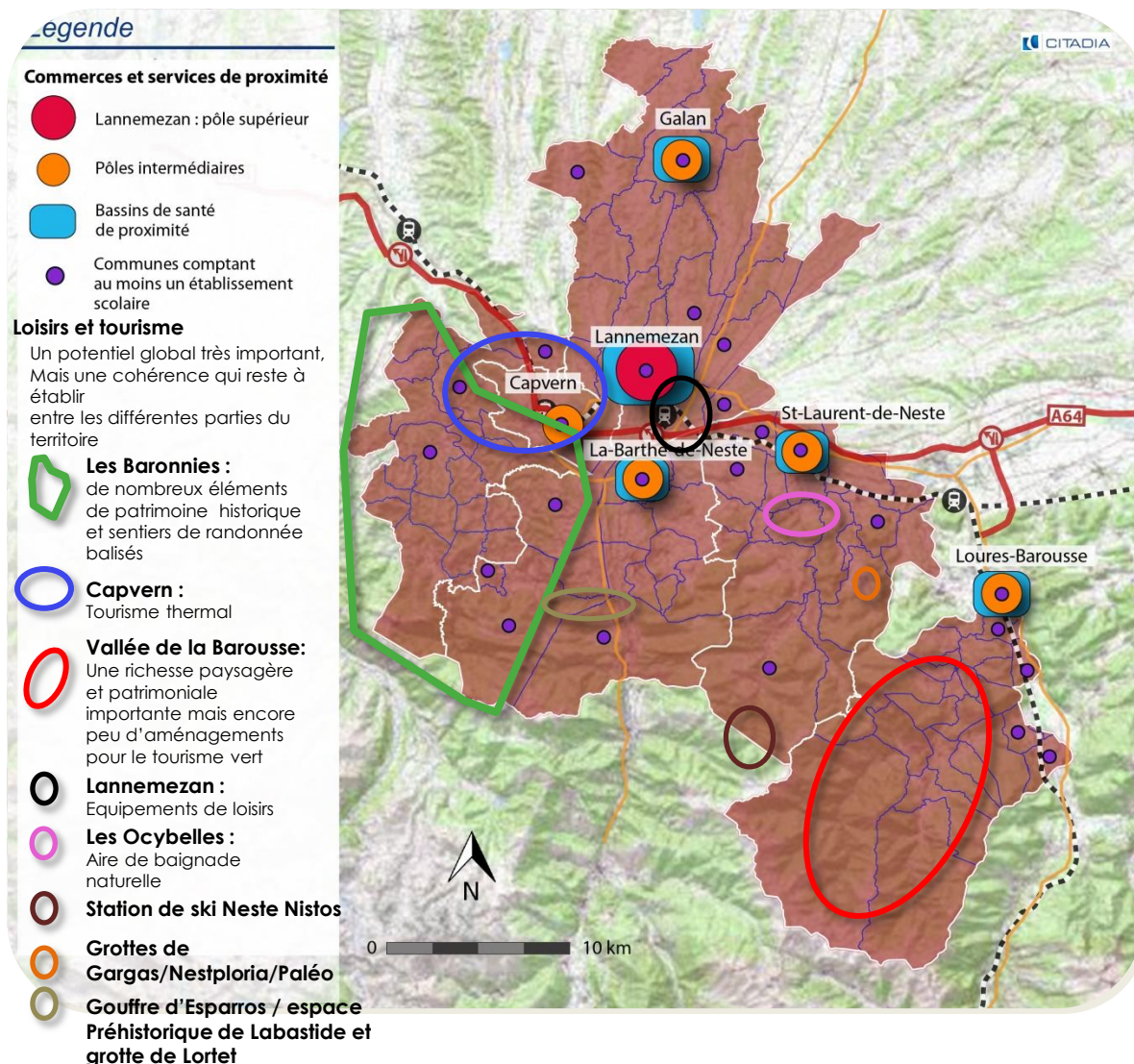
Ces données sont cependant à relativiser, de nombreux foyers et de nombreux espaces ruraux ne sont pas desservis par les réseaux mobiles. Les données opérateurs semblent largement surestimer la population couverte. Le relief, la couverture végétale et la dispersion de l'habitat sont des phénomènes qui semblent peu pris en compte dans les analyses des opérateurs.



Source : <http://reseaux.orange.fr/couverture-mobile>, août 2016

Synthèse des problématiques et des enjeux

ATOUTS/ OPPORTUNITÉS	POINTS DE VIGILANCE
- Un important pôle de santé au cœur du territoire - Une offre diversifiée pour les activités de loisirs - Un territoire riche en patrimoine historique et naturel - Des sites d'escalade nombreux	- Une localisation des équipements de loisirs inégale sur le territoire - Une mise en valeur inégale des atouts touristiques sur le territoire du SCoT
ENJEUX	
➔ Le maintien de l'attractivité des équipements de loisirs et de leur répartition diversifiée sur le territoire ➔ La valorisation des atouts touristiques ➔ L'amélioration de l'accessibilité de certains territoires enclavés ➔ Le déploiement de la couverture numérique	





DIAGNOSTIC // 4

Activités économiques & emploi

Quelques chiffres clés

DONNEES MISES A JOUR EN FEVRIER 2020

8 822 emplois sur le territoire du SCoT en 2016

(+6% depuis 1999)

3 habitants pour 1 emploi

14 254 actifs résidant sur le territoire en 2012

1,6 actifs pour 1 emploi

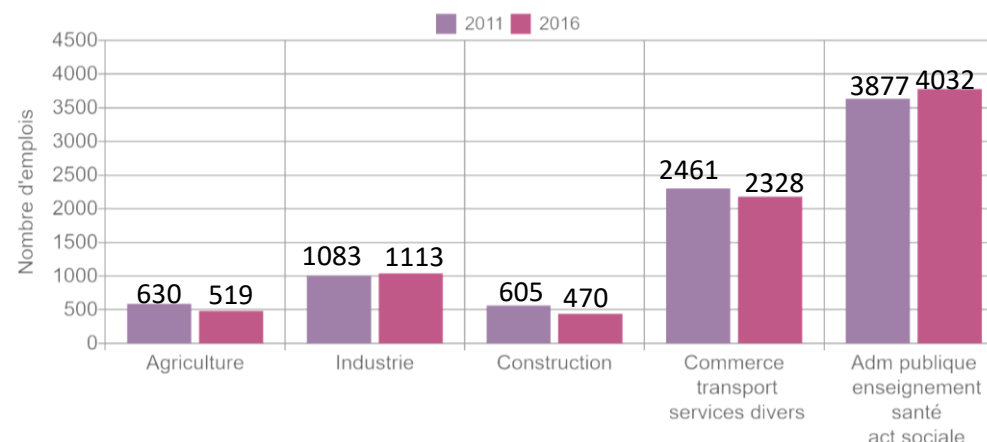
-566 actifs occupés parmi les résidents du territoire entre 2011 et 2016

30% actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence

55 % emplois localisés sur la commune de Lannemezan

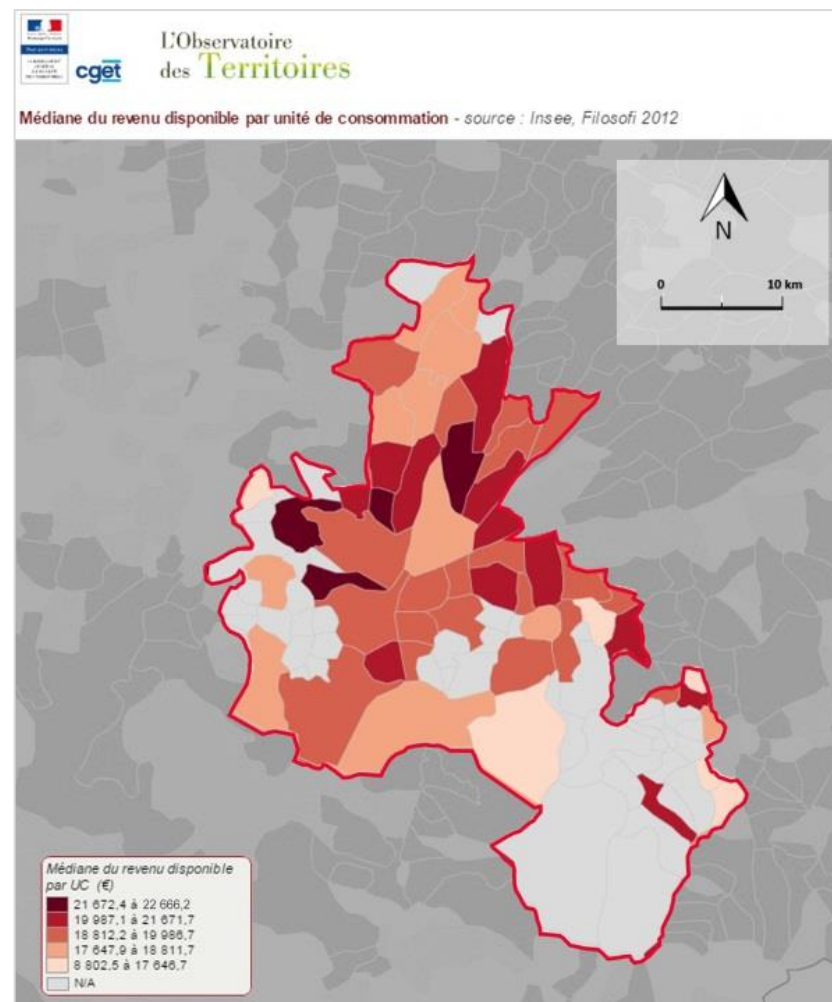
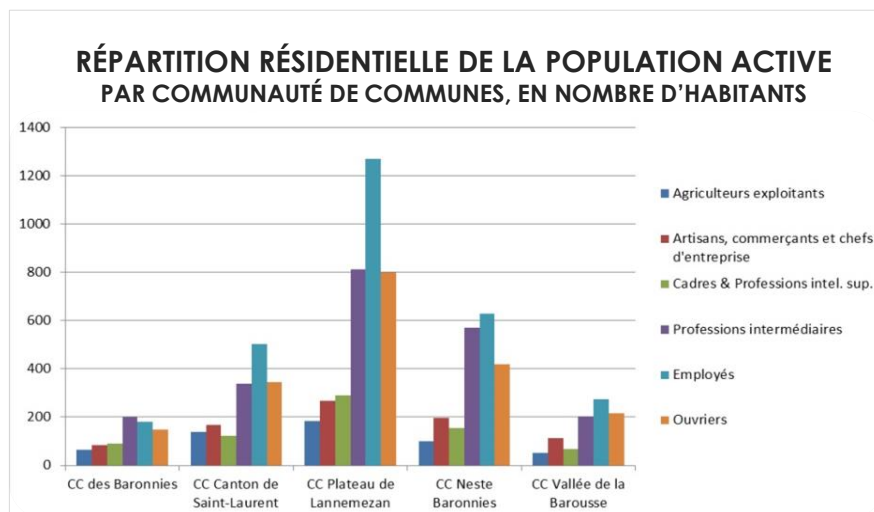
5 zones d'activités économiques actives en 2016

Evolution des emplois au lieu de travail par secteur d'activité entre 2011 et 2016



IV.1. Une répartition inégale des catégories socio-professionnelles et des niveaux de revenus

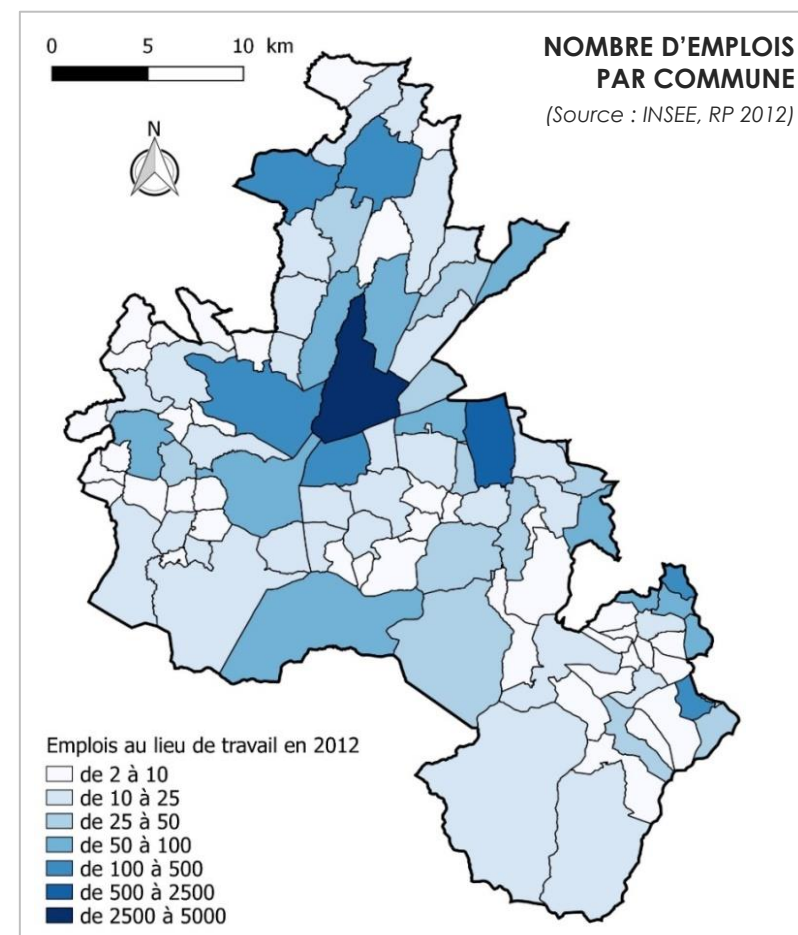
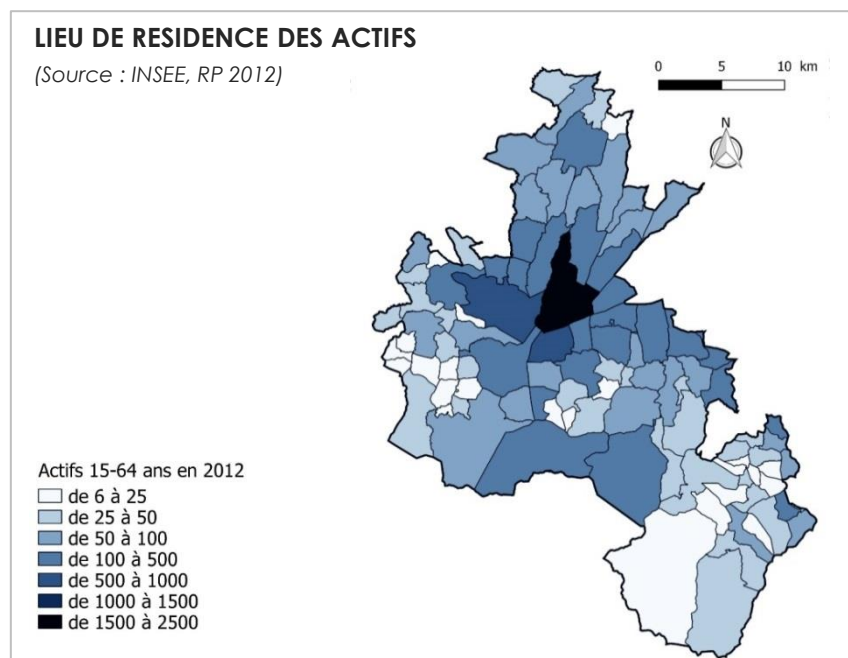
Dans la majorité des communes comprises dans le périmètre du SCoT, les retraités représentent la plus grande proportion de la population (38,5% de la population des 15 ans et plus, et 46,5% des ménages). Cette proportion est en hausse sur 2007-2012, une hausse qui apparaît supérieure à la moyenne départementale. Le territoire n'en comprend pas moins une bonne proportion d'actifs occupés (38% de la population totale, 61% de 15-64 ans). Une partie importante de la population active est concentrée près du pôle de Lannemezan, toutes catégories socioprofessionnelles confondues. De fait, les communes les plus proches ou les mieux reliées à ce pôle concentrent les plus hauts niveaux de revenus. La commune de Lannemezan fait cependant partie de celles qui enregistrent l'un des plus forts taux de chômage (14^{ème} sur le territoire, avec un taux de 15,8% en 2012).



IV.2. Une polarisation des emplois sur quelques communes

• AU SEIN DU TERRITOIRE EN 2012

La commune de Lannemezan se distingue clairement en tête des communes comprenant le plus d'emplois sur le territoire (4524 emplois au lieu de travail en 2012, concentrant 32% des actifs occupés du SCoT). Elle est suivie par Saint-Laurent-de-Neste (501) et Capvern (439). Viennent ensuite Loures-Barousse et Galan, pôles d'emplois secondaires (respectivement 342 et 245 emplois en 2012).



• AU SEIN DU TERRITOIRE EN 2016

La commune de Lannemezan se distingue clairement en tête des communes comprenant le plus d'emplois sur le territoire (4878 emplois au lieu de travail en 2016, concentrant 53% des actifs occupés du SCoT). Elle est suivie par Capvern (518) et Saint-Laurent-de-Neste (433). Viennent ensuite Loures-Barousse et Galan, pôles d'emplois secondaires (respectivement 289 et 238 emplois en 2016).

• À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

Six communes attirent une part importante des actifs à l'extérieur du territoire :

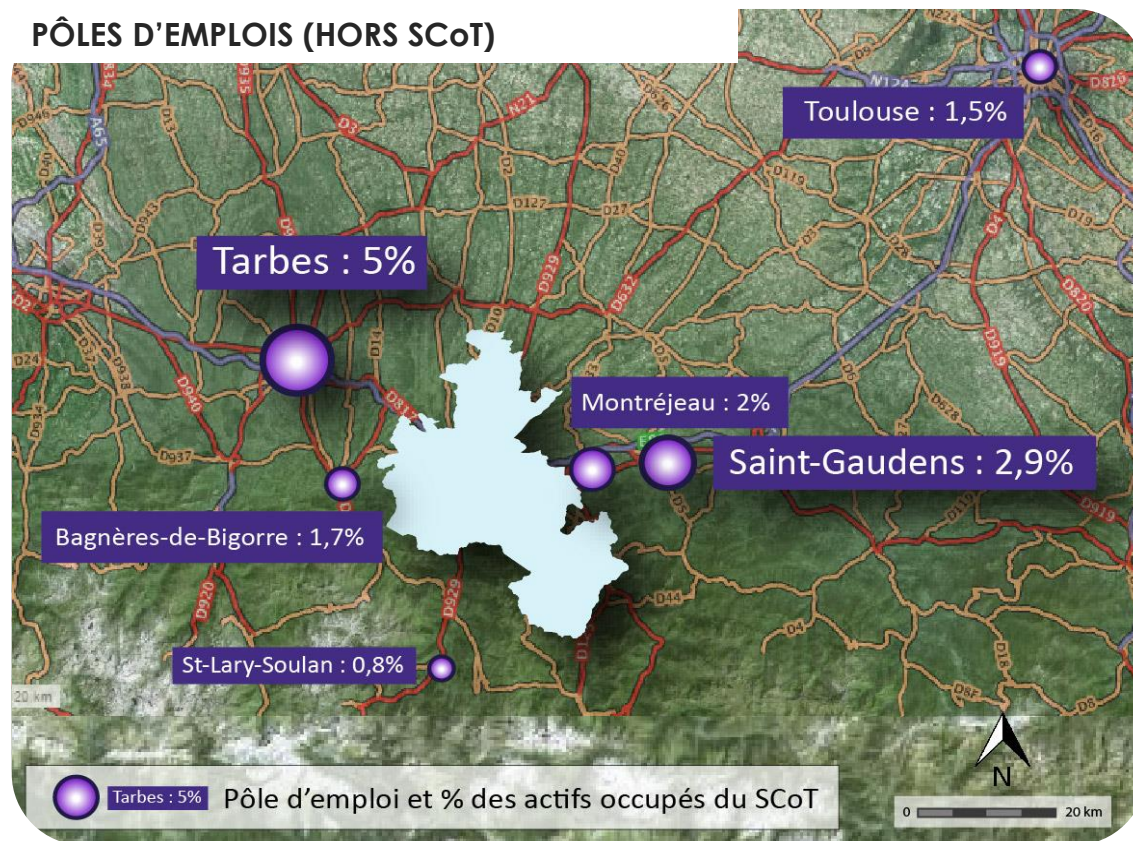
COMMUNE	Nombre d'actifs mobiles / total des flux domicile-travail entrants	Part des actifs occupés résidant sur le territoire
Tarbes	461	5,0%
Saint-Gaudens	271	2,9%
Montréjeau	188	2,0%
Bagnères-de-Bigorre	158	1,7%
Toulouse	142	1,5%
Saint-Lary-Soulan	78	0,8%

Source : INSEE RP2012 - flux domicile-travail

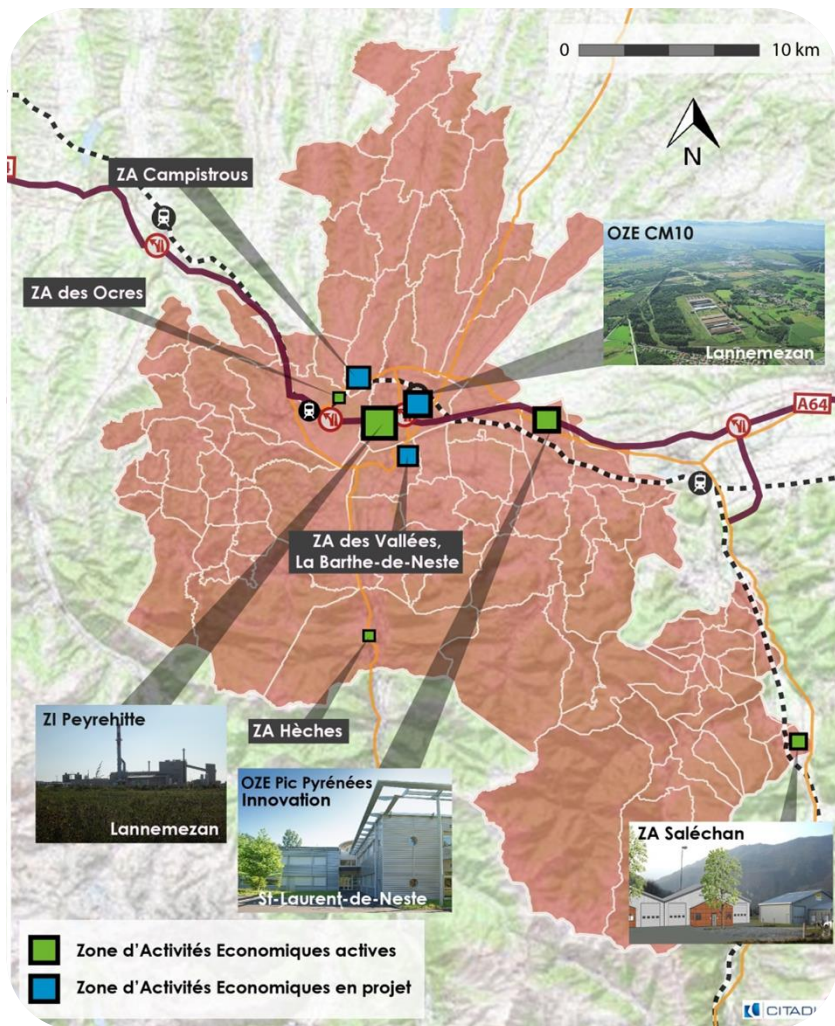
Les résidents du SCoT qui travaillent sur ces six communes représentent 14% des actifs occupés du territoire.

Dans l'ensemble de ces pôles, le secteur tertiaire représente la plus grande part des emplois. Néanmoins, Tarbes (plus largement : le Grand Tarbes) et Bagnères-de-Bigorre s'illustrent aussi pour leur activité industrielle.

PÔLES D'EMPLOIS (HORS SCoT)



• LOCALISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



→ Pôle industriel

- **Zone Industrielle de Peyrehitte - Lannemezan** : environ 100 hectares, activité dominante : chimie
- En projet (stade avancé) : une **future OZE sur le site du CM10 à Lannemezan**, zone d'implantation de 40 hectares

→ Pôle d'activités tertiaires

- **Occitanie Zone Economique (OZE) « Pic Pyrénées Innovation » - Saint-Laurent-de-Neste** : zone d'implantation de 11 hectares
Comprend : le CETIR (Centre Européen des Technologies de l'Information en milieu Rural), un hôtel d'entreprises et une pépinière d'entreprises
- **Un hôtel d'entreprises consacré aux activités est sur la commune de Lannemezan** : on y trouve Odyssée d'Engrain, la Compagnie du hêtre et la société ACP (Vente de véhicules par internet)

→ Pôles d'activités artisanales

- **ZA de Saléchan** : potentiel de 4 hectares (2ha aménagés). 2 hôtels d'entreprises, comprenant des activités de maçonnerie, plomberie, ébénisterie, plaquiste, atelier floral...
- **ZA sur la commune de La Barthe de Neste** : présence de bâtiments publics (CCPL) loués à des entreprises, etc.
- **ZA des Ogres à Capvern** (2ha) en bordure de la RD817 entre Lannemezan et Capvern. Entreprises : BTP, outillage, etc.
- **ZA sur la commune de Hèches**
- Un projet est en cours sur **Campistrous** (zone d'implantation de 19 ha en bordure de la RD817).

Sources des données :

- Schéma Territorial des Infrastructures Economiques, Pays des Nestes /CDDE65, novembre 2008
- Enquête par questionnaire auprès des Communautés de Communes, juillet 2016

IV.3. Une forte prédominance de l'économie présentielle

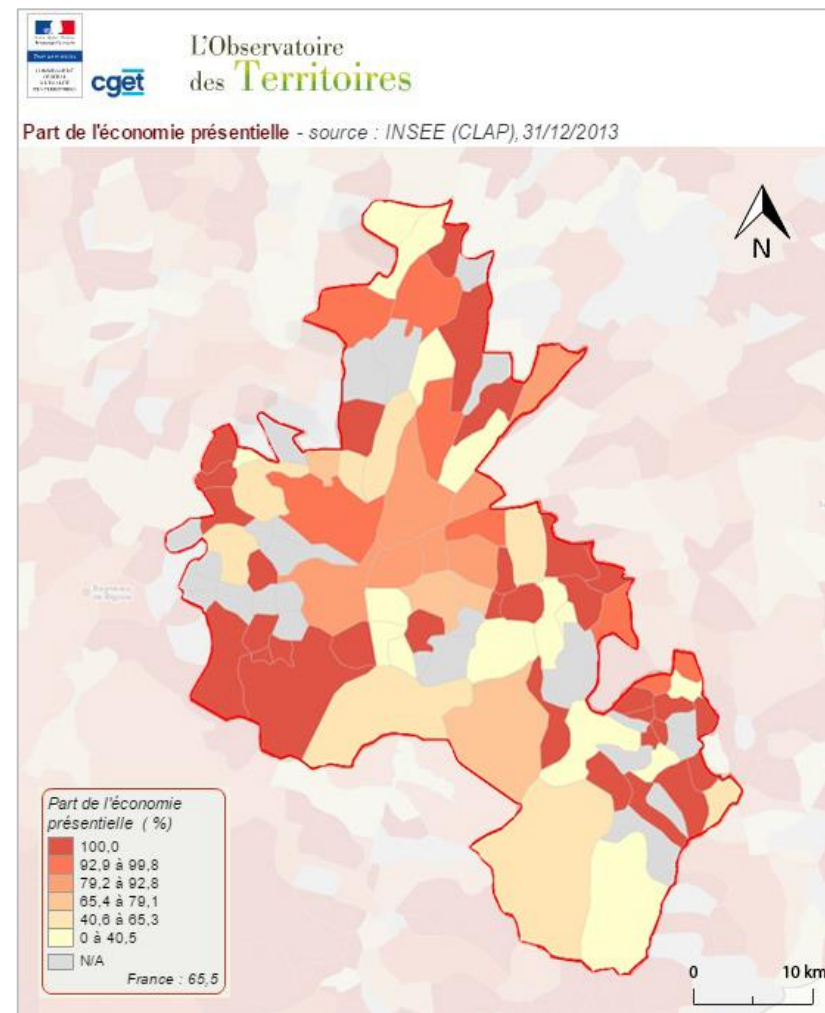
L'économie résidentielle peut être définie comme l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur un territoire. S'appuyant sur la consommation locale, elle s'oppose aux activités économiques dont l'existence dépend majoritairement d'une demande extérieure au territoire et qui sont soumises à la concurrence des activités économiques identiques présentes sur d'autres territoires.

L'**économie présentielle** repose non seulement sur la consommation des seuls résidents d'un territoire, mais également sur celle des personnes présentes provisoirement : elle intègre donc, en plus de l'économie résidentielle, la présence touristique.

Source : www.senat.fr

L'économie présentielle représente 80,7% de l'économie locale sur l'ensemble du territoire du SCoT en 2012. Sur la France entière, ce large secteur représente 65,5% de l'économie totale.

32 communes du territoire ont une économie qui repose intégralement sur l'économie présentielle. Elle prend notamment en compte les revenus produits par toute marchandise ou service consommé sur le territoire (y compris prestations des artisans, productions agricoles vendues en circuits courts, etc.)



IV.4. Un secteur agricole en perte de vitesse

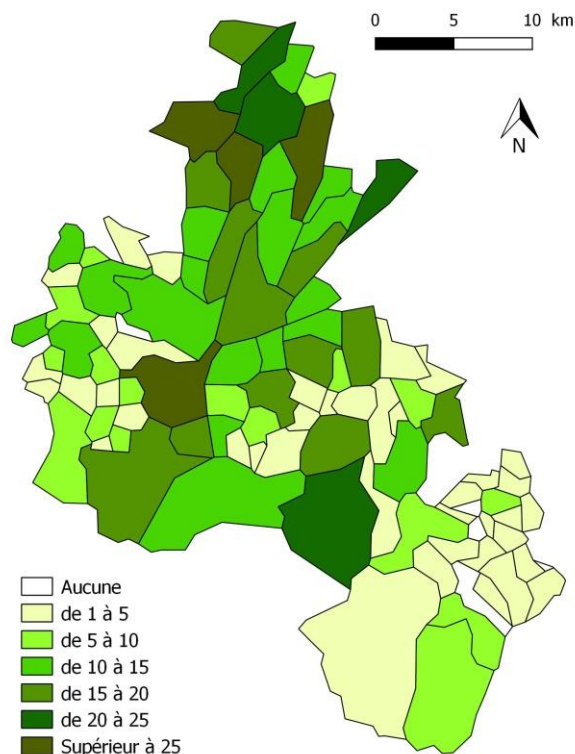
En 2010, on recense sur le territoire environ 22780 hectares de surface agricole utilisée. Ce sont près de 2900 hectares de SAU qui ont disparu depuis 1988 (devenus friches ou terrains artificialisés), mais ces terres de cultures ou de pâturages représentent encore 31% du territoire.

Les exploitations se répartissent principalement sur les secteurs les mieux irrigués par les cours d'eaux naturels : le long de la Vallée de la Neste (axe nord-sud, de Lannemezan à Esparros), de l'Ourse et dans le nord du territoire, terres de plateau largement arrosées par les affluents de la Garonne.

Ces petites exploitations représentent peu d'emplois : l'agriculture représente en 2012 seulement 6,5% de l'emploi sur l'ensemble du territoire du SCoT (583 emplois).

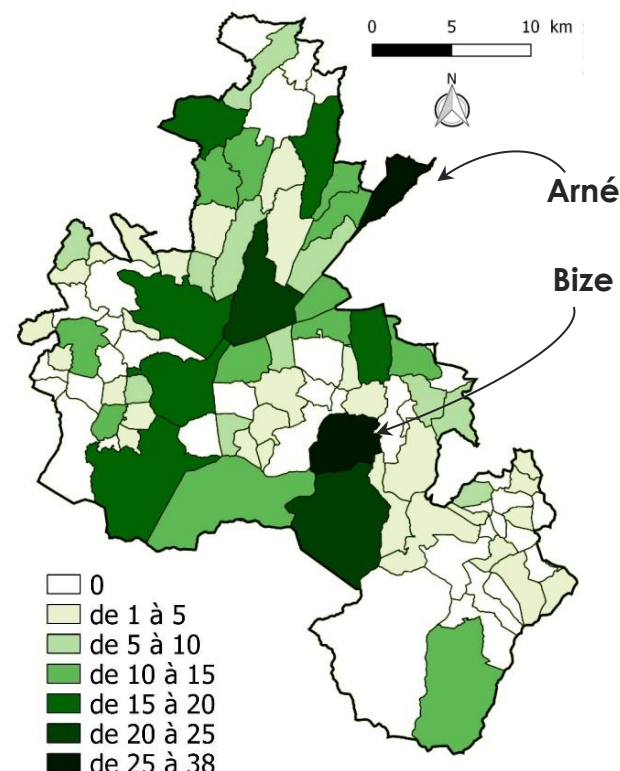
NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR COMMUNE EN 2010

(Source : données AGRESTE 2010)



NOMBRE D'EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR AGRICOLE PAR COMMUNE EN 2012

(Source : données INSEE, RP 2012)



Bize : 52 emplois en 2012, dont 38 dans l'agriculture

Arné : 60 emplois en 2012, dont 30 dans l'agriculture

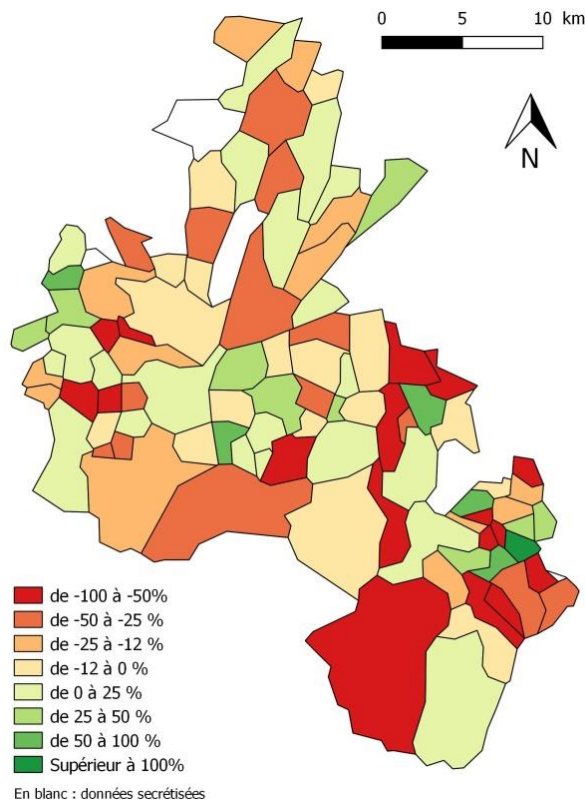
[Lannemezan] : seulement 24 emplois dans l'agriculture sur plus de 4500 emplois sur la commune]

La déprise agricole a principalement fait son œuvre dans le sud du territoire, sur les terres les plus pentues gagnant en altitude (difficilement mécanisable). Ce type de terrains, mal adaptés aux nouveaux outils de cultures mécanisés, sont de plus en plus souvent laissés à l'abandon et s'enrichissent. De fait, les activités agricoles survivant sur ces terrains montagneux sont avant tout les exploitations d'élevage d'ovins et de caprins (chèvres et moutons). Les estives sont convoitées, mais pour qu'elles perdurent il est essentiel de conserver des activités agricoles pérennes dans les vallées (prairies de fauches, stabulations,...).

Sur le plateau (Lannemezan, Galez, Galan) c'est plutôt l'artificialisation des terres au profit de l'étalement urbain qui entraîne la disparition de surfaces agricoles utilisées. Ces territoires sont plus favorables à la polyculture.

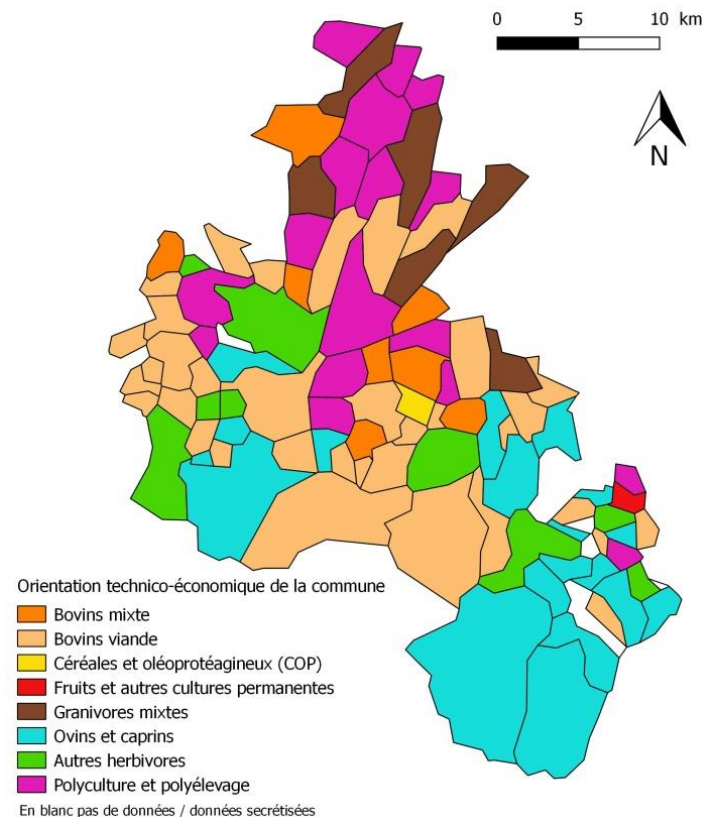
ÉVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE ENTRE 1988 ET 2010

(Source : données AGRESTE)



PRINCIPALE ORIENTATION AGRICOLE PAR COMMUNE EN 2010

(Source : données AGRESTE)



IV.5. Une industrie locale très dynamique, mais en cours de mutation

- **Les zones industrielles de Lannemezan, pôle actif depuis un siècle**

Depuis les années 70, Lannemezan est le berceau d'une activité industrielle fondée sur les usines de chimie : l'unité de production **Arkema** qui existe depuis 1917, produit principalement depuis les années 60 de l'hydrate d'hydrazine (substance utilisée dans le traitement de l'eau et les fabrications pharmaceutiques ou agroalimentaires) destiné à un large marché. Cette usine emploie aujourd'hui environ 130 salariés.

Mais le pôle industriel de Lannemezan a connu la crise au milieu des années 2000, notamment marquées par la restructuration puis la fermeture définitive en 2008 de l'usine d'aluminium Alcan/Carbone Savoie (ex-usine Pechiney, implantée depuis 1939).

Une grande mobilisation politique a dès lors favorisé l'implantation de nouvelles entreprises. En 2008, Lannemezan accueille une autre grosse usine de production: l'entreprise **Knauf Insulation** (production de laine de verre, matériau de construction) ce qui a permis la création de quelques 120 nouveaux emplois sur le site.

La zone de Peyrehitte accueille aussi **EGIR** (tuyauterie et chaudronnerie), **PSI Environnement** (collecte, recyclage et valorisation des déchets industriels), **Neltec** (fabrication de composants électroniques), **F-Tech Pyrénées** (aérostructures), **Prugent** (ébénisterie de luxe), etc. Le site d'Alcan a été repris en 2015 par l'entreprise **Mécamont Hydro**, spécialisée dans les ouvrages hydroélectriques et de transport par câble.



L'usine Arkema, sur la zone de Peyrehitte

En 2013, l'ensemble des activités industrielles de Lannemezan représente environ 760 emplois, dont 90% d'emplois salariés. Le pôle d'emploi de Lannemezan affiche en matière de création d'emploi salarié dans l'industrie depuis 2008, un bilan bien supérieur à celui de la région Occitanie (+1,4% pour -0,6%).

Lannemezan poursuit sur sa lancée avec l'acquisition en 2013 du **CM10**, ancien site militaire comprenant 30 à 40 hectares de foncier exploitable pour l'implantation de nouvelles entreprises. Cette nouvelle zone d'activités a été désignée « Occitanie Zone Economique » :

- Portage par un EPCI (la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses),
- Présence d'un immobilier d'entreprises locatif (pépinière...)
- Installation du très haut débit, haute qualité environnementale des bâtiments et des infrastructures, etc.

Ce site, situé non loin de Peyrehitte et de l'usine Arkema (classée Seveso) devrait accueillir lui-aussi des activités de production industrielle. Il est notamment pressenti pour diverses productions d'énergie, des expérimentations en matière de chimie végétale, et le développement d'une filière bois.

• Un développement tertiaire limité

À Saint-Laurent-de-Neste, la zone d'activités **Pic Pyrénées Innovation** (PPI), aménagée depuis 1998 et labellisée Zone d'Intérêt Régional en 2009 puis Occitanie Zone Economique (OZE), est tournée vers les activités tertiaires à forte valeur ajoutée comme les nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que les services.



Pic Pyrénées Innovation

On y trouve notamment une pépinière, un hôtel d'entreprise, ainsi que le Centre Européen des Technologies de l'Information en milieu Rural (CETIR). Une dizaine d'entreprises sont accueillies en pépinière. Le site fait face à la fragilité économique des petites entreprises, ce qui retarde les projets d'extensions régulièrement envisagés.

Au-delà des OZE existantes, le territoire ne compte pas d'autre grand projet de développement des activités tertiaires.

Sources :

- Schéma Territorial des Infrastructures Economiques, Pays des Nèstes/CDDE65, novembre 2008
- Pôle-Emploi Midi-Pyrénées : enquête sur l'évolution de l'emploi salarié en 2014 / Repères et analyses sur le bassin d'emploi de Lannemezan, janvier 2013
- données locales INSEE 2013
- entretiens avec les présidents des Communautés de Communes, juin 2016

IV.6. Une offre commerciale très inégale, essentiellement concentrée sur Lannemezan

Les polarités commerciales du territoire sont situées dans les principaux villages :

- Lannemezan est le pôle supérieur structurant du SCoT en proposant notamment 1 hypermarché, 1 supermarché et 12 commerces de proximité dont boulangeries, boucheries et autres commerces et services de proximité. La commune regroupe également 14 restaurants.
- Loures-Barousse, Capvern, Saint-Laurent-de-Neste, La Barthe-de-Neste et Galan (pôles intermédiaires) ainsi que Pinas et Maulon-Barousse complètent l'offre commerciale en proposant un supermarché, des superettes et autres commerces et services de proximité (boulangerie, coiffeur, fleuriste ...) basés essentiellement sur Loures-Barousse.
- Le territoire compte plusieurs marchés : Lannemezan, La Barthe-de-Neste, Loures-Barousse et Saléchan

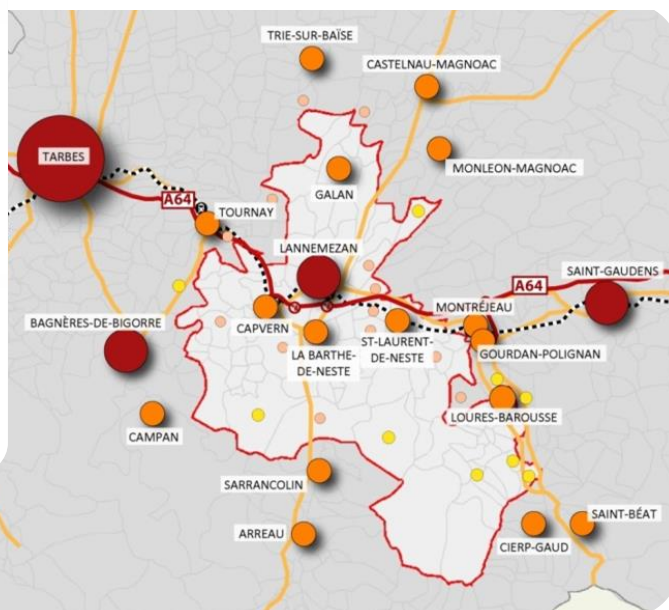
Commerces et services de proximité

- Pôles supérieurs
- Pôles intermédiaires
- Pôles de proximité structurés autour d'un équipement scolaire
- Autres pôles de proximité

Réseaux de communication

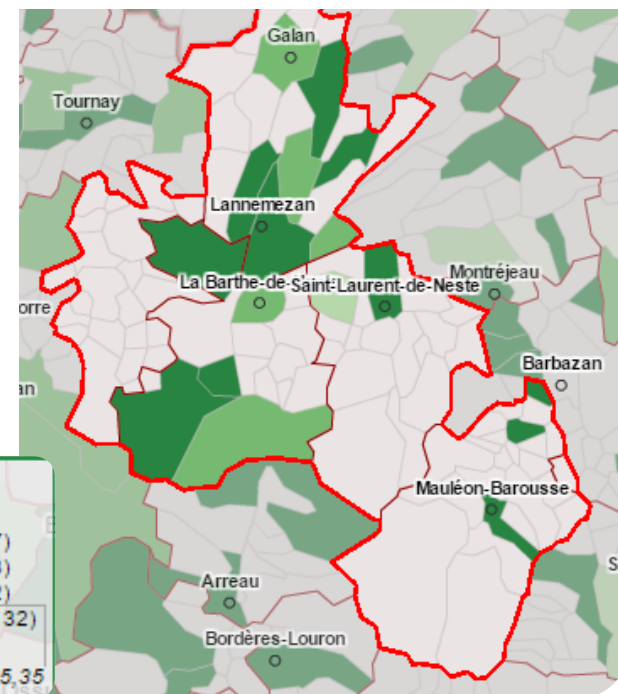
- Autoroute
- Route nationale ou départementale
- Voie ferrée
- 🚉 Gare ferroviaire
- 🛣 Echangeur autoroutier

COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ



Source : INSEE, base permanente des équipements (BPE) 2014

NOMBRE DE COMMERCES POUR 1000 HABITANTS



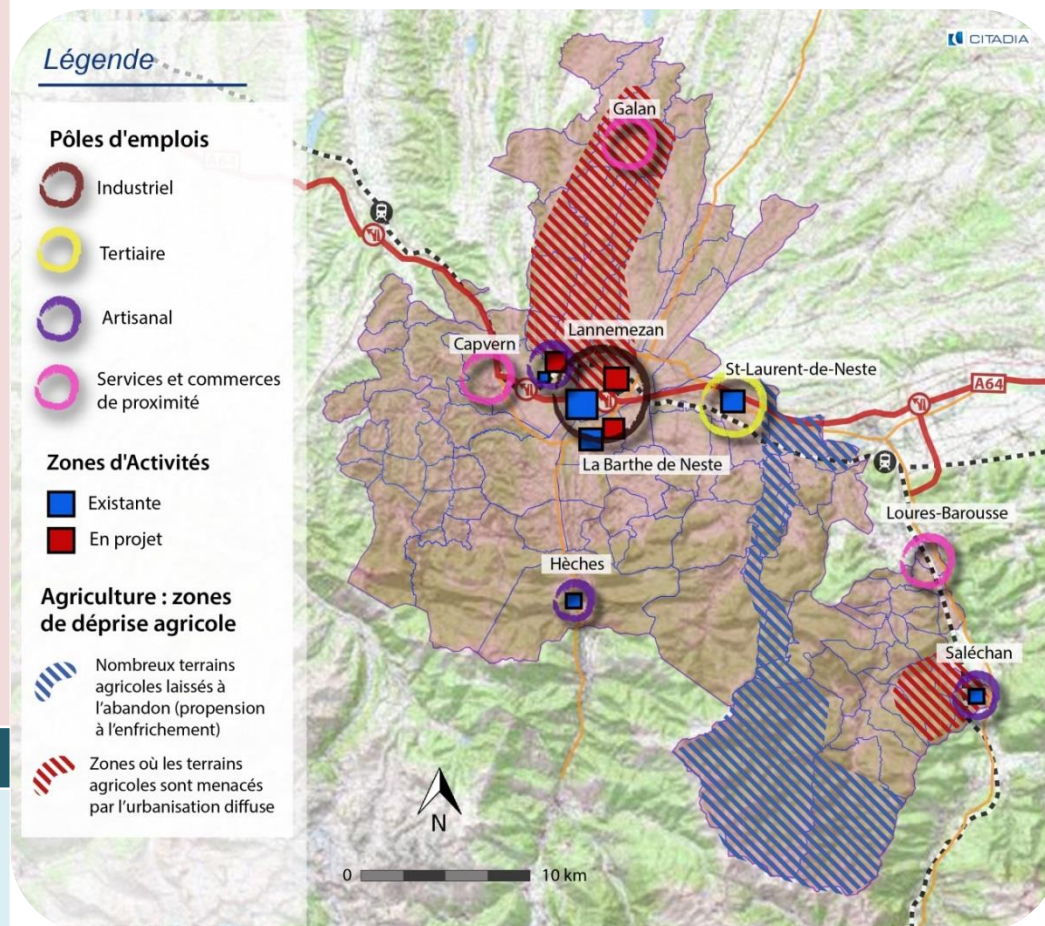
Source : INSEE, Geoclip

Les commerces sont très inégalement répartis sur le territoire. Ils sont concentrés essentiellement sur les pôles supérieurs et intermédiaires. On peut voir sur la carte qu'une grande majorité des communes ne disposent même pas d'un commerce pour 1000 habitants. L'offre est clairement en déficit sur une grande partie du territoire, de nombreuses communes étant dépendantes des pôles commerciaux principaux (Lannemezan, Saint-Laurent-de-Neste, La Barthe-de-Neste...).

Aussi, tous les équipements commerciaux ne sont pas représentés. Il existe notamment un déficit sur les « équipements de la maison ».

Synthèse des problématiques et des enjeux

ATOUTS/ OPPORTUNITÉS	POINTS DE VIGILANCE
- Un territoire traversé par un grand axe de communication - Un pôle industriel offrant une marge de manœuvre en termes de foncier et d'activités de production - Un artisanat local diversifié, favorable aux circuits courts, aux activités de proximité et au tourisme (cf. niveau de l'économie présente)	- Des menaces économiques de grande échelle qui pèsent sur les activités industrielles - Une zone d'activité tertiaire à la santé économique fragile - Des zones artisanales dont la répartition peut induire des tensions concurrentielles au sein du territoire - Une agriculture menacée (vieillesse des exploitants, menace de l'urbanisation, difficulté d'installation, etc.) - Une offre commerciale inégalement répartie sur le territoire et en déficit par rapport aux besoins - Des manques en termes d'équipement commercial : équipement de la maison (ameublement, linge de maison, équipements extérieurs,...)
ENJEUX ➔ L'adaptation continue aux évolutions de l'économie: le développement des activités tertiaires / la restructuration progressive de l'industrie locale vers de nouvelles activités à forte valeur ajoutée ➔ Le maintien de l'agriculture et de l'artisanat du terroir (en trouvant des complémentarités entre implantation en zone d'activité et en diffus) ➔ Le renforcement de l'armature commerciale et le développement de nouveaux commerces de proximité dans les zones en déficit	





DIAGNOSTIC // 5

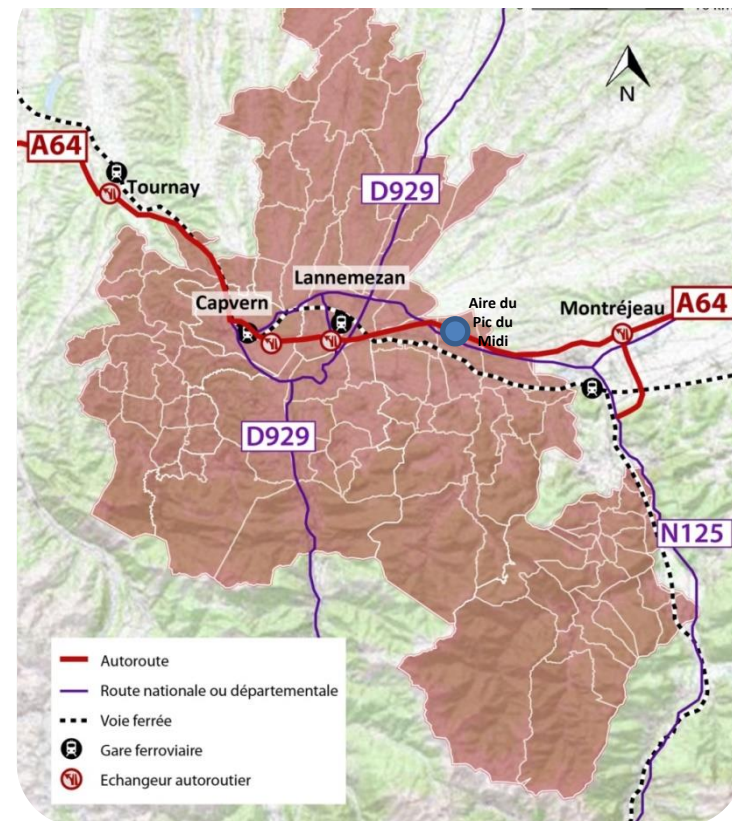
Organisation territoriale des
déplacements et pratiques
de mobilités

Quelques chiffres clés

DONNÉES MISES A JOUR EN FEVRIER 2020

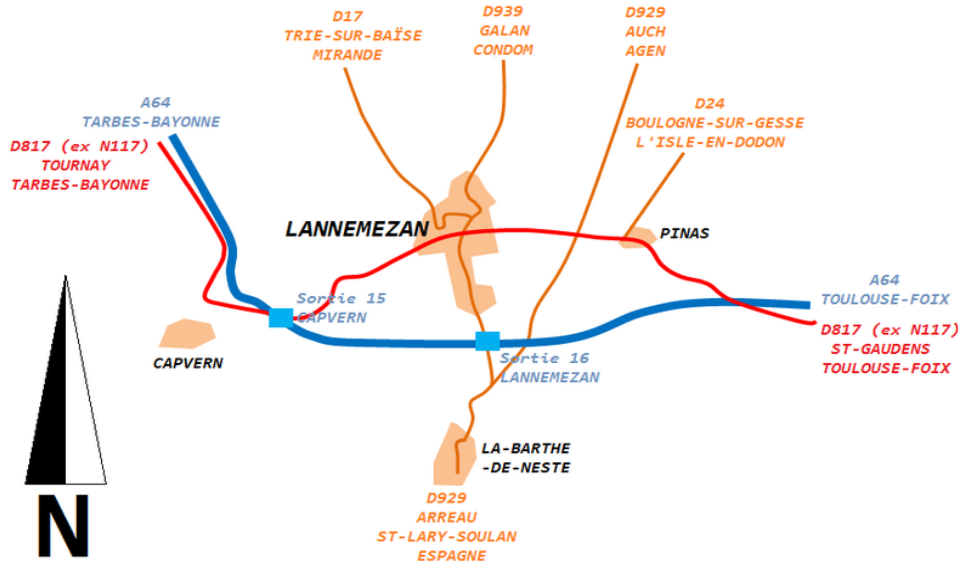
- 82,2%** des actifs occupés du territoire se déplacent quotidiennement avec leur voiture personnelle pour aller travailler
- 74%** des ménages disposent d'au moins une place de stationnement privée
- 50%** des ménages disposent de deux voitures ou plus
- 2** gares ferroviaires à Lannemezan et Capvern
- 2** sorties d'autoroute sur le territoire
- 52%** des déplacements domicile-travail dont la destination est sur le territoire du SCoT se dirigent vers Lannemezan
- 1300 actifs (14% des actifs occupés du SCoT)** travaillent quotidiennement dans l'un des grands pôles extérieurs au territoire : Tarbes, Saint-Gaudens, Montréjeau, Bagnères-de-Bigorre, Toulouse ou Saint-Lary-Soulan.

RÉSEAUX ROUTIER ET FERROVIAIRE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT



Source : Citadia

V.1. Un territoire desservi par des axes routiers majeurs



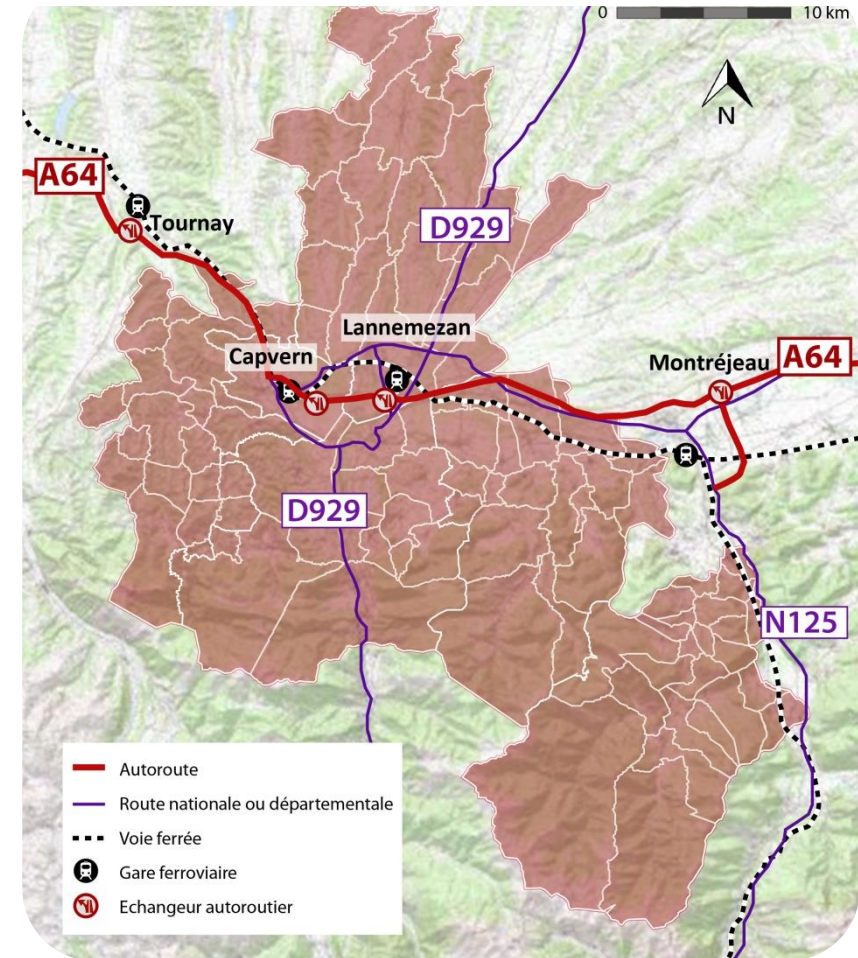
Axe Est / Ouest (de Toulouse vers Bayonne) :

A64E80 : Autoroute La Pyrénéenne, sortie 16. Vous arrivez au sud de Lannemezan, dans la zone commerciale et à 3 km du centre ville
D817 (ex N117) : Axe Toulouse / Bayonne

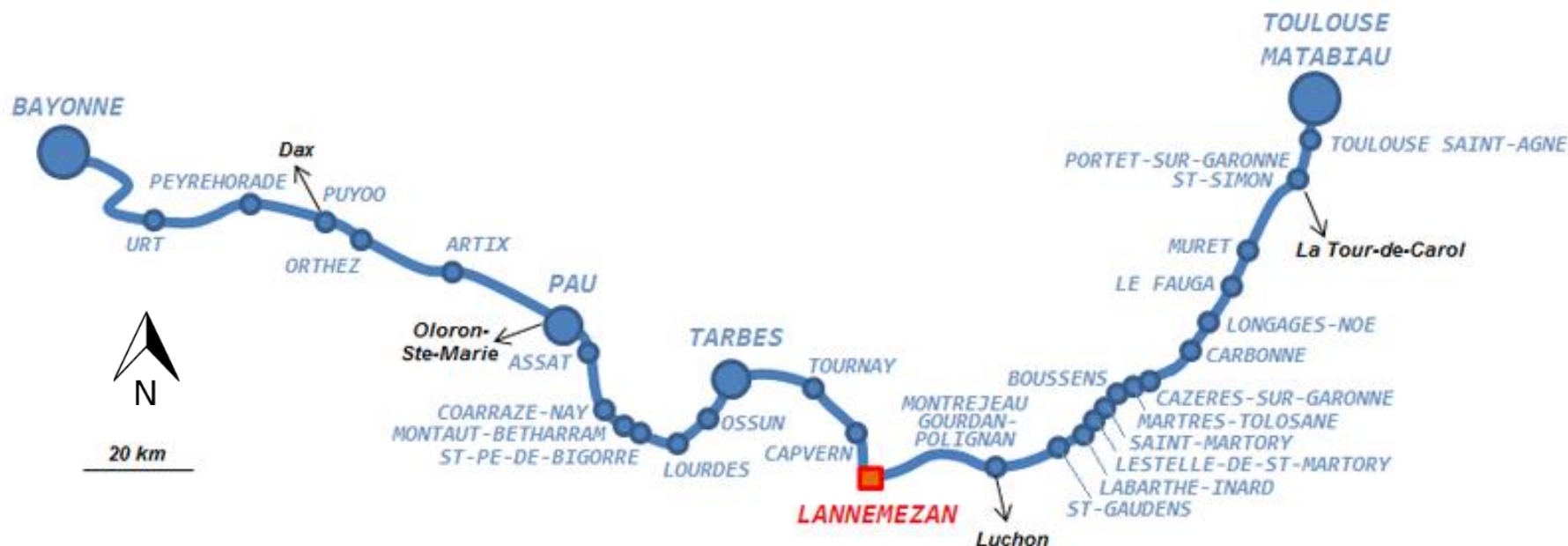
Axe Nord / Sud (du Gers vers Espagne) :

D929 : Axe Auch / Arreau.
D939 : Axe Galan / Lannemezan
D 24 : Axe Boulogne-sur-Gesse / Lannemezan
D 17 : Axe Trie-sur-Baïse / Lannemezan

RÉSEAUX ROUTIER ET FERROVIAIRE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT



V.2. Un réseau ferroviaire présent, à renforcer



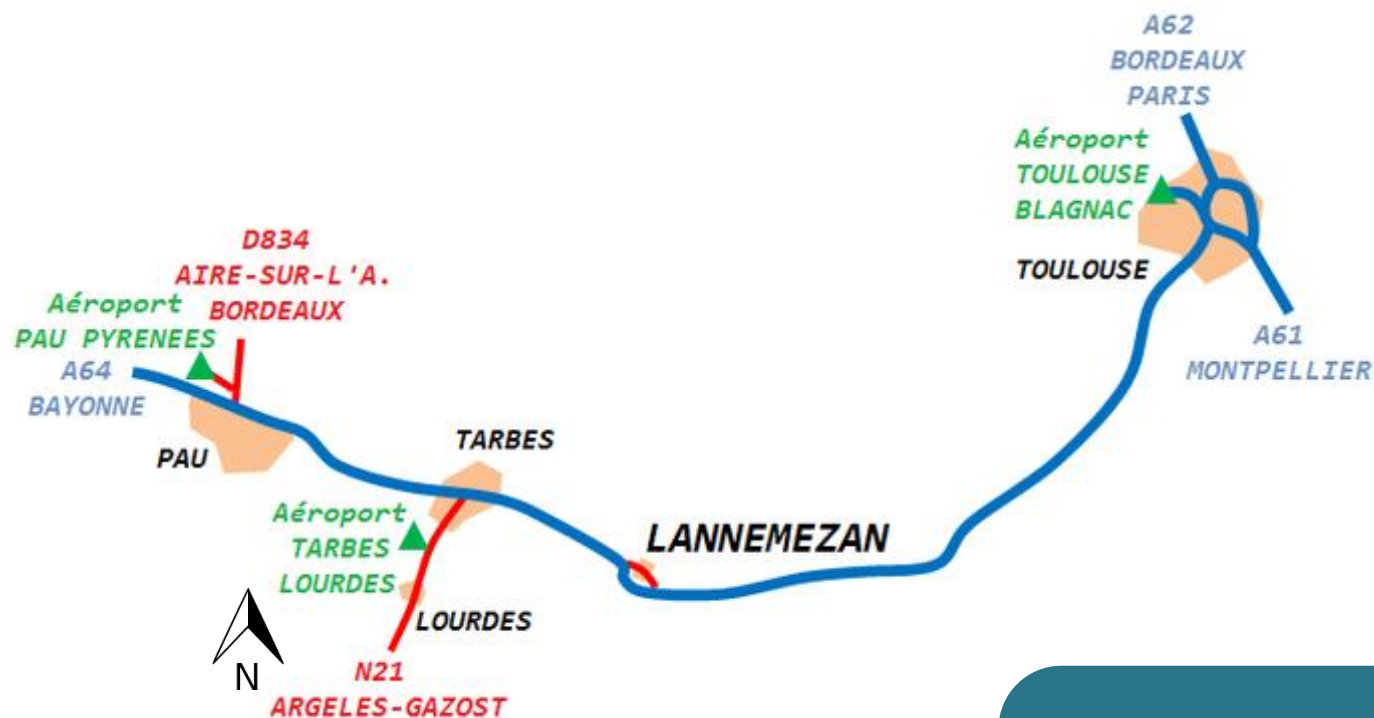
La gare de Lannemezan est à 1,7 km du centre-ville. Les différents types de trains desservant actuellement la gare sont :

Intercités Arc Atlantique : ligne Toulouse-Matabiau / Hendaye-Irun
 TER Midi-Pyrénées : ligne Toulouse-Matabiau / Tarbes ou Bayonne
 Intercités de nuit : ligne Genève-Cornavin / Hendaye-Irun

Un projet de traversée centrale des Pyrénées permettant de relier Toulouse à Saragosse, existe mais il ne fait plus partie des priorités de l'Europe pour le développement du fret ferroviaire.

Source : <http://www.lannemezan-tourisme.fr>

V.3. Une desserte aéroportuaire importante à proximité



3 aéroports internationaux sont situés à moins de 150 km de Lannemezan :

- Aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (40 km)
- Aéroport de Pau-Pyrénées (90 km)
- Aéroport de Toulouse-Blagnac (130 km)

Source : <http://www.lannemezan-tourisme.fr>

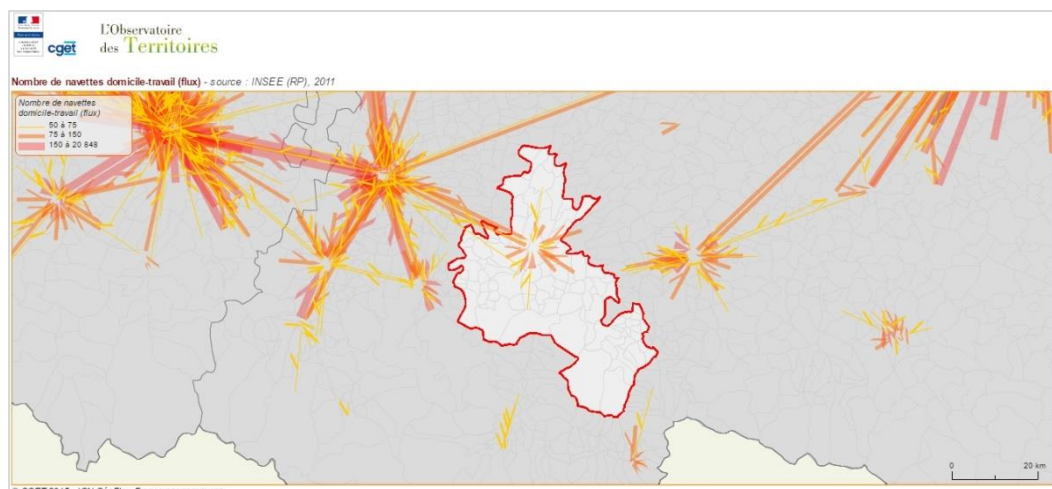
V.4. Les flux domicile-travail

• LES FLUX ENTRANTS ET À L'INTÉRIEUR DU TERRITOIRE

En direction de Lannemezan, les flux quotidiens domicile-travail proviennent :

- Pour 27% de la commune même de Lannemezan,
- Pour 38%, d'autres communes du territoire du SCoT, La Barthe-de-Neste, Capvern et Clarens en tête,
- Pour 34%, de communes extérieures au territoire, Tarbes en tête (2%).

Vers les autres communes, les flux domicile-travail sont globalement plus concentrés (plus petites distances). La Barthe-de-Neste bénéficie de sa traversée par la D929, attirant notamment les flux depuis les autres communes situées plus au sud en bordure de la route.



Visuel global des flux domicile-travail au niveau de la région fourni par l'Observatoire des Territoires. Seuil minimal de 50 déplacements

(1 déplacement = 1 actif mobile ou 1 aller-retour journalier).

Les dix communes du territoire attirant quotidiennement le plus de flux domicile-travail sont :

COMMUNE	Nombre d'actifs mobiles / total des flux domicile-travail entrants
Lannemezan	4524
Capvern	508
Saint-Laurent-de-Neste	498
Loures-Barousse	355
La Barthe-de-Neste	233
Galan	223
Montastruc	162
Siradan	154
Cantaous	92
Avezac-Prat-Lahitte	81

Source : INSEE RP2012 - flux domicile-travail

Parmi les actifs occupés de l'ensemble du territoire, environ 5% travaillent à domicile (principalement les agriculteurs). Les flux domicile-travail sont donc importants. 6,3% déclarent se rendre au travail en marchant, 1,8% en deux-roues, 1,7% en transports en commun, et 85,1% en voiture.

• LES FLUX VERS L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

(cf. partie IV.3.)

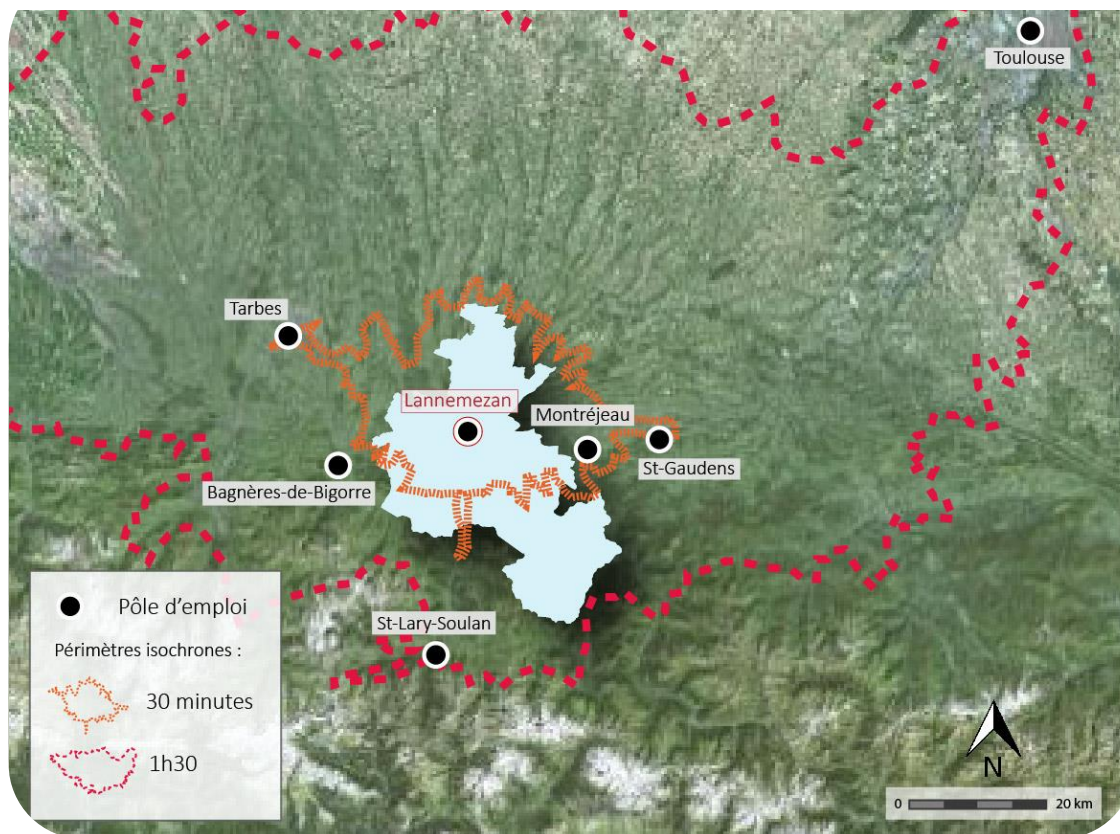
En 2012, selon le recensement de l'INSEE:

- 76 actifs résidant à Lannemezan se rendent quotidiennement à Tarbes ;
- 38 actifs résidant à Lannemezan, Capvern ou La Barthe-de-Neste se rendent quotidiennement à Toulouse.

Ces personnes font partie des personnes mobiles susceptibles d'utiliser les transports en commun (à nuancer, car le train express régional concurrence à peine la voiture individuelle en termes de temps de trajet). Mais ces potentiels usagers du train sont marginaux : **seuls 1,7% des actifs occupés déclarent utiliser les transports en commun pour se rendre au travail, contre 85,1% prenant leur voiture individuelle.**

Depuis Lannemezan en voiture, Saint-Lary-Soulan est environ à égale distance de Toulouse (1h30), de même que Tarbes et Saint-Gaudens (30 minutes).

TEMPS D'ACCÈS AUX PÔLES D'EMPLOI EXTÉRIEURS EN VOITURE DEPUIS LANNEMEZAN



Source : Géoportail

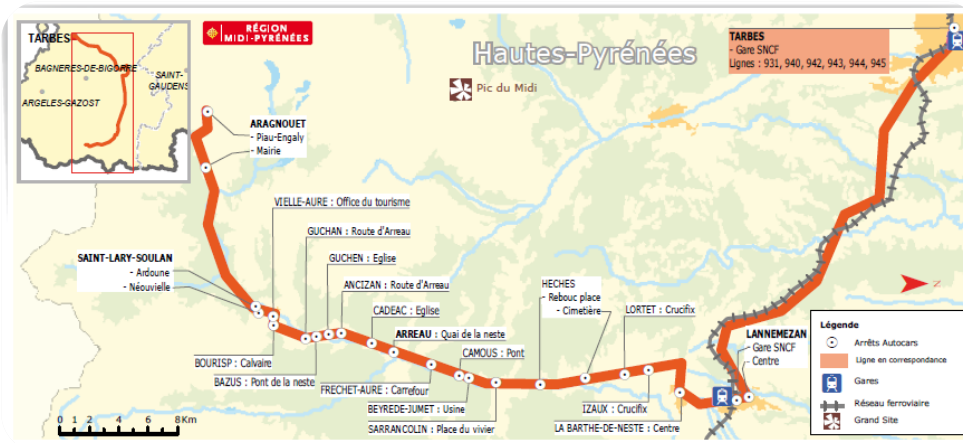
V.5. Des services de transports présents mais qui ne permettent pas de palier l'usage de la voiture

Le réseau de transport en bus est présent sur le territoire, il est assuré par deux prestataires, sous l'égide du Département des Hautes-Pyrénées et de la Région Midi-Pyrénées.

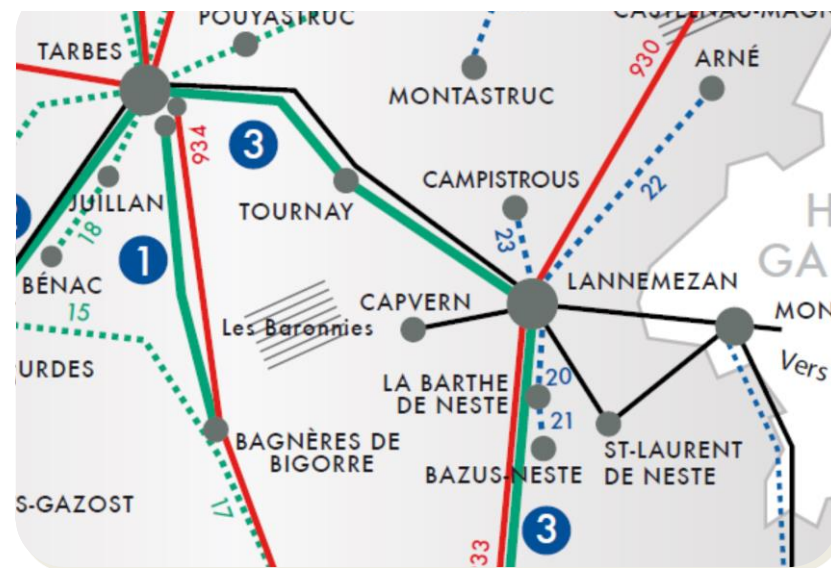
Le réseau Départemental dessert, depuis Tarbes, les communes de Capvern, Lannemezan, La Barthe de Neste, Izaux, Lortet et Hèches. Si le réseau est physiquement présent, il y a peu de passages de bus, ils sont en moyenne au nombre de 2 le matin et de 1 le soir entre Arreau et Tarbes. Un bus le matin et 1 le soir permettent de rejoindre St Lary Soulan.

La ligne 943 du réseau Régional vise à connecter la gare de Lannemezan à St Lary, puis Piau Engaly (desserte moindre). Elle offre 5 aller-retours par jour, les horaires sont calés sur les arrivées et départs de trains (connexions à Toulouse et Tarbes).

Il existe par ailleurs sur le secteur des Baronnies, un service de transports à la demande qui permet à des personnes peu mobiles de se rendre sur les pôles d'équipements voisins. Ce service existe depuis longtemps, il est peu utilisé mais joue un rôle important pour l'accès aux services publics et commerces, notamment des populations vieillissantes du territoire.



DESSERTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (MALIGNE)



DESSERTE DU CONSEIL RÉGIONAL (LIGNE 943)

Un service de transport intercommunal est également mis en place le mercredi matin afin de rejoindre le marché de Lannemezan.

Compte tenu des faibles densités de population, le réseau peu difficilement être plus étendu. Il joue un rôle important pour assurer le service public mais peu difficilement pallier l'usage des véhicules individuels.

Cartes du réseau issues des Sites Internet du Département et de la Région

V.6. Le stationnement / le covoiturage

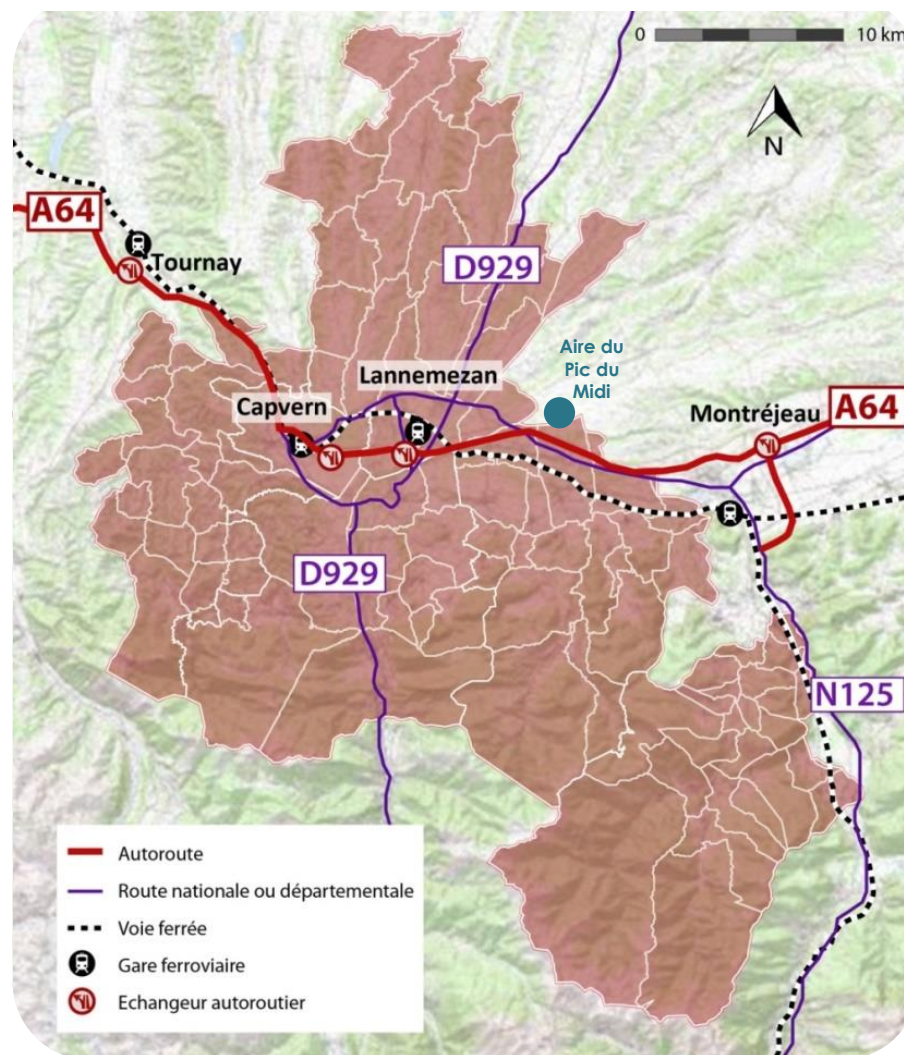
Le stationnement n'est pas réellement un problème sur le territoire. Si certains sites sont à saturation une grande partie de la journée en semaine (échangeurs autoroutiers, abords de la gare de Lannemezan), le stationnement reste relativement aisé sur l'ensemble du territoire. Notons cependant que certains villages, notamment en zone de montagne et dans le secteur des Baronnie, présentent des configurations qui rendent l'accès aux logements et au stationnement complexe. Certains biens immobiliers sont difficiles à remettre sur le marché, du fait des difficultés de stationnement à proximité.

Le covoiturage est une pratique sur le territoire, mais n'est pas structuré à ce jour. Le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées a engagé une politique d'organisation de l'offre en stationnement mais elle n'a pas encore donné lieu à des réalisations sur le territoire. Notons que le stationnement « sauvage » aux abords des axes est de plus en plus présent et certains secteurs comme les sorties autoroutières de Capvern et Lannemezan et la gare de Lannemezan pourraient faire l'objet d'aménagements pour faciliter ces pratiques.

Synthèse des problématiques et des enjeux

ATOUTS/ OPPORTUNITÉS	POINTS DE VIGILANCE
- Un territoire traversé par un grand axe de communication qui lie les grands pôles d'activités (Lannemezan, Capvern, St-Laurent-de-Neste, St-Gaudens/Montréjeau) - Le développement de nouveaux modèles d'organisation domicile-travail	- Des routes sinueuses, en état moyen, une signalisation perfectible, etc. sur certains secteurs de piémont et de montagne (Barousse, Baronnie) - Peu de services publics de transports en commun / à la demande
ENJEUX	
➔ L'amélioration de l'accessibilité du territoire (train, route, ...) , en concertation avec les territoires riverains (avis divergents sur l'accès aux vallées Aure/Louron notamment) ➔ L'harmonisation des services de transports sur la zone dense / le renforcement des liaisons inter-urbaines ➔ Le développement des voies cyclables et notamment de la voie verte Arreau/ Lannemezan ➔ Le développement des tiers-lieux pour limiter les mobilités contraintes	

RÉSEAUX ROUTIER ET FERROVIAIRE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT





DIAGNOSTIC //

6

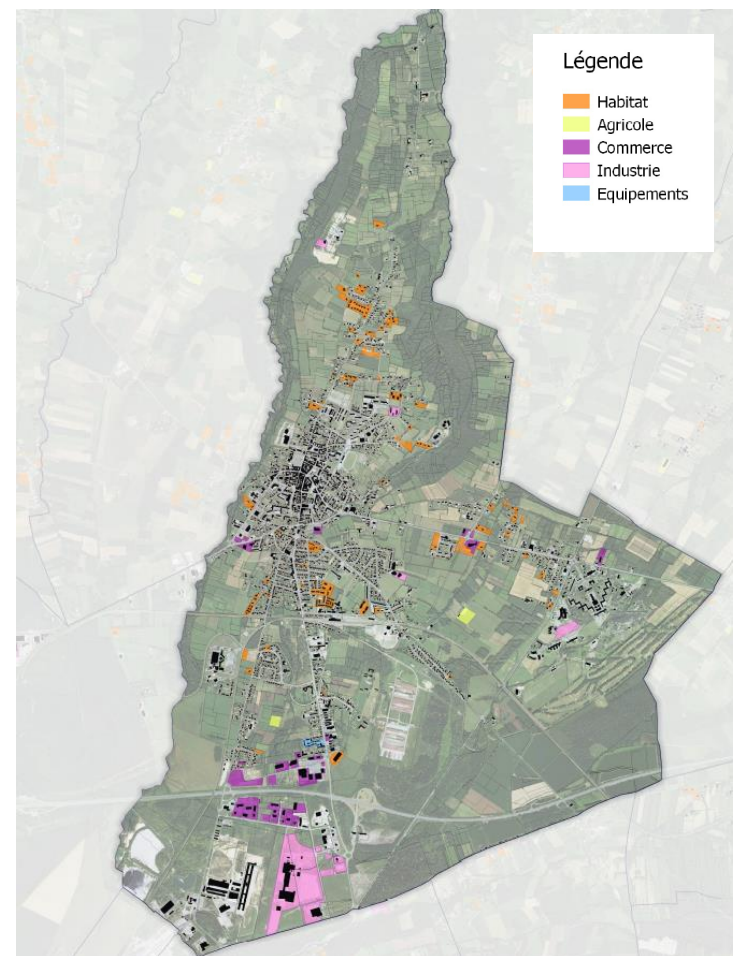
Analyse de la
consommation foncière

La consommation de foncier à des fins d'urbanisation

L'analyse réalisée dans le cadre de ce diagnostic, sur la base d'une comparaison des orthophotographies (2001 et 2018) a porté sur la consommation foncière, à la fois en chiffre, mais aussi et surtout sur la répartition géographique de cette consommation.

Les données disponibles ont permis d'analyser la consommation foncière sur la période 2001-2018.

L'atlas cartographique communal, annexé au rapport de présentation met en exergue une pression foncière très différente suivant les secteurs géographiques. Le foncier le plus attractif pour le développement urbain semble très largement concentré sur les polarités et leurs communes périphériques.



La consommation de foncier à des fins d'urbanisation : destination des espaces consommés

L'atlas qui présente la consommation foncière a été réalisé à l'échelle communale, il pointe la consommation foncière constatée sur la période 2001-2018 (inclus).

Sur cette période, ce sont près de 397 ha qui ont été consommés répartis comme suit :

DESTINATION DES ESPACES CONSOMMES ENTRE 2001 ET 2018		Surfaces en ha	
HABITAT	Individuel groupé	34,12	296,1
	Urbain dispersé	227,74	
	Urbain diffus	29,91	
	Habitat collectif	4,33	
EQUIPEMENT	Equipement	2,34	2,34
ACTIVITES	Industriel	32,03	57,08
	Commercial	25,05	
AGRICOLE	Agricole	42,42	42,42
TOTAL		397,94	397,94

Les données font ressortir une consommation foncière moyenne annuelle, toutes vocations confondues, légèrement inférieure à 23,35ha/an (dont 17,55 ha pour l'habitat et les équipements).

Compte tenu des enjeux de modération de la consommation foncière et de préservation de la ressource sol, notamment pour l'activité agricole, il est plus que nécessaire de réduire le rythme moyen de consommation foncière, notamment pour l'habitat et de veiller à limiter, au maximum, les impacts sur le potentiel de production agricole. Cela passe notamment par la baisse de la taille moyenne des parcelles par logement.

La consommation de foncier à des fins d'urbanisation : origine des espaces consommés

	HABITAT				ACTIVITES			EQUIPEMENTS		TOTAL
DESTINATION	individuel groupé	urbain dispersé	urbain diffus	collectif	agricole	industriel	commercial	équipement	photovoltaïque	
Origine										
Déjà artificialisé	6,95	15,69	0,28	0,87	0,37	1,93	0,62	0,65		27,36
Agricole	26,51	181,74	45,67	3,46	40,33	1,93	15,7	0,2	0,07	315,61
Naturel	0,66	7,71	5,64		1,72	28,17	8,73	1,49		54,12
Chantiers		0,19	0,73							0,92
	34,12	205,33	52,32	4,33	42,42	32,03	25,05	2,34	0,07	398,01

Le tableau ci-dessus fait ressortir l'origine des espaces consommés.

Ainsi, il en ressort qu'entre 2001 et 2018 :

- 79 % des espaces consommés ont été pris sur des terres agricoles
- 13,5 % des espaces consommés ont été ponctionnés aux espaces naturels
- 7,5 % étaient des espaces déjà artificialisés ou des chantiers

La pression la plus importante s'est donc portée sur les espaces agricoles et pour l'habitat dispersé ou diffus.

Ainsi, il est important de réduire au travers du projet de SCoT le mitage des espaces agricoles et naturel en s'engageant dans un processus progressif de densification des tissus urbains existants .